



Native Women's
Association of Canada



L'Association des
femmes autochtones
du Canada

Logement autochtone : politique et mobilisation

Rapport Final à Services aux
Autochtones Canada

Le 31 mars 2020

Siège social
155 International Road Unit #2
Akwasasne (Ontario) K6H 5R7
Sans frais : 1-800-461-4043

Bureau satellite
120 Promenade du Portage
Gatineau, QC J8X 2K1
Tél. : (613) 722-3033 | Téléc. : (613) 722-7687
Sans frais : 1-800-461-4043 | reception@nwac.ca

Cette recherche a été financée par Services aux Autochtones Canada (SAC), Emploi et Développement social Canada (EDSC) et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les opinions exprimées ici sont toutefois celles de l'auteur ou des auteurs à titre personnel. SAC, EDSC et la SCHL déclinent toute responsabilité à cet égard.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Contexte : Problèmes de logement des Autochtones	6
Méthodologie	10
Éléments livrables du projet	13
Analyse environnementale	14
Analyse documentaire : femmes autochtones, logement et développements récents	16
Sondage national en ligne	26
Aperçu	26
Emploi	31
Abordabilité et aide au logement	33
Accès au logement / Continuum du logement	39
Qualité du logement	43
Surpeuplement et charge de famille	49
Accès aux services	54
Qualité des maisons d'hébergement ou refuges et des logements de transition	63
Conclusions du sondage en ligne	66
Séances de mobilisation	68
La vie dans les réserves, en régions éloignées et dans le Nord : accessibilité, accession à la propriété publique et privée, construction et entretien	69
Causes de la perturbation des familles/Perturbation des familles causée par des problèmes de logement	76
Déménager en ville : paperasserie, choc culturel et discrimination	78
Logement, incarcération et violence sexuelle	84
Conclusions : Choix impossibles en matière de logement et génocide	85
Recommandations	86
Annexe A : Références	90
Annexe B : Questions du sondage en ligne et tableaux des fréquences	95
Annexe C : Questions des séances de mobilisation et calendrier	104
Annexe D : Communications et application des connaissances	108
Annexe E : Liste des abréviations	110



INTRODUCTION

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) est un organisme autochtone national qui représente la voix politique des femmes et des filles autochtones au Canada. Constituée en personne morale depuis 1974, l'AFAC fait la promotion de l'égalité des femmes autochtones et de leur bien-être social, politique et culturel par le plaidoyer, la sensibilisation, la recherche et les politiques. L'AFAC reconnaît les femmes autochtones au sens le plus large et le plus inclusif, qui comprend les citoyennes des Premières Nations, sur et hors réserve, ainsi que les Métisses, les Inuites, les Autochtones auto-identifiées, les personnes Deux-Esprits et les membres de la communauté LGBTQ+ qui se considèrent incluses dans son mandat.

Toutes les communautés autochtones sont confrontées à des difficultés particulières dans l'élaboration, la construction et le maintien d'une offre de logement adéquate. En 2011, Statistique Canada a constaté que les femmes et les filles de Premières Nations ainsi que les femmes et les filles Inuites étaient plus susceptibles de vivre dans des maisons ou des logements nécessitant des réparations majeures (respectivement 21 % et 29 %) que leurs homologues non autochtones et métisses (7 % et 13 % respectivement) (Arriagada, 2017, 12). L'emplacement est le principal moteur de ces différences entre les groupes : la qualité du logement dépend beaucoup de l'endroit où l'on vit. Les femmes et les filles de Premières Nations qui vivent dans les réserves (42 %) et les femmes et les filles inuites qui vivent dans l'Inuit Nunangat (35 %) sont de deux à trois fois plus susceptibles d'habiter dans une maison ou un logement ayant besoin de réparations majeures que leurs homologues qui vivent hors réserve et à l'extérieur de l'Inuit Nunangat (Arriagada, 2017, 12). Les tendances au surpeuplement des logements étaient semblables, mais variaient beaucoup plus dans l'Inuit Nunangat : les femmes et les filles inuites au Nunatsiavut et dans la région désignée des Inuvialuits étaient considérablement moins susceptibles de vivre dans des habitations surpeuplées que celles qui vivent au Nunavik (Arriagada, 2017, 11-12). Même lorsque les femmes autochtones ont physiquement accès à des logements adéquats, elles sont confrontées à des obstacles quand il s'agit d'y accéder réellement : les femmes autochtones sont plus susceptibles que les femmes non autochtones de connaître l'itinérance, surtout l'itinérance cachée (EDSC, 2019a, 11).



La recherche a déjà démontré que le logement est un déterminant social clé de la santé et qu'il a des répercussions sur d'autres problèmes sociaux également. Par exemple, de mauvaises conditions de logement, comme le surpeuplement, ont été liées entre autres à la propagation de maladies infectieuses et à des infections des voies respiratoires, à des incidents de violence et à des résultats scolaires médiocres (Inuit Tapiriit Kanatami, 2014; CCNSA, 2017; Bryant, 2009). Le surpeuplement, la présence de moisissures et l'absence d'eau potable salubre dans les maisons sont autant de facteurs qui font augmenter le risque de maladies infectieuses et chroniques et qui ont un effet néfaste sur la santé mentale (CCNSA, 2017). De plus, la violence raciste touche disproportionnellement les femmes et les filles autochtones au Canada, les problèmes de logement contribuant à l'insécurité pour les femmes autochtones. Le manque de logements et de maisons d'hébergement ou refuges accessibles aux femmes autochtones qui fuient des situations de violence, particulièrement dans les communautés rurales et dans le Nord, viole les droits des femmes et des filles de vivre en sécurité et libres de violence. En 2014, Statistique Canada a constaté que les femmes autochtones étaient 2,7 fois plus susceptibles de rapporter avoir été victimes d'actes de violence que les femmes non autochtones (Statistique Canada, 2017b), tandis que selon d'autres sources, cette proportion était plus élevée (Burnette, 2015).

La précarité du logement est l'un des problèmes les plus pressants qui ont des répercussions sur les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones. La colonisation, le patriarcat et les effets des traumatismes intergénérationnels façonnent l'expérience de l'itinérance et de la précarité du logement des femmes autochtones. Dans toute approche adoptée pour contrer ces impacts il faut reconnaître les problèmes sociaux, historiques, économiques et législatifs complexes qui y contribuent. Il est essentiel que le gouvernement fédéral intègre une stratégie exhaustive et holistique qui utilise une approche intersectorielle fondée sur le genre, en plus d'une approche axée sur les droits, y compris les opinions de celles qui ne sont pas représentées ou qui sont sous-représentées. Les femmes autochtones sont les expertes au sujet de leur propre expérience de vie et elles sont les mieux placées pour présenter des recommandations sur les politiques du logement qui auront des répercussions sur elles.



CONTEXTE : PROBLÈMES DE LOGEMENT DES AUTOCHTONES

Dans toutes les communautés urbaines, rurales et nordiques, le logement sécuritaire, durable et accessible demeure un problème et une lutte de toute leur vie pour les membres de ces communautés. La colonisation des peuples autochtones au Canada et leur marginalisation maintenue par des obstacles systémiques et institutionnalisés sous-tendent les problèmes de logement dans les communautés autochtones.


Les discussions à propos de problèmes de logement sont souvent dominées par les difficultés particulières des Premières Nations dans les réserves. Beaucoup de familles sur réserve vivent dans des maisons surpeuplées, dangereuses ou condamnées (Patterson et Dyck, 2015a). Le régime particulier d'accès à la propriété dans les réserves est un des moteurs de ces problèmes. Les articles 28 et 29 de la *Loi sur les Indiens* interdisent aux établissements de prêt de saisir des biens sur réserve en cas de défaut de paiement. Pour cette raison, ils sont rarement disposés à prêter à des citoyens des Premières Nations sur réserve; il est donc extrêmement difficile pour ces derniers d'obtenir le financement nécessaire

à la construction ou la rénovation de leurs maisons dans les réserves (Patrick, 2014, 16). Combinée à la croissance de la population, la grave pénurie de logements qui en résulte rend inévitable l'entassement des familles dans tout refuge/ maison d'hébergement disponible, quel qu'en soit l'état de délabrement (Patterson et Dyck, 2015a, 15-18). Le surpeuplement accélère la détérioration par la surutilisation et l'accumulation des moisissures, surtout durant les périodes prolongées où des communautés sont frappées par des avis d'ébullition d'eau, alors que le fait même de faire bouillir de l'eau pour tant de personnes ajoute à l'accumulation de moisissures (Patterson et Dyck, 2015a, 18). Il y a eu au cours des dernières décennies des initiatives prometteuses qui avaient pour but d'améliorer l'accès à des hypothèques et des prêts dans les réserves, en particulier par l'intermédiaire d'Affaires autochtones et Affaires du Nord (AAAN) et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ainsi que des collaborations entre des bandes et des banques en utilisant des outils juridiques délivrés par les bandes, comme les certificats de possession (Alcantara, 2005; Patterson et Dyck, 2015a, 9-11; Patterson et Dyck, 2015b).

Cependant, même sans les limites au financement de la *Loi sur les Indiens*, de profonds problèmes d'infrastructure persistent dans la capacité de construction, surtout dans les communautés éloignées et dans le Nord. Ces problèmes sont communs aussi à d'autres communautés hors réserve, notamment dans l'Inuit Nunangat (Dyck et Patterson, 2017). Le manque d'infrastructures de base, comme l'eau, les égouts et les systèmes sanitaires, les routes et l'éclairage ralentissent la construction ou la rendent impossible (Patterson et Dyck, 2015b, 3, 25). Il n'y a pas de code du bâtiment pour les climats du Nord (Patterson et Dyck, 51) et beaucoup de maisons n'ont pas été conçues pour les conditions locales du climat et des sols ou ont été construites avec des matériaux de qualité inférieure (Patterson et Dyck, 2015a, 20). Même là où il y a des codes du bâtiment adéquats, ils ne sont pas toujours appliqués, ce qui fait que les maisons se détériorent plus rapidement une fois construites (Patterson et Dyck, 2015b, 20). La construction d'édifices inadéquats et régionalement inappropriés aggrave encore la pénurie de logements, car les coûts élevés des réparations et du matériel épuisent des fonds d'infrastructure limités (Patterson et Dyck, 2015a, 21; Dyck et Patterson, 2017, 25–26). Les mauvaises conditions du logement ont également mené à une augmentation des incendies; le taux de décès causés par des incendies est 10 fois plus élevé dans les réserves que dans les populations hors réserve (Patterson et Dyck, 2015a, 21). Les conditions météorologiques extrêmes et l'érosion côtière qui résultent des changements climatiques détruisent déjà le parc de logements inadéquat dans l'Inuit Nunangat, et on s'attend à des coûts de réparations et de relocalisations ahurissants avec l'aggravation des changements climatiques (Inuit Tapiriit Kanatami, 2019). Étant donné que les solutions uniformes aux problèmes du logement dans les réserves des Premières Nations ont invariablement échoué, les décisions concernant le logement et les infrastructures sur réserve doivent être dirigées par les communautés et adaptées aux besoins de chacune (Patterson et Dyck, 2015b, 28).

Un profond déficit dans le financement du logement sur et hors réserve est une cause majeure de la pénurie de logement et d'infrastructure. En 2013, le Conseil de gestion financière des Premières Nations estimait que le déficit du logement et des infrastructures dans les réserves se chiffrait entre 3 et 5 milliards \$; pourtant, AANC l'estimait plus près de 8,2 milliards \$ (Patterson et Dyck, 2015b, 8). Il faut que le financement gouvernemental augmente et le développement économique local a été désigné comme source importante de fonds additionnels pour aider les communautés à combler leur déficit de financement (Patterson et Dyck, 2015b, 6). C'est malheureusement un cercle vicieux : le manque d'infrastructures et de logements appropriés nuit au développement économique qui pourrait générer des revenus, ce qui rend difficile pour les communautés la tâche d'attirer et de garder des travailleurs compétents et des professionnels qui pourraient les aider à maintenir leur parc de logements (Patterson et Dyck, 2015a, 18).

La grave pénurie du parc de logements dans les réserves, ainsi que dans les communautés éloignées et celles du Nord est un problème épineux et diversifié. Il n'est pas étonnant que la situation du logement pour les femmes autochtones dans les réserves et les femmes inuites dans l'Inuit Nunangat soit aussi médiocre, d'après les constatations de Statistique Canada. Ces problèmes ne sont pas seulement attribuables à la *Loi sur les Indiens*; le fait qu'ils apparaissent à l'extérieur des réserves aussi souligne l'importance de recourir à des approches basées sur les distinctions entre les groupes d'Autochtones pour s'attaquer aux problèmes des différentes communautés. Puisque les Autochtones connaissent mieux que quiconque les forces et les besoins de leurs communautés individuelles, des solutions dirigées par les communautés produiront des solutions culturellement pertinentes et durables, ce qui aura pour effet d'améliorer la santé globale et le bien-être des communautés autochtones et de réduire les coûts liés aux réparations, aux sources d'énergie et aux résultats en matière de santé qu'entraînent des conditions de vie précaires.



Par chance, il y a du progrès relativement au parc de logements dans les réserves, ainsi que dans les communautés éloignées et celles du Nord. Statistique Canada a constaté qu'entre 2011 et 2016, le nombre de citoyens des Premières Nations, d'Inuits et de Métis qui vivent dans des maisons ou logements nécessitant des réparations majeures a diminué pour les trois groupes (respectivement de 2 %, 3,6 % et 1,9 %), la seule exception étant les Premières Nations dans les réserves, où le besoin de réparations majeures a augmenté en 2016 (Statistique Canada, 2017a). En date de 2016, les Inuits qui vivent dans l'Inuit Nunangat sont les plus susceptibles de vivre dans des logements surpeuplés (51,7 %) et ayant besoin de réparations majeures (31,5 %), tandis que les Métis en sont les moins susceptibles (11 % dans des habitations surpeuplées et moins de 10 % ayant besoin de réparations majeures) (Statistique Canada, 2017a). Il y a eu également des améliorations dans le nombre de logements surpeuplés, mais pas dans l'Inuit Nunangat ni dans les réserves, où le nombre est resté virtuellement inchangé sur une période de cinq ans (Statistique Canada, 2017a). Les initiatives de réparation et d'entretien du parc de logements existants portent des fruits, mais il n'y a pas d'amélioration de la grave pénurie de logements dans les réserves et dans l'Inuit Nunangat.

Même lorsqu'ils vivent dans des régions éloignées, où l'accès à des habitations adéquates est plus physiquement facile, les Autochtones sont souvent dans l'impossibilité d'y accéder. Les Autochtones sont largement surreprésentés parmi les personnes en situation d'itinérance : environ un tiers de la communauté des itinérants à l'échelle du pays s'identifie comme Autochtones, malgré le fait que les Autochtones représentent ~5 % de la population canadienne (Emploi et Développement social Canada [EDSC], 2019a, 11; EDSC, 2017, 21). C'est dû en grande partie aux séquelles permanentes et au traumatisme intergénérationnel des pensionnats, de la rafle des années soixante et des pratiques continues des services de protection de l'enfance. Le traumatisme intergénérationnel se manifeste souvent sous la forme de toxicomanie, un des principaux facteurs de risque pour la précarité du logement parmi les peuples autochtones (Shier, Graham, Fukuda et Turner, 2015). Les enfants autochtones continuent d'être

largement surreprésentés dans les services à l'enfance et les chiffres ont même augmenté au cours des dernières décennies jusqu'à surpasser le nombre d'enfants qui ont été soumis au régime des pensionnats (Sinha, Delaye et Orav-Lakaski, 2018; Wray et Sinha, 2015). Un lien a été établi entre les services contemporains de protection de l'enfance et le système génocidaire des pensionnats (Blackstock, 2007); ces services sont critiqués parce qu'ils utilisent des normes culturellement inappropriées qui ciblent les femmes autochtones (Baskin, Strike et McPherson, 2015) et on parle souvent à leur sujet de la « rafle de la génération du millénaire ». Les politiques de bien-être des enfants continuent de déterminer l'accès futur à un logement; le fait que les enfants sont pris en charge par les services de protection et placés dans des familles d'accueil sans soutiens de transition lorsqu'ils arrivent à l'âge limite est l'un des principaux moyens par lesquels de jeunes Autochtones deviennent itinérants (Baskin, 2007; Kidd, Thistle, O'Grady et Gaetz, 2018). Les politiques actuelles qui obligent des Autochtones à quitter leurs communautés pour avoir accès à un emploi ou à des services, les laissant souvent isolés dans des centres urbains quand les choses ne s'arrangent pas pour eux, sont un autre facteur majeur qui mène à l'itinérance (Christensen, 2017).

En somme, les problèmes de logement des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones sont ancrés dans l'oppression coloniale des Autochtones. Mais, pour les femmes autochtones, la société coloniale a également créé des problèmes particuliers de discrimination fondée sur le genre. Comme nous le décrivons plus loin dans la section sur l'analyse documentaire, les répercussions à long terme de formes de colonialisme violent fondées sur le genre (dont le statut des femmes dans la *Loi sur les Indiens*, la violence genrée et la menace omniprésente des services de protection de l'enfance) continuent aujourd'hui d'avoir des conséquences pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones, à la fois directement et par suite du traumatisme intergénérationnel.

Des cheminements qui aboutissent à l'itinérance jusqu'à l'accès à la propriété (voir le tableau 1), chaque aspect du logement est ponctué d'obstacles à l'accès genrés et subit l'influence des cycles du traumatisme intergénérationnel dont les femmes autochtones font l'expérience. Dans tout le continuum du logement, les politiques négligent invariablement les femmes autochtones, dont les expériences de vie ont longtemps été réduites au silence dans la planification de solutions et de politiques en matière de logement au Canada. Alors que la recherche démontre de plus en plus l'importance de tenir compte de l'expérience vécue dans l'expertise en matière de politiques, il manque dans les politiques et les programmes axés sur la résolution de la crise du logement de solutions éclairées par les modes de connaissance autochtones, étayées par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et soulignées dans les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. La contribution des femmes et des personnes Deux-Esprits et de diverses identités de genre autochtones, y compris les jeunes, les aînées, les personnes LGBTQ+ et celles qui souffrent de maladies chroniques ou qui sont handicapées, est essentielle pour que leurs circonstances et leurs besoins particuliers soient représentés. De plus, étant donné que les femmes autochtones sont les gardiennes du savoir de leurs communautés, il est essentiel que les voix des femmes et des personnes de diverses identités de genre autochtones soient au premier rang dans la planification des solutions.

Figure 1 : Le continuum genré du logement

Continuum de logement					
Itinérance/Fuyant la violence	Maisons d'hébergement pour itinérantes/ Refuges pour femmes victimes de violence	Logements de transition/ Hébergement de seconde étape	Logements sociaux	Logements locatifs subventionnés	Propriété
					Accession à la propriété subventionnée
				Logements locatifs du marché	Accession à la propriété aux prix du marché

Adaptation à un modèle fondé sur le genre, d'après "About Affordable Housing in Canada [À propos de logement abordable au Canada]" de la SCHL. <https://www.cmhc-schl.gc.ca/en/developing-and-renovating/develop-new-affordablehousing/programs-and-information/about-affordable-housing-in-canada>



MÉTHODOLOGIE

Ce projet a pour but de magnifier les perspectives et les expériences vécues des femmes, ainsi que des personnes Deux-Esprits et de diverses identités de genre autochtones, afin de produire des politiques plus efficaces pour s'attaquer à la précarité du logement pour les femmes autochtones. À cette fin, les méthodes de recherche doivent reconnaître les femmes autochtones en tant que gardiennes du savoir et reconnaître leurs expériences vécues comme essentielles à l'élaboration de toutes les politiques sur le logement. Pour ce faire, nous avons adopté une approche intersectorielle, en examinant les différents contextes et besoins particuliers des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones avec et sans statut pour cerner leurs besoins particuliers, qu'elles vivent sur réserve, qu'elles soient en transition hors d'une réserve ou qu'elles vivent hors réserve dans des régions rurales ou en milieu urbain, entre autres en mettant l'accent sur les personnes LGBTQ2E+. Ensemble, le sondage national en ligne et les séances de mobilisation regroupent diverses expériences vécues par des Autochtones : citoyennes de Premières Nations, Métisses et Inuites, ainsi que des personnes Deux Esprits et de diverses

identités de genre, y compris des jeunes, des aînées, des personnes LGBTQ+ et des membres de communautés atteintes de maladies chroniques ou vivant avec un handicap.

À partir de l'automne 2018, les conseillères en matière de politiques de l'AFAC ont réalisé une analyse environnementale du logement autochtone dans une perspective culturellement pertinente fondée sur le genre, en répertoriant les ressources et les connaissances existantes sur les obstacles, les besoins et les pratiques exemplaires qui sont pertinents pour les femmes et les personnes Deux-Esprits et de diverses identités de genre autochtones, qu'elles vivent sur ou hors réserve, dans des régions rurales ou en milieu urbain. L'accent portait sur les soutiens et les services à l'intention des femmes qui passent d'une administration à une autre, en quittant une réserve pour un milieu urbain ou en fuyant une situation de violence, par exemple. L'équipe a travaillé en collaboration avec des aînées, des partenaires locaux et des partenaires du gouvernement fédéral afin d'élaborer en collaboration des questions de mobilisation en vue d'un sondage national en ligne et de séances de mobilisation en personne.

Au printemps 2019, l'AFAC a lancé le sondage sur le logement autochtone, « Survey on Indigenous Housing: Policy and Engagement » [Sondage sur le logement autochtone : politiques et mobilisation (en anglais seulement)], dont nous avons fait la promotion dans les médias sociaux. Ce sondage a permis d'élargir la collecte de données de beaucoup par rapport à ce qu'on pouvait obtenir des seules séances de mobilisation, ajoutant à la profondeur de celles-ci la largeur de l'étendue du pays. Comme les entrevues par téléphone, toutefois, il y a dans les sondages en ligne un biais d'échantillonnage prononcé, qui favorise les personnes qui ont les moyens de se payer ce service public. L'accès à l'Internet est un luxe que ne peuvent pas se permettre celles qui doivent choisir entre payer le loyer et acheter de la nourriture. Par conséquent, le sondage produit moins d'information sur les formes précaires de logement (itinérance visible et invisible, refuges/maisons d'hébergement, services de transition, logement social ou logements de bande) que les séances de mobilisation. La force du sondage est l'envergure transnationale, qui permet l'accès à des expériences de la plupart des provinces et des territoires, ainsi que la capacité à saisir l'information démographique pertinente, comme l'identité et l'emplacement de chaque participante de même que le genre auquel elle s'identifie.

L'équipe a tenu, au printemps 2019 également, quatre séances de mobilisation de deux jours, en collaboration avec les associations provinciales et territoriales membres (APTM) de l'AFAC : la Saskatchewan Aboriginal Women's Circle Corporation [Société du Cercle des femmes autochtones de la Saskatchewan], le Yukon Aboriginal Women's Council [Conseil des femmes autochtones du Yukon] et le Temiskaming Native Women's Support Group [Groupe de soutien des femmes autochtones du Témiscamingue]. Les séances de Gatineau (au Québec, les 27 et 28 mars) ont saisi surtout les expériences relatives au logement du marché des grandes villes (Montréal et la région de la capitale nationale), tandis que les séances de Kirkland Lake (en Ontario, les 18 et 19 mars), de Whitehorse (au Yukon, les 23 et 24 mars) et de Meadow Lake (en Saskatchewan, les 14 et 15 mars) ont saisi les expériences en régions éloignées, rurales et nordiques ainsi

que celles de petites ou moyennes agglomérations et plus d'information sur le logement dans les réserves de Premières Nations. Pourtant, du fait que les cas de transition d'un milieu à un autre sont si courants entre régions rurales et milieux urbains et sur et hors réserve, chaque séance a permis de saisir une diversité d'expériences régionales et de transition.

Ces séances comptaient habituellement de 16 à 20 personnes. Des travailleuses de services aux Autochtones y ont participé (par exemple, Gignul Non-Profit Housing Corporation [Société de logement à but non lucratif Gignul], Minwaashin Lodge [Centre de ressourcement Minwaashin] et Somerset West Community Health Centre [Centre de santé communautaire de Somerset Ouest]). Les participantes étaient des aînées, des jeunes de communautés rurales et urbaines et de nombreuses personnes qui avaient eu des problèmes de logement. Ces séances de mobilisation locales se déroulaient sous la forme d'un cercle de partage, qui commençait et finissait par une prière. Les animatrices provenaient de la communauté locale et avaient la latitude nécessaire pour orienter la conversation en fonction des sensibilités particulières à la communauté. Étant donné que le logement est si souvent lié à des formes multiples de traumatisme pour les femmes autochtones, nous avons intégré à la planification et la tenue de ces séances des pratiques culturellement appropriées qui tiennent compte des traumatismes vécus afin de nous assurer que les participantes se sentent suffisamment en sécurité pour exprimer leur vérité. À chaque séance, l'aide d'aînées, des médecines et d'autres formes de soutien étaient mises à la disposition des participantes au besoin. Elles en étaient informées lors des prières d'ouverture et on le leur rappelait en fin de séance; nous avons demandé aux animatrices de faire une pause et de mêler les aînées à la conversation si celle-ci devenait trop accablante pour certaines participantes. Afin de favoriser une diversité de points de vue, l'AFAC avait rendu les séances aussi accessibles que possible, par exemple en choisissant des lieux physiquement accessibles et en remboursant aux participantes leurs frais de déplacements, de repas et de garderie.



La forme finale de la mobilisation était la consultation du conseil d'administration de l'AFAC, en février 2020. Dix-sept personnes ont participé à cette séance de mobilisation, soit les membres du conseil d'administration, des représentantes des APTM de l'AFAC et des personnes des communautés autochtones générales servies par l'AFAC. On leur présentait les principales conclusions tirées du reste du projet et on les invitait à les commenter et à exprimer leurs opinions en répondant à trois questions. Nous leur avons demandé : 1) quelles étaient les problèmes que connaissaient leurs communautés en matière de logement, 2) ce qu'elles voulaient en matière de logement et 3) des suggestions de solutions. Comme pour les séances de mobilisation dans les communautés, des aînées étaient présentes et des prières ont été prononcées au début et à la fin de chaque séance.

Contrairement au sondage national en ligne, ces séances en personne ont été dominées par des individus en situation de logement plus précaire et la discussion a souvent porté sur le logement social hors réserve, les logements locatifs de bandes, les logements de transition et les services de refuges/maisons d'hébergement. Ces séances de mobilisation permettent une compréhension en profondeur des difficultés particulières auxquelles sont confrontées les femmes autochtones en période de transition dans le

continuum du logement et entre des contextes différents. Elles fournissent ainsi une matière riche de laquelle on peut tirer des recommandations concrètes concernant les mécanismes qui favorisent ou non l'accès de ces communautés à des logements stables.

En raison du format des cercles de partage (par opposition à des entrevues individuelles), il n'a pas été possible pour l'essentiel de faire la distinction dans l'analyse des données entre les intervenantes de Premières Nations, avec ou sans statut, les Métisses et les Inuites. Certaines se sont identifiées spécifiquement (p. ex. « je suis Métisse » [traduction]), mais dans l'ensemble, les séances de mobilisation sont insuffisantes en elles-mêmes pour cerner des besoins particuliers. D'après le contenu de ces séances, il est clair que les problèmes de logement des Premières Nations (p. ex. dans les réserves) ont dominé les discussions. Pour obtenir plus d'information sur les besoins des Métisses et des Inuites, nous nous sommes appuyées sur le sondage national en ligne, où il y avait une composante ouverte pour 18 des 29 questions. Associé à cette information démographique détaillée, le sondage nous permet d'organiser les conclusions par catégories et de mieux comprendre en quoi les diverses dynamiques explorées dans les séances de mobilisation touchent différemment les groupes spécifiques.



ÉLÉMENTS LIVRABLES DU PROJET

Élément livrable	État
<i>Analyse environnementale</i>	Terminée avec l'ajout d'une analyse documentaire
<i>Élaboration des questions en collaboration</i>	Terminée
<i>Sondage national en ligne</i>	Terminé, résultats inclus
<i>Tenue des quatre premières séances de mobilisation</i>	Terminée, résultats inclus
<i>Rapport final, comprenant les résultats et l'analyse des quatre premières séances de mobilisation, les résultats du sondage et les recommandations de politiques</i>	Terminé

ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

L'analyse environnementale avait pour but de faire de la recherche et de répertorier des sources (du domaine universitaire, d'organisations autochtones, de la société civile et de la société en général) pour déterminer la manière dont la recherche sur ce projet allait être faite. La documentation compilée pour la réalisation de cette analyse a servi à élaborer les questions du sondage et celles des séances de mobilisation, en mettant l'accent sur les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre et Deux-Esprits. Cette analyse environnementale a également servi à définir les pratiques exemplaires régionales canadiennes et mondiales existantes aux fins de l'élaboration d'un document national sur les pratiques exemplaires particulier à l'AFAC.

Les Nations Unies définissent le droit à un logement adéquat au sein de la Stratégie mondiale : un logement adéquat doit fournir suffisamment d'intimité et d'espace, en plus d'une bonne sécurité, d'un éclairage et d'une aération convenables, des infrastructures de base adéquates, dans un endroit bien situé par rapport au lieu de travail et aux services essentiels – et doit être accessible à un coût raisonnable (Nations Unies, s.d.). Dans son récent rapport sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le logement convenable affirme que : « le droit au logement des peuples autochtones doit être interprété d'une manière qui reconnaisse le caractère interdépendant et indivisible du droit au logement tel qu'il est énoncé dans le droit international des droits de l'homme et dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones » (Assemblée générale des Nations Unies, 2019, p. 2). Dans ce rapport, la Rapporteuse spéciale souligne les difficultés particulières selon le genre que présente l'accès au logement et décrit comment les déplacements involontaires, la gouvernance communautaire patriarcale et la violence envers les femmes en raison de leur sexe poussent les femmes autochtones partout au monde dans des situations de précarité du logement, ce qui contribue à motiver encore plus de violence fondée sur le genre et la vaste surreprésentation des enfants autochtones en structures d'accueil (Assemblée générale des Nations Unies, 2019, Section III.I).

Des membres du personnel de l'AFAC ont réalisé une analyse environnementale, répertoriant 84 documents/sources qui se rapportent au logement pour les femmes, les filles et les personnes Deux-Esprits et de diverses identités de genre autochtones d'un point de vue culturellement pertinent. Elles ont également répertorié des ressources et des connaissances sur les obstacles, les besoins et les pratiques exemplaires pertinentes dans l'optique des femmes et des personnes Deux-Esprits et de diverses identités de genre autochtones qui vivent sur et hors réserve, dans des régions rurales ou des milieux urbains, en mettant l'accent sur les soutiens et les services pour les femmes qui passent d'une administration à une autre, par exemple en quittant une réserve pour s'établir dans un centre urbain ou en fuyant des situations de violence.

Cette analyse environnementale a mené à la constatation clé que les problèmes de logement sont intimement liés aux éléments suivants :

- ◆ le traumatisme intergénérationnel/transgénérationnel résultant de l'expérience des pensionnats;
- ◆ le racisme systémique, actuellement comme par le passé;
- ◆ la question des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées;
- ◆ la violence envers les femmes et les filles autochtones;
- ◆ les inégalités dans le logement;
- ◆ le manque de logements appropriés;
- ◆ le manque d'accès à des services culturellement appropriés;
- ◆ les problèmes de l'itinérance;
- ◆ le génocide continu auquel les Autochtones, et particulièrement les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre et Deux-Esprits sont aux prises dans leur quotidien.

Tableau 2 : Matières repérées

Matières abordées	Fréquence de l'utilisation particulière au projet
<i>Logement / Mauvaises conditions de logement / Surpeuplement / Précarité</i>	52
<i>Logement culturellement approprié / Logement à coût abordable / Logements sociaux</i>	23
<i>Pauvreté</i>	18
<i>Problèmes de santé mentale</i>	11
<i>Maladies attribuables à de mauvaises conditions de logement</i>	7
<i>Racisme</i>	8
<i>Services culturellement appropriés</i>	19
<i>Itinérance</i>	38
<i>Mères / Femmes autochtones itinérantes</i>	6
<i>Aînés autochtones</i>	4
<i>Toxicomanie</i>	6
<i>Violence envers les femmes autochtones</i>	10
<i>Mobilisation des femmes autochtones à l'échelle internationale</i>	4
<i>Perte de domicile imposée</i>	3
<i>Jeunes / Enfants</i>	16
<i>Milieus urbains</i>	40
<i>Régions rurales / Communautés éloignées / Réserves</i>	21
<i>Changement socioculturel / socioéconomique</i>	22
<i>Traumatisme intergénérationnel / transgénérationnel</i>	9
<i>Santé et bien-être</i>	17
<i>Incarcération / Système de justice pénale</i>	2
<i>LGBTQ2E et problèmes de logement</i>	6
<i>Changements climatiques</i>	7

Il a été établi aussi que les problèmes de logement sont intimement liés au traumatisme. Par conséquent, la recherche sur le logement doit tenir compte des traumatismes subis, car les femmes et les personnes Deux-Esprits et de diverses identités de genre autochtones sont à la croisée de formes multiples d'oppression, elles sont surreprésentées parmi les victimes d'agressions et de violence sexuelle et elles subissent souvent les effets continus du traumatisme intergénérationnel. Toutes les réunions en personne où il est question d'expériences vécues de traumatisme doivent inclure l'accès à des soutiens culturellement appropriés ou à des professionnels des soins de santé mentale, ainsi qu'à des médecins.

Tableau 1 : Types de sources repérées

Types de sources	Fréquence de l'utilisation particulière au projet
<i>Domaine universitaire</i>	51
<i>Documents en ligne</i>	1
<i>Organisations autochtones (rapports, recherche, revues, médias sociaux)</i>	15
<i>Statistiques et données brutes</i>	4
<i>Rapports gouvernementaux / Sources gouvernementales</i>	9
<i>Publications grand public / Médias sociaux</i>	1
<i>Société civile / Industrie</i>	3
<i>Analyse documentaire</i>	1

Mots-clés utilisés :

Autochtone, Premières Nations, Indiens inscrits (statut), Inuits, Métis, femmes autochtones [TRADUCTION]



ANALYSE DOCUMENTAIRE : FEMMES AUTOCHTONES, LOGEMENT ET DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Nous avons réalisé une analyse documentaire afin de fournir plus de contexte et d'information pour le travail de l'AFAC sur le logement et l'itinérance. La recherche axée sur les expériences d'itinérance et de précarité du logement vécues par les Autochtones doit être ancrée dans une compréhension que ces expériences sont complexes, qu'elles ont de multiples facettes et qu'elles subissent l'influence de toute une série de facteurs historiques, politiques, socioéconomiques et intersectionnels. Les concepts et définitions eurocentriques du logement et de l'itinérance sont souvent dépourvus de cette compréhension et négligent par conséquent le caractère particulier des besoins des Autochtones en matière de logement (Alaazi, Masuda et Distasio, 2015). Reconnaisant ces complexités et grâce à de vastes consultations pancanadiennes avec des aînés, des gardiens du savoir, des universitaires autochtones et des membres de communautés autochtones, Thistle (2017) soutient et présente une définition particulière de l'itinérance et de la précarité du logement des Autochtones au Canada. Cet auteur explique que l'itinérance autochtone englobe les aspects historiques, sociaux, systémiques et infrastructurels de la précarité du logement et la définit comme suit : « une condition humaine qui décrit les personnes, les familles ou les communautés des Premières Nations, métisses et inuites dépourvues de logements stables, permanents et appropriés ou de la perspective immédiate, des moyens ou de la capacité à faire l'acquisition de tels logements. L'itinérance autochtone, contrairement à la définition colonialiste courante de l'itinérance, n'est pas définie comme le fait de ne pas avoir de structure d'habitation; elle est plutôt décrite et comprise entièrement selon une optique composite de visions du monde autochtones [TRADUCTION] » (Thistle, 2017, 6).

De plus, on peut comprendre l'itinérance des Autochtones par des dimensions comme les déplacements de population du passé, la déconnexion spirituelle, la désintégration et la perte culturelles ainsi que le fait de réussir à échapper à des préjudices ou à les esquiver (Thistle, 2017). La recherche, la prestation de services et les solutions apportées par des politiques relatives à l'itinérance et la précarité du logement des Autochtones doivent intégrer les notions autochtones de territoire, de famille et de communauté (Alaazi et autres, 2015). Elles doivent également inclure la compréhension des expériences de sous-groupes particuliers d'Autochtones qui sont les plus marginalisés et qui sont surreprésentés dans les systèmes d'itinérance. Nous savons que la représentation des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones est disproportionnelle lorsqu'il s'agit de précarité du logement et d'itinérance au Canada (Patrick, 2014); nous savons aussi que les politiques canadiennes ont mené à un accroissement de la violence fondée sur le sexe et de l'exploitation sexuelle, du traumatisme intergénérationnel et d'autres facteurs socioéconomiques et genrés inextricablement liés à cette représentation disproportionnée. Pourtant, nous avons jusqu'ici peu de preuves empiriques des expériences et des besoins particuliers des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones en matière de logement à l'échelle du Canada, qui proviennent d'individus qui en ont vécu l'expérience et par l'intermédiaire de visions autochtones du monde.

D'abondants éléments de preuve démontrent que les femmes et les filles autochtones sont plus susceptibles de connaître l'itinérance ou la précarité du logement que les femmes non autochtones. Bon nombre d'études qualitatives auprès de fournisseurs de services et de femmes autochtones ont documenté de manière exhaustive le legs colonial particulier qui pousse les femmes autochtones à l'itinérance, notamment les services de protection de l'enfance, les pensionnats et la violence familiale (Baskin, 2007; Ruttan et autres, 2008; voir Patrick, 2014, pour un aperçu complet de la recherche approfondie). Cependant, il a été difficile de discerner dans quelle mesure les Autochtones sont surreprésentés parce qu'il est notoirement difficile de mesurer l'itinérance. Les chercheurs ont dû se fier aux données administratives de maisons d'hébergement/refuges et les données étaient limitées à certaines villes (voir Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine; Novac, Serge, Eberle et Brown, 2002). Jusqu'à récemment, il n'était pas possible d'avoir une perspective d'ensemble nationale de toutes les personnes en situation d'itinérance au Canada, ce qui fait qu'il est impossible d'estimer le nombre de femmes autochtones en situation d'itinérance.



Au cours des 15 dernières années, le gouvernement fédéral a tenté de produire plus de données nationales normalisées sur l'itinérance. L'Étude nationale sur les refuges de 2005 à 2016 d'Emploi et Développement social Canada présentait les données sur l'itinérance au Canada qui étaient alors les plus exhaustives et uniformes à l'échelle nationale (EDSC, 2019b). Cette étude n'a recueilli des données sur l'identité autochtone qu'à partir de 2014, toutefois, et elles se limitaient à des données de maisons d'hébergement/refuges d'urgence pour les itinérants. Les communautés autochtones étant moins susceptibles d'utiliser des refuges, on savait donc que l'itinérance autochtone était sous-estimée (EDSC 2019b, 7). Les données des refuges ne saisissent pas les communautés qui n'utilisent pas de refuges ni « l'itinérance cachée », soit les personnes qui logent temporairement chez d'autres parce qu'elles n'ont pas leur propre logement permanent (EDSC, 2017, 4).

En 2016, EDSC a amélioré sa méthode en lançant le premier dénombrement ponctuel de l'itinérance au Canada coordonné à l'échelle nationale. Plus de 30 communautés à travers le pays ont compté les individus qui étaient en situation d'itinérance dans leurs communautés le même jour, dans des maisons d'hébergement/refuges ou des lieux extérieurs, faisant de ce portrait dressé en une seule journée la tentative la plus minutieuse de mesurer l'itinérance systématiquement dans l'ensemble du pays (EDSC, 2017, 3), bien que ce portrait soit encore imparfait et incomplet (EDSC, 2017, 4). Le deuxième dénombrement ponctuel a eu lieu en 2018, avec la participation de deux fois plus de communautés (EDSC, 2019a, 6). Le compte de 2018 a repéré plus de 25 000 personnes au pays qui étaient sans abri (EDSC, 2019a, 6); une enquête a porté sur 19 500 d'entre elles afin d'obtenir des renseignements démographiques de base (EDSC 2019a, p7). Ces deux initiatives ont permis de constater qu'environ un tiers de la communauté des itinérants s'identifient comme Autochtones, malgré le fait que les Autochtones ne constituent que ~5 % de la population du Canada (EDSC, 2019a, 11; EDSC, 2017, 21). En outre, les femmes autochtones sont plus susceptibles d'être sans abri que les femmes non autochtones : 38 % des membres de la communauté des itinérants autochtones sont des femmes, tandis que seulement 32 % de la communauté des itinérants non autochtones sont des femmes (EDSC, 2019a, 11). Les répondants autochtones étaient surreprésentés dans une proportion encore plus grande dans des lieux non abrités (37 %) et parmi ceux qui logeaient temporairement chez d'autres (43 %), ce qui suggère que les données des maisons

d'hébergement sous-estiment grandement l'étendue du phénomène de l'itinérance chez les femmes autochtones (EDSC, 2019a).

En résumé, les Autochtones sont extrêmement surreprésentés dans la communauté des sans-abri et c'est particulièrement le cas des femmes autochtones, en raison des multiples périls auxquels elles sont exposées : marginalisation fondée sur des identités complexes et intersectionnelles et situations sociales (p. ex. genre, race, classe, orientation sexuelle) (Jamieson, 1979; Browne et Fiske, 2001). La constante représentation disproportionnée des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones qui vivent dans la pauvreté et l'itinérance est donc la conséquence de multiples facteurs et elle est ancrée dans le colonialisme, la discrimination systémique et le racisme institutionnel. Ces causes sont tellement intégrées au tissu de la société canadienne qu'elles se manifestent même dans les structures et les systèmes qui sont censés contrer la marginalisation des femmes autochtones (Thistle, 2017; Patrick, 2014; Yerichuk et al, 2016). En plus des « périls multiples » évoqués plus haut, des intellectuels ont également qualifié ces intersections complexes des politiques qui marginalisent les femmes autochtones de « legs de la subordination [TRADUCTION] » (Peters, 2006) ou de « relation particulière avec l'État canadien [TRADUCTION] » (Patrick, 2014, 39). Quels que soient les mots qu'on utilise, la recherche portant sur les circonstances socioéconomiques des femmes autochtones doit être basée sur une compréhension du contexte colonial complexe qui façonne leurs vies.





La *Loi sur les Indiens* est une des premières politiques canadiennes conçues pour marginaliser les femmes des Premières Nations; elle a encore des répercussions et agit encore aujourd'hui (Allan et Smylie, 2015; Green, 2001; Peters, 2006). Au début, la *Loi sur les Indiens* était encensée comme le moyen de régler « la question indienne » qui n'en finissait plus : le but était d'assimiler les citoyens des Premières Nations pour les détruire en tant que groupe distinct et s'approprier leurs terres (Leslie, 2002; Hurley, 2009). Cette loi dénigrait la position des femmes autochtones dans les communautés des Premières Nations par différents moyens. D'abord, la *Loi sur les Indiens* a restructuré la gouvernance sociétale et relationnelle dans les communautés des Premières Nations, modifiant un mode de gestion qui assurait l'égalité des genres par l'application d'un modèle patriarcal européen (Culhane, 2003; Yerichuk et autres, 2016). Les politiques coloniales de gouvernance des bandes interdisaient aux femmes d'occuper des postes de leadership politique ou de participer à la politique des bandes. Ce n'est qu'en 1951 que les femmes des Premières Nations ont recouvré leur voix politique avec l'aptitude à voter dans les élections des bandes (Patrick, 2014). De plus, la Loi encourageait l'assimilation en grande partie en se servant des femmes autochtones : elle les dépouillait de leur statut d'Indien [inscrit au registre des Indiens] lorsqu'elles épousaient un non-Indien ou un Indien sans statut (Culhane, 2003). Dépouillés de ce statut, les citoyens des Premières Nations perdaient graduellement le droit au logement dans leurs communautés et finissaient par perdre leurs liens à leur culture et leur identité en vivant à l'extérieur des communautés. Le retrait du statut d'Indien s'est avéré un moyen très efficace de forcer l'assimilation de citoyens des Premières Nations à la nouvelle société coloniale qui s'édifiait dans le pays connu sous le nom de Canada. Parce qu'il y avait tellement plus de moyens pour les femmes de perdre leur statut que pour les hommes (par les mariages interraciaux), les femmes des Premières Nations et leurs descendants ont perdu historiquement leur droit au logement et il en est résulté une perte de culture et d'identité à des taux beaucoup plus élevés que leurs homologues de sexe masculin.

La *Loi sur les Indiens* a été un outil puissant de la colonisation en cours et pourtant, elle a échoué : les communautés des Premières Nations étaient résilientes et elles ont persisté, malgré de grandes difficultés et les attaques constantes contre leur mode de vie. La Loi a été réformée un nombre incalculable de fois et le gouvernement ne proclame plus fièrement son objectif génocidaire. L'actuel gouvernement libéral, élu en 2015 et à nouveau en 2019, a proclamé à répétition que la réconciliation est une priorité fondamentale pour le gouvernement; par exemple dans les discours du Trône (Gouvernement du Canada, 2019; Gouvernement du Canada, 2015). Mais la *Loi sur les Indiens* continue de façonner profondément la société canadienne – et de disloquer les communautés autochtones. La relation actuelle entre le statut d'Indien et le logement reste au cœur de son efficacité.

Sur des décennies, les révisions de la *Loi sur les Indiens* ont tenté d'éliminer des éléments de la discrimination fondée sur le sexe qui excluaient directement la reconnaissance du statut d'Indien aux femmes autochtones en fonction de qui elles épousaient (1985, 2010), mais ces révisions étaient incomplètes et elles ont même introduit de nouvelles formes de discrimination fondée sur le sexe et l'état matrimonial, qui continuaient de limiter la capacité des femmes des Premières Nations, plus que celle des hommes, de transmettre le statut d'« Indien » à leurs enfants (AFAC, 2018a, 15). En termes simples, la Loi s'est éloignée de la limitation directe du statut des femmes pour limiter directement le statut de leurs enfants. Elle l'a fait principalement en assignant à un grand nombre de femmes de Premières Nations une sorte de « demi-statut » (appelé communément « statut 6(2) ») qui est beaucoup moins transférable (AFAC, 3 juillet 2019). Le projet de loi S 3, adopté en 2017, retirait en grande partie la discrimination directe fondée sur le sexe de la *Loi sur les Indiens* sans aller jusqu'à adopter la solution « 6(1)a) jusqu'au bout », qui aurait simplifié radicalement le statut d'« Indien » et aurait éliminé le « demi-statut », moins susceptible d'être accordé, qui touche disproportionnellement les femmes (AFAC, 2018a, 16).

De ce fait, malgré les grandes avancées résultant du retrait de la discrimination fondée sur le sexe, les femmes des Premières Nations demeurent un levier majeur par lequel la *Loi sur les Indiens* disloque les communautés autochtones et force l'assimilation. Malgré le fait que des dispositions comme la « règle des deux parents » et l'« inadmissibilité de la deuxième génération » s'appliquent maintenant également aux hommes et aux femmes, ces règles touchent les femmes autochtones très différemment par rapport aux hommes, en raison des réalités biologiques : « S'il est relativement simple d'identifier la mère d'un enfant, en identifier le père peut être considérablement plus difficile et potentiellement même dangereux pour la mère » (AFAC, 2018a, 9). Lorsque les deux parents ont le statut, il y a beaucoup plus de moyens pour les femmes de ne pas réussir à obtenir le plein statut pour leurs enfants. Le père peut simplement être inconnu ou il peut éviter les tests de paternité s'il ne veut pas en assumer la responsabilité juridique. Les petits-enfants des femmes victimes de violence sont particulièrement vulnérables. Les femmes qui ne veulent pas identifier le père parce qu'il y a eu viol, inceste ou une autre forme de violence sont obligées de laisser à leurs enfants le statut 6(2) beaucoup moins susceptible d'être accordé. Ensemble, ces problèmes ont eu pour effet que, dans certaines communautés, jusqu'à 90 % des enfants ont le statut 6(2), qu'ils ne pourront pas transmettre à moins d'avoir leurs propres enfants avec un coparent statué (NWAC, 2018a, 9). Encore une fois, sans statut ces petits-enfants peuvent perdre leur droit au logement et être forcés de quitter leurs communautés, ce qui brise le lien à leur culture et leur identité autochtones. Ces communautés sont confrontées à l'annihilation juridique et culturelle, grâce en partie à un péril multiple – la *Loi sur les Indiens*, les réalités biologiques des sexes et la violence genrée à laquelle sont confrontées les mères autochtones.

Cette intersection avec la violence genrée dans la *Loi sur les Indiens* est particulièrement alarmante en raison des taux élevés de violence envers les femmes autochtones. Les femmes autochtones sont 3,5 fois plus susceptibles que les femmes non autochtones d'être la cible d'actes de violence, avec des taux de violence par un partenaire sexuel trois fois plus élevés que les femmes non autochtones (Burnette, 2015). Lors du Forum national des femmes autochtones tenu en 2011, l'Association des femmes autochtones du Canada déclarait que l'ampleur de la violence envers les femmes autochtones était le problème le plus pressant de la société canadienne (AFAC, 2012). L'itinérance et la précarité en matière de logement des femmes et des filles autochtones sont inextricablement liées à la violence fondée sur le genre et l'exploitation sexuelle (Patrick, 2014; Yerichuk et autres, 2016). En raison de l'extrême pénurie de logements, comme dans le Nord canadien, les femmes autochtones (et leurs enfants) peuvent être forcées de rester avec des partenaires violents, pour la simple raison qu'elles n'ont nulle part où aller (Groening, Bonnycastle, Bonnycastle, Nixon et Hughes, 2019). Si elles choisissent de fuir leurs domiciles violents, elles peuvent être forcées dans des situations où elles sont exploitées pour subvenir à leurs besoins essentiels (et à ceux de leurs enfants) (Sethi, 2007), accroissant ainsi leur risque de se retrouver en situation d'itinérance (Yerichuk et autres, 2016). Les femmes et les personnes 2ELGBTQ+ sont particulièrement susceptibles d'être victimisées pendant qu'elles sont sans abri (Kidd et autres, 2018). Dans le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées [ENFFADA] (2019a et 2019b), la Commission d'enquête a conclu que le taux élevé de violence envers les femmes autochtones est une forme de génocide contre les peuples autochtones au Canada. De nombreuses interactions entre le logement et la violence ont été observées dans l'Enquête et 10 des 231 appels à la justice impliquent un meilleur accès au logement (ENFFADA, 2019b). Lorsqu'elles sont coincées entre la violence familiale et l'État colonial, les personnes LGBTQ2E+ peuvent être confrontées à la difficulté additionnelle de l'ostracisme dans leurs propres communautés (Ristock, Zoccole, Passante et Potskin, 2017), ce qui les pousse encore davantage à l'itinérance.

Le traumatisme intergénérationnel causé par le génocide culturel, les pensionnats et la rafle des années soixante a également été attribué à l'itinérance des femmes autochtones (Bombay, Matheson et Anisman, 2014; Ruttan et autres, 2008; Thistle, 2017). La perte de leur langue ancestrale et de leur identité culturelle, le traumatisme intergénérationnel et la discrimination systémique envers les femmes autochtones ont eu des répercussions considérables sur la capacité des femmes à accéder à des ressources et des possibilités et ont par conséquent limité leurs capacités à composer avec le traumatisme et la toxicomanie (Patrick, 2014; Christensen, 2013). En ce qui concerne les pensionnats et la rafle des années soixante, par exemple, l'impact traumatique de l'enlèvement forcé de leurs enfants à des femmes autochtones s'est répercuté sur les générations suivantes de familles et de communautés autochtones, exerçant son effet sur leur bien-être physique, émotionnel, social et spirituel et contribuant à l'itinérance de femmes et de filles autochtones (Ruttan et autres, 2008).

D'autres facteurs socioéconomiques et de genre, comme un faible revenu, un logement surpeuplé et la diversité de genre ont aussi des répercussions disproportionnées sur les femmes et les filles autochtones. Les femmes autochtones sont plus susceptibles d'être sans emploi ou de toucher un revenu moindre et elles sont désavantagées dans le marché du travail par comparaison aux femmes non autochtones (Peters, 2006; Arriagada, 2016; Organisation de coopération et de développement économiques, 2018, 27-28). Elles sont également plus susceptibles de faire l'expérience de l'itinérance cachée (EDSC, 2019, 11), ce qui suggère qu'elles sont dans des situations de logement précaires, temporaires, transitoires ou de surpeuplement dépourvues de conditions adéquates, permanentes et sécuritaires (Christensen, 2013; Peters, 2012; Patrick 2014). Les expériences des femmes qui sont les « itinérantes cachées » représente un écart considérable dans la connaissance de l'itinérance (nous connaissons surtout l'itinérance « absolue », qui est plus visible et à laquelle on peut s'attaquer de manière plus concrète), car il est difficile de trouver ces femmes, de discerner leurs besoins en matière de logement et de répondre à ces besoins (Peters, 2012). Enfin, selon quelques sources, l'expérience de la précarité du logement et de la pauvreté est différente pour les homosexuels des Premières Nations de ce qu'elle est pour les homosexuels non autochtones et les identités de genre accentuent la vulnérabilité des homosexuels et des femmes autochtones (Patrick, 2014). Les expériences des personnes Deux-Esprits et de diverses identités de genre qui ont des problèmes de précarité du logement ne sont toutefois pas documentées.



En ce qui concerne le logement hors réserve, la grande idée novatrice en matière de politique sur l'itinérance au cours des dernières décennies a été le modèle Logement d'abord (« Housing First »). Cependant, peu de recherche a été faite sur les répercussions particulières de ce modèle sur les femmes et les personnes de diverses identités de genre autochtones. Logement d'abord implique que l'on procure à des personnes en situation d'itinérance un logement permanent (souvent dans le secteur privé) aussi rapidement que possible et sans condition, plutôt que de financer un réseau en croissance constante de services de transition d'urgence coûteux et hautement réglementés (Gaetz, 2013, 1-7). L'hypothèse sur laquelle est fondé ce modèle est que tous les itinérants sont prêts à être logés et méritent de l'être et qu'un logement permanent est un meilleur fondement pour le traitement, le rétablissement et la stabilité que ne l'est le cycle perpétuel dans des milieux institutionnels éphémères. Les programmes Logement d'abord ont pris diverses formes à partir du modèle initial, mais elles ont en commun cinq principes de base : les programmes Logement d'abord sont fondés sur des droits, ils offrent un choix à leur clientèle, ils sont axés sur la notion d'un rétablissement défini en termes généraux, ils offrent des soutiens individualisés et favorisent l'intégration communautaire (voir le tableau ci-dessous).

Principes de base de Logement d'abord¹

1. FONDÉ SUR DES DROITS :

Accès immédiat à un logement permanent sans condition de préparation.

2. CHOIX DU CLIENT :

Les clients ont le choix du logement et des services

3. ORIENTATION DE RÉTABLISSEMENT :

Soutien à la guérison, plutôt qu'aux besoins essentiels seulement; inclut la réduction des méfaits

4. SOUTIENS INDIVIDUALISÉS :

Éventail de services offerts en fonction des besoins particuliers

5. INTÉGRATION À LA COMMUNAUTÉ :

Occasions de participer à des activités sociales significatives

- ◆ Séparation entre logement et soutiens
- ◆ Le logement ne stigmatise pas et n'isole pas
- ◆ Mobilisation sociale et culturelle par l'emploi et des activités professionnelles et récréatives

¹ Gaetz, 2013, 5-6.

Le modèle Logement d'abord a été popularisé par un programme de la ville de New York dans les années 1990, « Pathways to Housing » [Chemins menant au logement], qui mettait l'accent sur la réponse aux besoins des gens qui souffraient de problèmes graves de santé mentale ou de toxicomanie (Gaetz, 2013, 1-7). Dans ce programme, les refuges d'urgence étaient complètement éliminés du processus : les clients étaient repérés par des travailleurs de rue et par la planification de sortie des hôpitaux, plutôt que par l'intermédiaire de refuges d'urgence. Les clients indiquaient le type de logement qu'ils auraient aimé avoir et à quel endroit ils voudraient être logés et Pathways prenait des dispositions auprès de propriétaires locaux pour offrir aux clients des logements du secteur privé dispersés dans la ville, plutôt que des logements sociaux spécialisés de type foyer collectif construits dans le cadre du modèle du continuum de soins. Les exigences obligatoires pour avoir accès à un logement étaient réduites au minimum, mais une fois que les gens étaient logés, on leur offrait des services de soutien s'ils le désiraient. L'obéissance intégrale à des règles (comme la sobriété) ou la soumission à un traitement n'étaient pas une condition pour conserver le logement attribué. Ceux qui avaient des besoins aigus pouvaient avoir accès à une équipe de soutien en tout temps pour les aider à éviter de se retrouver isolés et d'avoir tendance à l'autodestruction au point de devoir être hospitalisés ou de les exposer à la possibilité de perdre leur logement en. Cinq ans après le programme Pathways, 90 % des itinérants qui y avaient participé étaient encore logés (Tsemberis et Eisenberg, 2000). Les programmes U.S. Housing First ont continué d'accumuler des preuves, démontrant que cette approche est extrêmement efficace pour loger les gens et les maintenir dans leurs logements, tout en étant considérablement moins coûteux par personne que les services d'urgence (Gulcer, Stefancic, Shinn, Tsemberis et Fisher, 2003; Perlman et Parvensky, 2006; Stefancic et Tsemberis, 2007; Montgomery, Hill, Kane et Culhane, 2013; Byrne et autres, 2015).

Tout au long des années 2000, des programmes Logement d'abord ont été inaugurés dans diverses villes canadiennes, mais la plus grande avancée, qui a réellement marqué le changement de paradigme dans les politiques canadiennes à plus grande échelle a été le projet At Home/Chez Soi (AHCS). La Commission de la santé mentale du Canada a fourni 110 millions \$ pour des programmes pilotes de Logement d'abord à Moncton, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver de 2009 à 2013 (Goering et autres, 2014). Compte tenu de ses composantes considérables de recherche et d'évaluation, At Home/Chez Soi a émergé en tant que l'étude la plus approfondie au monde du modèle Logement d'abord (Gaetz, 2013, 4). Sa conception d'essai randomisé produit les éléments de preuve les plus solides possible en matière de politiques à la lumière de sa capacité à isoler les effets du projet en le comparant au traitement habituel de participants qui sont autrement virtuellement identiques (Goering et autres, 2014, 6).

À la fin de l'étude quinquennale, 84 % des participants d'AHCS étaient logés une partie du temps ou en permanence, tandis que seulement 54 % des participants au traitement habituel étaient logés une partie du temps ou en permanence (Goering et autres, 2014, 7). La qualité des logements des participants au projet AHCS était considérablement meilleure et plus constante que celle des logements des participants faisant l'objet du traitement habituel – et à un coût considérablement moins élevé (Goering et autres, 2014, 5). Il en est ainsi parce qu'il est beaucoup moins coûteux d'assigner même de grandes équipes de travailleurs de soutien intensif pour répondre aux besoins de la clientèle que les services d'urgence et en cas de crise sur lesquels les participants comptent en l'absence de telles équipes (Goering et autres, 2014, 7). De plus, le projet At Home/Chez Soi a jeté un éclairage considérable sur les 13 % des participants qui n'ont pas obtenu de logement stable et les moyens de mieux les servir en adaptant les programmes : ils avaient tendance à être moins scolarisés, vivaient dans la rue depuis plus longtemps, étaient plus liés à des réseaux sociaux de la rue et avaient des problèmes de santé mentale et cognitive plus sérieux.

Il y a de la recherche sur les répercussions de Logement d'abord dans la communauté des itinérants autochtones, mais il en faut davantage. Dans le site pilote de Winnipeg, 71 % des participants étaient autochtones et le programme Logement d'abord était adapté à ce groupe (par l'inclusion d'ainés dans les équipes de service, par exemple) (Distasio, Sareen et Isaz, 2014, 5). Dans l'ensemble, la recherche a trouvé que des logements convenables constituaient un fondement solide pour des relations de soutien et la guérison de maladies et de traumatismes liés aux pensionnats et à la rafle des années soixante (24). On peut citer particulièrement en ce qui concerne les femmes que beaucoup de parents qui ont reçu le soutien de Logement d'abord ont pu récupérer la garde de leurs enfants pendant la durée du programme (Distasio, Sareen et Isaz, 2014, 23). Les participants ont également eu de meilleurs résultats que les participants au groupe faisant l'objet du traitement habituel : à la fin de l'étude, 27 % n'étaient pas logés du tout par comparaison à 52 % du groupe du traitement habituel (Distasio, Sareen et Isaz, 2014, 5). Même si c'est une amélioration importante par rapport au statu quo, il est important de souligner le fait que le programme a obtenu moins de succès à Winnipeg que le projet entier dans son ensemble. Les conclusions du projet At Home/Chez Soi de Winnipeg suggèrent qu'il serait encore possible d'améliorer considérablement les programmes Logement d'abord afin de mieux répondre aux besoins des itinérants autochtones.

Conformément à la définition de l'itinérance autochtone de Thistle, la recherche sur les chemins autochtones pour sortir de l'itinérance a constaté à maintes reprises l'importance que revêt la formation de l'identité autochtone : les gens qui quittent la rue indiquent communément que le fait d'assumer leur identité autochtone, qui a été dénigrée par de multiples processus coloniaux, est la clé de la guérison et de la conservation du logement (Bodor, Chewka, Smith-Windsor, Conley et Pereira, 2011; Distasio, Sareen et Isaz, 2014). Cela soulève une importante question pour les Autochtones qui se sortent de l'itinérance : ils ont besoin d'établir des liens avec des Autochtones pour les aider à guérir, mais beaucoup de leurs pairs sont dans la même situation qu'eux. Les réseaux d'amitié de la rue jouent un rôle énorme dans la transition à un logement stable : il est beaucoup plus difficile de se rétablir de la toxicomanie ou de garder un logement lorsque des amis arrivent avec des substances à partager ou sont mal accueillis par les propriétaires et les voisins. Un moyen d'éviter ce problème des « mauvais amis » est de faire former des liens avec de « bons amis », avec des Autochtones « sains » (Bodor et autres, 2011, 45; Distasio, Sareen et Isaz, 2014, 23).

Une difficulté de Logement d'abord pour les chemins qui permettent de sortir de l'itinérance autochtone est qu'il peut être nécessaire de quitter une communauté autochtone de sans-abri en échange d'un logement parmi des voisins non autochtones pour la plupart (Bodor et autres, 2011, 45). De ce fait, Logement d'abord peut miner les efforts de décolonisation : malgré le fait que plus de gens sont logés, il se peut que les programmes ne soient pas à même de contrer complètement l'itinérance autochtone; ils peuvent même l'empirer de certaines façons. Il est essentiel qu'il y ait du personnel autochtone pour soutenir les itinérants autochtones dans cette difficile transition, ce qui en impose encore davantage aux travailleurs de soutien autochtones dans ce qui est déjà un emploi exigeant sur le plan émotionnel (Bodor et autres, 2011, 52).

À l'origine du problème pour l'itinérance autochtone, il y a le fait que les projets Logement d'abord mettent l'accent sur des *individus*. Par conséquent, le projet fait obstacle à des normes et des réseaux de parenté et d'affinités de communautés autochtones. Les travailleurs de soutien signalent qu'il est particulièrement difficile pour les clients autochtones de refuser l'accès à leur logement à des amis et des membres de leurs familles et que cette situation peut mettre leur logement en péril (Bodor et autres, 2011, 57-58). Plutôt que de démanteler les réseaux de parenté et d'affinités autochtones, un travailleur de l'un des programmes Logement d'abord au Canada (par Homeward Trust Edmonton) a décrit comment ils tentaient de loger des réseaux, plutôt que de s'en tenir à des individus :

Quand je pense à ce client, je pense aussi à ces trois ou quatre autres clients, parce qu'ils se tiennent tous ensemble [...] Et j'essaie de les loger tous en même temps, parce que je me rendais compte que ce ne serait probablement pas très efficace si un seul d'entre eux était logé tandis que les autres restaient sans abri. Si on les logeait tous en même temps, ils auraient une meilleure chance collective de réussir à devenir indépendants, parce qu'ils seraient tous dans le même bateau – ils auraient tous des logements d'où ils pourraient être expulsés et ils apprendraient tous ensemble ce qu'il leur faudrait faire pour garder leurs logements et [...] je crois que peut-être [...] cela pourrait fonctionner dans la conception culturelle autochtone traditionnelle d'un collectif [TRADUCTION] (Bodor et autres, 2011, 58).

L'itinérance moderne de masse est en hausse au Canada, en partie à cause du désinvestissement du gouvernement fédéral dans le logement abordable au cours des 30 dernières années (Gaetz, Gulliver et Richter, 2014). Pour aller plus loin que les réponses d'urgence à l'itinérance, le Canada a besoin de beaucoup plus de logements abordables. À cette fin, la Stratégie nationale sur le logement (Gouvernement du Canada, 2018) élaborée récemment par le gouvernement est un changement de politique bienvenu par rapport au statu quo. Ce plan décennal de 40 milliards \$, qui mobilise tous les ordres de gouvernement, est la première occasion depuis des décennies d'améliorer radicalement la sécurité du logement. Les objectifs principaux sont de réduire l'itinérance de moitié, de répondre aux besoins en logement de 300 000 ménages et de construire 125 000 maisons neuves (Gouvernement du Canada, 2018, 6). Le plan donne priorité aux plus vulnérables, y compris les femmes et les enfants qui fuient des situations de violence familiale, les personnes handicapées, celles qui ont des problèmes de santé mentale, les aînés, les jeunes et les Autochtones ainsi que la réponse aux besoins de logement dans le Nord (Gouvernement du Canada, 2018, 24-26). Au moyen de la Stratégie nationale décennale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations, de la stratégie nationale sur le logement des Inuits du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne et de l'Accord auxiliaire sur le logement de la Nation métisse (Gouvernement du Canada, 2018, 19), des plans en matière de logement fondés sur les distinctions entre les Premières Nations, les Inuits et les Métis sont élaborés en collaboration. L'Analyse comparative entre les sexes (ACS+) sera appliquée; l'ACS+ est une approche qui tient compte de la marginalisation intersectionnelle complexe dont les femmes et les personnes de diverses identités de genre font l'objet, en s'appuyant sur des notions comme l'identité de genre, la classe, la race, la capacité, l'orientation sexuelle, l'âge et le lieu (Gouvernement du Canada, 2018, 24). À cette fin, la Société canadienne d'hypothèques et de logement s'est engagée, à l'issue d'un symposium pancanadien sur le logement des femmes qui a eu lieu en 2017 (Gouvernement du Canada, 2018, 24), à réunir un groupe de femmes annuellement pour les consulter au sujet de leurs besoins en matière de logement; des consultations auront également lieu avec d'autres groupes vulnérables (Gouvernement du Canada, 2018, 28).

Même si c'est prometteur en théorie, à quel point cette vaste et ambitieuse initiative sera avantageuse pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre autochtones dépendra de la mesure dans laquelle l'intersection des solutions pourra réellement avoir lieu entre tous ces forums. Si la participation des femmes aux consultations autochtones est insuffisante et si la participation des Autochtones au symposium des femmes est insuffisante, les besoins particuliers des femmes et des personnes de diverses identités de genre autochtones passeront encore entre les mailles du filet. La Stratégie nationale sur le logement du Canada offre une occasion sans précédent d'améliorer radicalement la réponse aux besoins particuliers et diversifiés des femmes autochtones en matière de logement, mais pour saisir cette occasion, leurs voix doivent être entendues et amplifiées. Afin de décaler les pratiques, les politiques et les recherches futures au Canada, il y a un besoin urgent de preuves empiriques pour révéler les expériences de vie et les besoins particuliers actuels des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones. Cette recherche doit intégrer de multiples dimensions du logement et des conditions de vie des Autochtones, comme le reflète la définition de l'itinérance autochtone (Thistle, 2017). La recherche doit également reconnaître pleinement la diversité des Autochtones au Canada et les distinctions entre les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Ce document a pour but de contribuer à l'élaboration essentielle et continue de cette politique sur le logement..





SONDAGE NATIONAL EN LIGNE

Aperçu

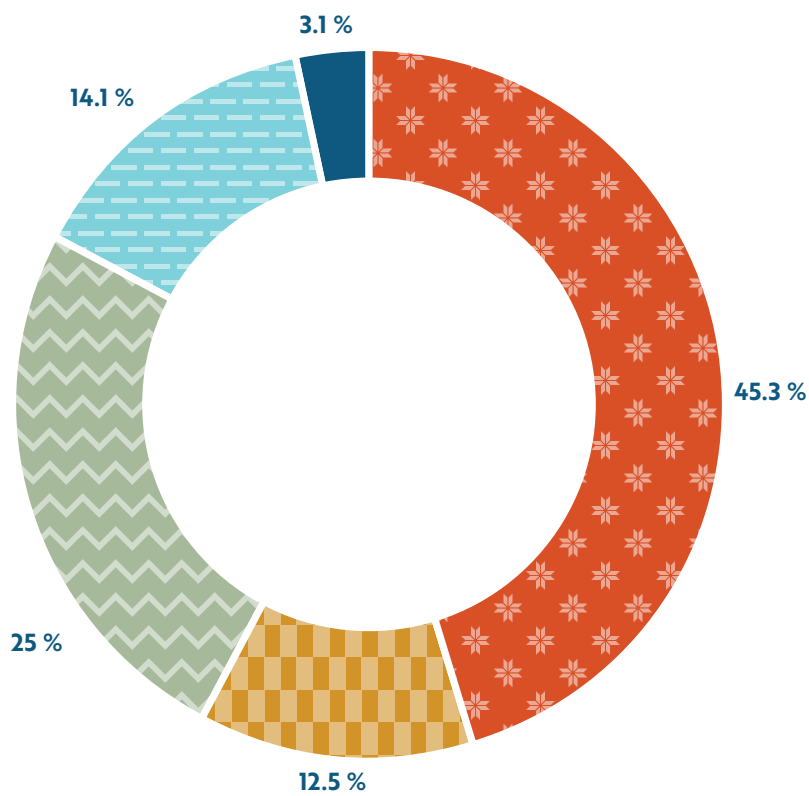
Du 8 mars au 15 avril 2019, l'équipe des médias sociaux de l'AFAC a diffusé le sondage national en ligne de 29 questions. Soixante-quatre participantes ont répondu. À cause des retards dans la réception du financement, du transfert du projet à une nouvelle cheffe d'équipe et de retards dans la réalisation de l'analyse environnementale, la période du sondage n'a pas été aussi longue que nous l'avions initialement prévu. Compte tenu de ces limitations, les résultats ne devraient pas être considérés comme étant représentatifs; il faut plutôt les examiner en combinaison avec les séances de mobilisation. (Voir le questionnaire du sondage et les tables de fréquence pour les questions à choix multiple à l'annexe B et les documents utilisés en ligne pour promouvoir le sondage à l'annexe D).

À l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard et des Territoires du Nord-Ouest, le sondage incluait des participantes de toutes les provinces et tous les territoires, bien que la représentation du Nord ait été limitée (seulement 3,2 %). Les participantes étaient en majorité des citoyennes des Premières Nations (71,9 %), mais nous avons reçu de la rétroaction également de citoyennes de Premières Nations sans statut (4,7 %), d'Inuites (10,9 %) et de Métisses (12,5 %). La plupart des participantes s'identifiaient comme femmes, 3 % s'identifiant comme personnes de diverses identités de genre. Plus de la moitié des répondantes avaient entre 30 et 49 ans. Presque la moitié des répondantes, 45,3 % vivent en milieu urbain et 25 % dans de petites agglomérations (voir la figure 1).



**Figure 1 – Q7 : Région de résidence actuelle
(% des répondantes)**

-  Agglomération urbaine
(population : 100 000 ou plus)
-  Agglomération moyenne
(population : moins de 100 000)
-  Petite agglomération
(population : moins de 30 000)
-  Région rurale
(population : moins de 1 000)
-  Je ne suis pas certaine/Je ne sais pas



En raison de la petite taille du sondage et du biais de l'échantillon des sondages en ligne, on ne peut pas considérer ces résultats comme représentatifs. Ils permettent toutefois une analyse fondée sur les distinctions entre les groupes, ce qui est d'importance vitale pour déterminer avec quel genre d'obstacles et de lacunes dans les services les femmes autochtones doivent composer en différents contextes. Des données démographiques et des situations du logement distinctes caractérisent les citoyennes de Premières Nations, les Inuites et les Métisses.

Tableau 3 : Région² selon l'identité

Identité	Région atlantique	Région centrale	Nord	Prairies	Côte Ouest	Total
Premières Nations (avec statut)						
<i>N^{bre}</i>	3	19	1	14	9	46
<i>%</i>	6,5 %	41,3 %	2,2 %	30,4 %	19,6 %	100,0 %
Premières Nations (sans statut)						
<i>N^{bre}</i>		1		1	1	3
<i>%</i>	0,0 %	33,3 %	0,0 %	33,3 %	33,3 %	100,0 %
Inuites						
<i>N^{bre}</i>	5	1	1			7
<i>%</i>	71,4 %	14,3 %	14,3 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %
Métisses						
<i>N^{bre}</i>		1		5	2	8
<i>%</i>	0,0 %	12,5 %	0,0 %	62,5 %	25,0 %	100,0 %
<i>N^{bre} total</i>	8	22	2	20	12	64
<i>% total</i>	12,5 %	34,4 %	3,1 %	31,3 %	18,8 %	100,0 %

2 Atlantique : Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador; région centrale : Ontario, Québec; Nord : Yukon, Territoires du Nord Ouest, Nunavut; région des Prairies : Manitoba, Saskatchewan, Alberta; côte ouest : Colombie-Britannique.

Tableau 4 : Identité selon la taille des agglomérations

Type d'agglomération	Premières Nations (sans statut)	Premières Nations (avec statut)	Inuites	Métisses	Total global
<i>Rurale (population : moins de 1 000)</i>					
N ^{bre}		8		1	9
%	0,00 %	17,78 %	0,00 %	14,29 %	14,52 %
<i>Petite (population : moins de 30,000)</i>					
N ^{bre}		8	6	2	16
%	0,00 %	17,78 %	85,71 %	28,57 %	25,81 %
<i>Moyenne (population : moins de 100 000)</i>					
N ^{bre}	1	4		3	8
%	33,33 %	8,89 %	0,00 %	42,86 %	12,90 %
<i>Urbaine (population : 100 000 ou plus)</i>					
N ^{bre}	2	25	1	1	29
%	66,67 %	55,56 %	14,29 %	14,29 %	46,77 %
N^{bre} total	3	45	7	7	62
% total	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

De tous les groupes, les répondantes inuites sont les plus géographiquement homogènes (85 % résident dans de petites agglomérations et 71 % dans le Canada atlantique). Plus précisément, elles se trouvent pour la plupart au Nunatsiavut (Labrador), surtout autour de Happy Valley-Goose Bay. Les citoyennes de Premières Nations (avec et sans statut) sont plutôt concentrées dans les agglomérations urbaines (de 55 à 67 %), bien que les citoyennes de Premières Nations avec statut soient beaucoup plus nombreuses dans les agglomérations rurales et de petite taille que leurs homologues sans statut. Avec et sans statut, les citoyennes de Premières Nations sont également réparties davantage dans l'ensemble des régions du Canada. Les Métisses forment le groupe le moins concentré dans les agglomérations de toutes tailles (43 % dans des agglomérations de taille moyenne). Elles sont toutefois concentrées plutôt dans la région des Prairies (63 %). Dans cet échantillon, les conclusions relatives aux Inuites reflètent probablement leur contexte géographique particulier (petites agglomérations au Nunatsiavut). D'autre part, les conclusions pour les citoyennes de Premières Nations sont probablement marquées davantage par les milieux urbains où elles vivent que par une région en particulier. Enfin, étant donné que les Métisses sont plus concentrées par région que par taille des agglomérations, les conclusions à leur sujet reflètent plutôt le fait, probablement, qu'elles vivent dans la région des Prairies.

Tableau 5 : Âge selon l'identité

Identité	18-29	30-49	50-64	65 et +	Total
Premières Nations (sans statut)					
<i>N^{bre}</i>	1	2			3
%	33,3 %	66,7 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %
Premières Nations (avec statut)					
<i>N^{bre}</i>	4	25	15	2	46
%	8,7 %	54,3 %	32,6 %	4,3 %	100,0 %
Inuites					
<i>N^{bre}</i>	2	4	1		7
%	28,6 %	57,1 %	14,3 %	0,0 %	100,0 %
Métisses					
<i>N^{bre}</i>		3	3	2	8
%	0,0 %	37,5 %	37,5 %	25,0 %	100,0 %
<i>N^{bre} total</i>	7	34	19	4	64
% total	10,9 %	53,1 %	29,7 %	6,3 %	100,0 %

Les différents groupes autochtones sont assez distincts aussi dans leurs profils d'âge. Les Métisses sont généralement beaucoup plus âgées, tandis que les Inuites et les citoyennes de Premières Nations sans statut sont beaucoup plus jeunes que la moyenne; 62,5 % des répondantes métisses, 14 % seulement des Inuites et 0 % des citoyennes de Premières Nations sans statut avaient plus de 50 ans. Comme pour les régions géographiques, les différents groupes reflètent aussi différents stades de leur cycle de vie.

Encore une fois, il faut insister sur le fait que l'échantillon est de petite taille. Vu qu'un nombre si réduit de citoyennes de Premières Nations sans statut ont répondu (3) – suivi du nombre d'Inuites (7) et de Métisses (8), le déséquilibre qui résulte d'un échantillonnage aussi limité est important. Ces conclusions ne doivent pas être considérées comme représentatives de l'un ou l'autre de ces groupes; elles mettent plutôt en valeur la variété des expériences considérablement distinctes que connaissent les femmes autochtones. Elles donnent aussi un aperçu des facteurs qui façonnent ces différentes expériences. Les Inuites, les Métisses et les citoyennes de Premières Nations sans statut présentent souvent des traits assez distincts relativement aux citoyennes de Premières Nations qui ont le statut d'Indien.

Emploi

L'emploi est un bon point de départ pour présenter les traits les plus constants dans les données issues du sondage. Dans l'ensemble, 34 % des répondantes qui composent l'échantillon sont sans emploi, mais ce taux varie grandement en raison d'un certain nombre de facteurs. Les groupes où le chômage est élevé ont également des problèmes de logement.

Les citoyennes de Premières Nations, avec ou sans statut, ont des taux d'emploi similaires (la moyenne est de 34 %). Dans cet échantillon, les Inuites ont le taux de chômage le moins élevé (14 %) et les Métisses le plus élevé (50 %), ce qui est probablement attribuable au fait que ce sont respectivement le groupe le plus jeune et le groupe le plus âgé. Dans l'ensemble, les personnes plus âgées sont moins susceptibles d'avoir un emploi que les jeunes, parce que les personnes âgées sont à la retraite. Cependant, celles qui ont l'âge de la retraite (65 ans et plus) n'ont pas le taux d'emploi le plus faible dans cet échantillon. Ce sont les personnes âgées de 50 à 64 ans qui sont les moins susceptibles d'avoir un emploi – ici, 58 %. Inversement, le taux de chômage pour les 30 à 49 ans est de 21 %.

Tableau 6 : Emploi selon l'identité

Identité	Employé		Total global
	Non	Oui	
<i>Premières Nations (sans statut)</i>			
N ^{bre}	1	2	3
%	33,33 %	66,67 %	100,00 %
<i>Premières Nations (avec statut)</i>			
N ^{bre}	16	30	46
%	34,78 %	65,22 %	100,00 %
<i>Inuites</i>			
N ^{bre}	1	6	7
%	14,29 %	85,71 %	100,00 %
<i>Métisses</i>			
N ^{bre}	4	4	8
%	50,00 %	50,00 %	100,00 %
N^{bre} total	22	42	64
% total	34,38 %	65,63 %	100,00 %





La taille des agglomérations est une autre variable où émergent des différences constantes. Dans cet échantillon, les agglomérations de taille moyenne (population : entre 30 000 et 100 000) ont le taux de chômage le plus élevé (50 %), tandis que les petites agglomérations (population : entre 1 000 et 30 000) ont le taux de chômage le plus bas (19 %). N'oublions pas que les Inuites qui ont participé au sondage sont concentrées dans de petites agglomérations et que les Métisses sont légèrement concentrées dans des agglomérations de taille moyenne.

Tableau 7 : Emploi selon l'âge

Âge	Employé(e)		
	Non	Oui	Total
18-29			
<i>N^{bre}</i>	2	5	7
%	28,57 %	71,43 %	100,00 %
30-49			
<i>N^{bre}</i>	7	27	34
%	20,59 %	79,41 %	100,00 %
50-64			
<i>N^{bre}</i>	11	8	19
%	57,89 %	42,11 %	100,00 %
65 et plus			
#	2	2	4
%	50,00 %	50,00 %	100,00 %
<i>N^{bre} total</i>	22	42	64
<i>% total</i>	34,38 %	65,63 %	100,00 %

Tableau 8 : Taille des agglomérations selon l'emploi

	Urbaine (population : 100 000+)	Moyenne (population : <100 000)	Petite (population : <30 000)	Rurale (population : <1 000)	Total global
Non					
<i>N^{bre}</i>	10	4	3	3	20
%	34,48 %	50,00 %	18,75 %	33,33 %	32,75 %
Oui					
<i>N^{bre}</i>	19	4	13	6	42
%	65,52 %	50,00 %	81,25 %	66,67 %	67,74 %
<i>N^{bre} total</i>	29	8	16	9	62
<i>% total</i>	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Abordabilité et aide au logement

La majorité des répondantes (57,8 %) a indiqué n'avoir pas assez de fonds après avoir payé le logement pour satisfaire les autres besoins de base, comme la nourriture, les vêtements et le chauffage. Certaines ont rapporté des coûts de logement particulièrement élevés : une répondante a dit que son loyer lui coûtait 60 % de son revenu, tandis qu'une autre, qui reçoit des prestations du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) affirme que le loyer lui coûtait 80 % de ses fonds.

Il n'est pas étonnant que celles qui disent avoir moins de sécurité financière constituent les mêmes groupes qui ont le taux de chômage le plus élevé. Dans cet échantillon, les femmes inuites sont dans la meilleure posture financière, malgré le fait que 43 % d'entre elles n'ont pas assez d'argent pour les biens de première nécessité après avoir payé le loyer. Les Métisses et les citoyennes de Premières Nations sans statut sont les moins bien nanties financièrement, de 63 à 100 % indiquant qu'elles n'ont pas assez de fonds une fois le logement payé.

Tableau 9 : Fonds suffisants (Q19) selon l'identité

Identité	NON	OUI	Total
Premières Nations (sans statut)			
N ^{bre}	3		3
%	100,00 %	0,00 %	100,00 %
Premières Nations (avec statut)			
N ^{bre}	26	20	46
%	56,52 %	43,48 %	100,00 %
Inuites			
N ^{bre}	3	4	7
%	42,86 %	57,14 %	100,00 %
Métisses			
N ^{bre}	5	3	8
%	62,50 %	37,50 %	100,00 %
N^{bre} total	37	27	64
% total	57,81 %	42,19 %	100,00 %

Les différences sont également assez frappantes par groupes d'âge, mais les tendances de l'emploi présentent des différences éloquentes (voir le tableau 10). Encore une fois, les femmes de 50 à 64 ans montrent le plus de signes de difficultés financières, 68 % disant avoir trop peu de fonds après avoir payé le loyer. Le sondage a toutefois mis en lumière des conclusions inattendues. Par exemple, la catégorie de 30 à 49 ans est la deuxième plus susceptible d'affirmer indiquer n'avoir pas assez de fonds, même si elle a le taux de chômage le moins élevé de tous les groupes d'âge (21 %), les aînées (65 ans et plus) sont celles qui jouissent de la plus grande sécurité financière, malgré le fait qu'elles ont le deuxième taux de chômage le moins élevé de tous les groupes d'âge (50 %). C'est compatible avec le fait d'être retraitée : recevoir une pension de retraite, ne pas avoir d'emploi ni de personnes à charge. La charge de famille semble plutôt être le déterminant de la stabilité financière pour tous les groupes d'âge : comme on le voit dans la section sur la charge de famille, les femmes de 30 à 64 ans sont plus susceptibles d'avoir des personnes à charge que les moins jeunes et les plus vieilles.

Tableau 10 : Fonds suffisants (Q19) selon l'âge

Âge	NON	OUI	Total
18-29			
N ^{bre}	2	5	7
%	28,57 %	71,43 %	100,00 %
30-49			
N ^{bre}	21	13	34
%	61,76 %	38,24 %	100,00 %
50-64			
N ^{bre}	13	6	19
%	68,42 %	31,58 %	100,00 %
65 et +			
N ^{bre}	1	3	4
%	25,00 %	75,00 %	100,00 %
N^{bre} total	37	27	64
% total	57,81 %	42,19 %	100,00 %

Tableau 11 : Fonds suffisants (Q19) selon la région

Région	NON	OUI	Total
Atlantique			
N ^{bre}	3	5	8
%	37,50 %	62,50 %	100,00 %
Région centrale			
N ^{bre}	12	10	22
%	54,55 %	45,45 %	100,00 %
Nord			
N ^{bre}	1	1	2
%	50,00 %	50,00 %	100,00 %
Prairies			
N ^{bre}	13	7	20
%	65,00 %	35,00 %	100,00 %
Côte Ouest			
N ^{bre}	8	4	12
%	66,67 %	33,33 %	100,00 %
N^{bre} total	37	27	64
% total	57,81 %	42,19 %	100,00 %

Tableau 12 : Fonds suffisants (Q19) selon la taille des agglomérations

Taille des agglomérations	NON	OUI	Total
Rurale (population : moins de 1 000)			
N ^{bre}	4	5	9
%	44,44 %	55,56 %	100,00 %
Petite (population : moins 30 000)			
N ^{bre}	8	8	16
%	50,00 %	50,00 %	100,00 %
Moyenne (population : moins de 100 000)			
N ^{bre}	6	2	8
%	75,00 %	25,00 %	100,00 %
Urbaine (population : 100 000 ou plus)			
N ^{bre}	17	12	29
%	58,62 %	41,38 %	100,00 %
N^{bre} total	35	27	62
% total	56,45 %	43,55 %	100,00 %

La sécurité financière brise aussi jusqu'à un certain point avec les tendances de l'emploi par lieu géographique. Dans cet échantillon, les répondantes qui vivent dans le Canada atlantique sont moins susceptibles de déclarer que leurs fonds sont insuffisants une fois qu'elles ont payé le logement (37,5 %), ce qui est aligné sur leur taux d'emploi élevé. Mais celles qui vivent sur la côte ouest, où la proportion de personnes employées est la même que dans la région atlantique, sont les plus susceptibles de considérer leurs fonds insuffisants pour subvenir aux besoins fondamentaux une fois le logement payé (66,7 %). Ces différences reflètent probablement le coût de la vie différent d'une région à l'autre; par exemple, le marché du logement dispendieux sur la côte ouest. Les répondantes des agglomérations de taille moyenne, encore une fois, sont dans la moins bonne posture financière, 75 % indiquant qu'elles n'ont pas assez de fonds après avoir payé les frais de logement. Selon cette mesure, les agglomérations rurales sont les mieux situées sur le plan financier, 44 % indiquant que les fonds dont elles disposent sont insuffisants après qu'elles ont payé les frais de logement.

Celles qui ont des personnes à charge (chargées de famille) et celles qui ont plus de personnes dans leur domicile qu'il n'y a de place pour les loger (surpeuplement) donnent aussi des signes d'insécurité financière. Les répondantes sont plus susceptibles de déclarer que les fonds dont elles disposent sont insuffisants alors que leur logement se remplit. Les femmes qui vivent dans des logements surpeuplés sont plus de 50 % plus susceptibles que celles qui vivent avec un nombre de personnes inférieur à la capacité de leur logement d'indiquer que leurs fonds sont insuffisants après les coûts du logement. Les femmes qui ont des personnes à charge ont plus de difficulté à joindre les deux bouts que celles qui n'en ont pas. Mais, encore une fois, c'est plus vrai pour celles qui ont des adultes à charge, 75 % desquelles disent que les fonds dont elles disposent sont insuffisants après qu'elles ont payé le logement.

Tableau 13 : Fonds suffisants (Q19) selon l'entassement

Degré d'entassement	NON	OUI	Total
Surpeuplement			
N ^{bre}	3	1	4
%	75,00 %	25,00 %	100,00 %
À capacité			
N ^{bre}	9	7	16
%	56,25 %	43,75 %	100,00 %
Sous capacité			
N ^{bre}	10	14	24
%	41,67 %	58,33 %	100,00 %
Données manquantes			
N ^{bre}	15	5	20
%	75,00 %	25,00 %	100,00 %
N^{bre} total	37	27	64
% total	57,81 %	42,19 %	100,00 %

Tableau 14 : Fonds suffisants (Q19) selon les soins

Charge de famille	NO	YES	Total
N^{bre} de chargées de famille			
	20	12	32
% de chargées de famille			
	62,50 %	37,50 %	100,00 %
Enfants (<18)			
N ^{bre}	14	10	24
%	58,33 %	41,67 %	100,00 %
Adultes			
N ^{bre}	6	2	8
%	75,00 %	25,00 %	100,00 %
N^{bre} sans personnes à charge			
	17	15	32
% sans personnes à charge			
	53,13 %	46,88 %	100,00 %
N^{bre} total	37	27	64
% total	57,81 %	42,19 %	100,00 %

Tableau 15 : Fonds suffisants (Q19) selon le handicap

Handicap	NON	OUI	Total
Sans handicap			
<i>N^{bre}</i>	23	27	50
<i>%</i>	46,00 %	54,00 %	100,00 %
Handicapées			
<i>N^{bre}</i>	12		12
<i>%</i>	100,00 %	0,00 %	100,00 %
<i>N^{bre} total</i>	35	27	62
<i>% total</i>	56,45 %	43,55 %	100,00 %

Une des plus grandes différences en matière de stabilité financière, toutefois, c'est le handicap. Les 12 répondantes (100 %) qui ont de la difficulté à trouver un logement à cause d'un handicap disent ne pas avoir assez de fonds après avoir payé le logement. D'un autre côté, seulement 46 % de celles qui n'ont pas de handicap disent avoir de la difficulté à joindre les deux bouts.

Seize pour cent des répondantes disent recevoir une aide au logement. Sans pour autant s'y limiter, voici des exemples d'aide que des participantes disent recevoir : subvention du conseil de bande, subvention dans le cadre d'un programme local de logement, indemnité de vie dans le Nord et taux de location inférieurs à ceux du marché. Cet aspect varie grandement selon d'autres variables. En général, les groupes qui ont les taux de chômage les plus élevés et qui sont le plus susceptibles de signaler des fonds insuffisants sont également les plus susceptibles d'indiquer qu'elles reçoivent une aide au logement (Métisses 43 %, citoyennes de Premières Nations sans statut 33 %, celles qui vivent dans la région des Prairies (22 %), celles qui vivent dans des agglomérations de taille moyenne (43 %) (voir le tableau 16). Cependant, il y a des exceptions notables liées aux tendances signalées ci-dessus dans la discussion relative aux tableaux 10 et 13 en ce qui concerne les femmes du groupe d'âge moyen qui sont caractérisées par le fait d'avoir des personnes à charge et une tendance au surpeuplement.



Tableau 16 : Recevoir de l'aide au logement (Q10) selon l'âge

Âge	NON	OUI	Données manquantes	Total
18-29 ans				
<i>N^{bre}</i>	5	2		7
<i>%</i>	71,43 %	28,57 %	0,00 %	100,00 %
30-49 ans				
<i>N^{bre}</i>	28	3	3	34
<i>%</i>	82,35 %	8,82 %	8,82 %	100,00 %
50-64 ans				
<i>N^{bre}</i>	15	3	1	19
<i>%</i>	78,95 %	15,79 %	5,75 %	100,00 %
65 ans et +				
<i>N^{bre}</i>	1	2	1	4
<i>%</i>	25,00 %	50,00 %	25,00 %	100,00 %
<i>N^{bre} total</i>	49	10	5	64
<i>% total</i>	76,56 %	15,63 %	7,81 %	100,00 %

Tableau 17 : Recevoir de l'aide au logement (Q10) selon la charge de famille

Chargée de famille	OUI	NON	Total
<i>N^{bre} de chargées de famille</i>	4	26	30
<i>% de chargées de famille</i>	13,33 %	86,67 %	100,00 %
Enfants (<18 ans)			
<i>N^{bre}</i>	3	20	23
<i>%</i>	13,04 %	86,96 %	100,00 %
Adultes			
<i>N^{bre}</i>	1	6	7
<i>%</i>	14,29 %	85,71 %	100,00 %
<i>N^{bre} sans personnes à charge</i>	6	23	29
<i>% sans personnes à charge</i>	20,69 %	79,31 %	100,00 %
<i>N^{bre} total</i>	10	49	59
<i>% total</i>	16,95 %	83,05 %	100,00 %

Table 18 : Recevoir de l'aide au logement (Q10) selon l'entassement

Entassement	OUI	NON	Total
Surpeuplement			
N ^{bre}		4	4
%	0,00 %	100,00 %	100,00 %
À capacité			
N ^{bre}		15	15
%	0,00 %	100,00 %	100,00 %
Sous-capacité			
N ^{bre}	7	15	22
%	31,82 %	68,18 %	100,00 %
Données manquantes			
N ^{bre}	3	15	18
%	16,67 %	83,33 %	100,00 %
N^{bre} total	10	49	59
% total	16,95 %	83,05 %	100,00 %

Une constatation qui nous a beaucoup surprises est que les femmes qui n'ont pas de personnes à charge sont plus susceptibles de recevoir une aide au logement (21 %) que celles qui en ont. De fait, celles qui ont des enfants à charge sont les moins susceptibles de recevoir une forme quelconque d'aide au logement (seulement 13 %) – cette constatation est d'autant plus inquiétante pour les familles autochtones. Le rôle du logement inabordable dans la lutte pour conserver la garde d'enfants est un des thèmes les plus constants qui ont émergé des séances de mobilisation; nous en parlerons en plus de détails plus loin.

Une autre constatation éclairante est le fait qu'aucune (0 %) de celles dont le logement est surpeuplé, ou même à capacité d'hébergement, ne reçoit d'aide au logement. Toutes celles qui reçoivent de l'aide au logement ont de la place chez elles pour plus d'occupants. Cette constatation suggère que soit l'aide au logement est ciblée incorrectement, soit elle est très efficace pour aider les ménages à trouver des logis à la capacité d'hébergement dont ils ont besoin. Comme pour toutes les constatations concernant le surpeuplement, une mise en garde s'impose, vu l'importante quantité de données manquantes pour

cette variable. Trois répondantes qui recevaient de l'aide au logement n'ont rien indiqué concernant le surpeuplement. Si les logements de ces trois répondantes seulement étaient surpeuplés, la constatation serait complètement différente : jusqu'à 40 % (trois sur sept) de celles qui vivent dans des logements surpeuplés pourraient recevoir de l'aide au logement. Cette ambiguïté en dit long sur l'importance critique de trouver des moyens d'avoir accès à des ménages surpeuplés et de les mesurer correctement.

Les répondantes ont offert les suggestions suivantes de moyens à prendre pour mieux soutenir les coûts du logement :

- ◆ que les sociétés immobilières et les établissements financiers cessent de surévaluer les logements sur le plan financier pour garantir que les paiements mensuels ne dépassent pas 1 000 \$;
- ◆ qu'il soit possible de recevoir de l'aide sociale pendant qu'on fréquente un établissement d'enseignement postsecondaire;
- ◆ une réduction du coût des aliments;
- ◆ une augmentation des options de subvention, comme pour les services publics (fournisseurs d'électricité, etc.), ou compenser pour ces coûts; pour les subventions, tenir compte d'autres facteurs que le revenu brut, comme le nombre de personnes à charge, la situation de famille monoparentale ou les emplois saisonniers;
- ◆ de l'aide pour les réparations ou l'entretien des logements;
- ◆ une augmentation de l'aide au revenu;
- ◆ des sommes pour subvenir à d'autres besoins, comme les vêtements et les articles personnels;
- ◆ des programmes pour les propriétaires autochtones handicapés pour rénover leurs maisons ou faciliter l'accès à des logements abordables pour les Autochtones handicapés;
- ◆ réduction du prix des loyers;
- ◆ plus de ressources dans les centres urbains;
- ◆ financement de panneaux solaires pour aider à réduire le coût du chauffage.

Accès au logement / Continuum du logement

Tableau 19 : Le continuum du logement, selon la taille des agglomérations

Agglomération	REFUGE	LOGEMENT DE TRANSITION	LOGEMENT SOCIAL OU SUBVENTIONNÉ	À LOYER	PROPRIÉTAIRE	Total global
<i>Rurale (population : moins de 1 000)</i>						
N ^{bre}			1	2	6	9
%	0,00 %	0,00 %	11,11 %	22,22 %	66,67 %	100,00 %
<i>Petite (population : moins de 30 000)</i>						
N ^{bre}			2	5	8	15
%	0,00 %	0,00 %	13,33 %	33,33 %	53,33 %	100,00 %
<i>Moyenne (population : moins de 100 000)</i>						
N ^{bre}	1		2	3	1	7
%	14,29 %	0,00 %	28,57 %	42,86 %	14,29 %	100,00 %
<i>Urbaine (population : 100 000 ou plus)</i>						
N ^{bre}		1	5	17	3	26
%	0,00 %	3,85 %	19,23 %	65,38 %	11,54 %	100,00 %
N^{bre} total	1	1	10	27	18	57
% total	1,75 %	1,75 %	17,54 %	47,37 %	31,58 %	100,00 %
<i>(7 – données manquantes)</i>						

Le petit sondage ne saisit pas beaucoup du côté précaire du continuum. Seules deux répondantes ont indiqué qu'elles vivaient dans une maison d'hébergement/refuge ou un logement de transition. Cinq seulement disent vivre avec des membres de leur famille ou être en situation de logement précaire. Alors que 18 % vivent dans des logements sociaux ou subventionnés, la plupart des répondantes au sondage sont locataires (47 %), suivies des propriétaires de maisons (32 %). Parmi ces deux groupes, 76,6 % ont dit qu'elles ne reçoivent aucune aide pour gérer les coûts du logement. Les répondantes inuites sont les plus susceptibles d'être propriétaires de leur maison (50 %), tandis que les citoyennes de Premières Nations sans statut et les Métisses en sont le moins susceptibles (0 %-25 % sont propriétaires).

L'accès au continuum du logement dépend beaucoup de l'endroit où l'on vit. La tendance est très claire, la propriété étant moins courante dans les plus grandes agglomérations – 67 % de celles qui vivent dans des agglomérations rurales (population : moins de 1 000 personnes) sont propriétaires de leur maison, par comparaison à 12 % seulement des citadines. À l'inverse, 65 % de celles qui vivent dans des agglomérations urbaines sont locataires, tandis que dans les agglomérations rurales, ce n'est le cas que de 22 % des répondantes. La tendance est légèrement différente pour celles qui vivent dans des logements sociaux et subventionnés : comme pour les locataires, cette option est plus courante dans les agglomérations plus grandes, mais très courante dans les agglomérations de taille moyenne plutôt que les agglomérations urbaines. Sur le plan régional, la principale différence est que l'accession à la propriété est environ deux fois plus élevée que la moyenne dans le Canada atlantique, où 62,5 % des répondantes sont propriétaires de leur maison. En ce qui concerne l'accession à la propriété, les Inuites qui ont participé à ce sondage semblent refléter nettement l'endroit où elles vivent (petites agglomérations dans la région atlantique).

Tableau 20 : Le continuum du logement, par réserve

Réserve	PROPRIÉTAIRE	LOCATAIRE	Total
HORS RÉSERVE			
N ^{bre}	13	27	40
%	32,50 %	67,50 %	100,00 %
SUR RÉSERVE			
N ^{bre}	4	1	5
%	80,00 %	20,00 %	100,00 %
N^{bre} total	17	28	45
% total	37,78 %	62,22 %	100,00 %

Le logement dans les réserves est une forme de logement qui constitue un élément central pour le logement des Premières Nations, mais il ne figure pas dans le continuum du logement. Notre sondage n'a pas saisi beaucoup de cette expérience de logement non plus, puisque seules quatre personnes ont indiqué qu'elles vivaient sur réserve. Mais les quelques répondantes qui vivent sur réserve révèlent quand même une tendance : les femmes qui vivent sur réserve sont plus susceptibles d'être propriétaires de leur maison, tandis que celles qui vivent hors réserve sont plus susceptibles d'être locataires. Cela pourrait suggérer que les divers programmes visant à élargir l'accès à des hypothèques ont effectivement réussi à faire augmenter l'accès à la propriété dans les réserves. Les discussions dans les séances de mobilisation appuient cette thèse : les expériences d'accession à la propriété sur réserve étaient un sujet de discussion majeur. Cela dit, l'accession à la propriété est très différente sur réserve. Comme nous le décrivons plus loin, les citoyennes de Premières Nations disaient très clairement dans les séances de mobilisation que la propriété n'apporte pas la même sécurité financière sur réserve que hors réserve. À cet égard, en plaçant la propriété comme la forme de logement idéale ou la plus stable, le continuum du logement de la SCHL échoue lamentablement dans la représentation des expériences de logement dans les réserves des Premières Nations.

Pour les expériences de logement sur réserve et l'extrémité la plus précaire du continuum du logement, l'information issue des séances de mobilisation revêt une importance cruciale. Les chiffres peu élevés dans le sondage ne devraient pas être interprétés comme indiquant que ce sont des expériences inhabituelles ou négligeables. Ces chiffres reflètent plutôt le biais des sondages en ligne. Les séances de mobilisation ont permis de constater que le logement

dans les réserves est très important pour les citoyennes de Premières Nations, surtout dans les communautés éloignées. En général, les formes précaires de logement (itinérance, maisons d'hébergement ou refuges, maisons de transition, « couch surfing » [hébergement temporaire chez des amis ou des parents]) sont monnaie courante pour les femmes autochtones. Les personnes qui n'ont pas les moyens d'avoir leur propre logement et celles qui n'ont accès qu'à peu d'infrastructures de base ont simplement beaucoup moins accès à l'Internet; par conséquent, elles sont beaucoup moins susceptibles de participer à un sondage en ligne.

Tableau 21 : Discrimination à la location (Q11) selon l'identité

Identité	NON	OUI	Total global
Premières Nations (sans statut)			
N ^{bre}	1	2	3
%	33,33 %	66,67 %	100,00 %
Premières Nations (avec statut)			
N ^{bre}	26	20	46
%	56,52 %	43,48 %	100,00 %
Inuites			
N ^{bre}	6	1	7
%	85,71 %	14,29 %	100,00 %
Métisses			
N ^{bre}	1	5	6
%	16,67 %	83,33 %	100,00 %
N^{bre} total	34	28	62
% total	54,84 %	45,16 %	100,00 %

La discrimination pratiquée par les propriétaires qui ont des logements à louer est un facteur majeur qui limite l'accès à des logements hors réserve pour les femmes autochtones. Un nombre considérable de participantes (43,8 %) signalent avoir fait l'objet de discrimination (fondée sur la race et le genre) de la part d'un propriétaire lorsqu'elles voulaient louer. Encore une fois, cela diffère grandement selon les groupes, les Inuites étant celles dans l'échantillon qui s'en tirent le mieux (14 % seulement ont fait l'objet de discrimination en tant que locataires) et les Métisses le moins bien (83 %). Encore une fois, il est probable que ces différences soient partiellement attribuables à l'endroit où chacune vit.

Une tendance claire se dégage : les femmes autochtones font l'objet de plus de discrimination dans les plus grandes agglomérations. Tandis que 59 % de celles qui vivent dans des agglomérations urbaines indiquent avoir fait l'objet de discrimination dans la location de logements, ce n'était le cas que pour 22 % de celles qui vivaient dans des agglomérations rurales. Sur le plan régional, la plus grande différence est entre la région centrale du Canada, où la discrimination est la moins courante (29 %) et les Prairies, où elle est la plus courante (63 %). Ce résultat est étonnant, parce que les deux régions sont très urbanisées (plus de 50 %). Toutes choses étant égales par ailleurs, on pourrait s'attendre à ce que les taux de discrimination soient élevés dans les deux cas. Le fait qu'ils diffèrent tellement, malgré la similarité entre les répondantes urbaines, suggère qu'il y a de réelles différences régionales lorsqu'il s'agit de discrimination à la location. Les Inuites sont les plus susceptibles de bénéficier du fait de vivre dans de petites agglomérations et les Métisses souffrent probablement du fait qu'elles sont plus concentrées dans la région des Prairies. Leurs expériences sont toutefois plus extrêmes que les différences entre régions et agglomérations : d'autres facteurs influent sur ces grandes différences dans la discrimination à la location.

Tableau 22 : Discrimination à la location (Q11) selon la région

Région	OUI	NON	Total
Atlantique			
N ^{bre}	4	4	8
%	50,00 %	50,00 %	100,00 %
Centrale			
N ^{bre}	6	15	21
%	28,57 %	71,43 %	100,00 %
Nord			
N ^{bre}	1	1	2
%	50,00 %	50,00 %	100,00 %
Prairies			
N ^{bre}	12	7	19
%	63,16 %	36,84 %	100,00 %
Côte Ouest			
N ^{bre}	5	7	12
%	41,67 %	58,33 %	100,00 %
N^{bre} total	28	34	62
% total	45,16 %	54,84 %	100,00 %

Tableau 23 : Discrimination à la location (Q11) selon la taille des agglomérations

Taille des agglomérations	OUI	NON	Total
Rurales (population : moins de 1 000)			
N ^{bre}	2	7	9
%	22,22 %	77,78 %	100,00 %
Petites (population : moins de 30 000)			
N ^{bre}	5	11	16
%	31,25 %	68,75 %	100,00 %
Moyennes (population : moins de 100 000)			
N ^{bre}	3	4	7
%	42,86 %	57,14 %	100,00 %
Urbaines (population : 100 000 ou plus)			
N ^{bre}	17	12	29
%	58,62 %	41,38 %	100,00 %
N^{bre} total	27	34	61
% total	44,75 %	55,74 %	100,00 %

Le sondage demandait aux répondantes de décrire les expériences de discrimination qu'elles avaient eues. Certaines d'entre elles ont fait l'objet d'une discrimination ouverte :

J'ai fait une demande à une coopérative d'habitation dans le quartier chinois de Vancouver, à l'automne. J'ai appris par la suite, d'une amie autochtone qui vivait déjà dans cet immeuble et qui faisait partie du conseil d'administration, que le conseil d'administration avait fait des commentaires indiquant qu'on ne voulait pas « trop » d'Autochtones.

[On m'a dit] « nous ne louons pas aux « gens comme vous ».

[TRADUCTION]

D'autres ont signalé des propriétaires qui supposaient des choses à leur propos d'après leur race, leur genre ou le fait qu'elles sont handicapées :

L'homme ne voulait pas d'une femme prestataire de revenus pour personnes handicapées. Il a dit que j'amènerais des hommes avec moi à la maison et sur sa propriété. En réalité, on m'a refusé la location de nombreuses fois parce que je suis bénéficiaire du POSPH (soutien aux personnes handicapées).

Un propriétaire m'a demandé si j'avais 7 enfants, en présumant que l'unité était « trop petite » pour ma famille.

Le propriétaire pensait que j'étais à faible revenu et que je ne convenais pas à son immeuble de yuppies [jeunes cadres dynamiques].

[TRADUCTION]

D'autres ont signalé avoir rencontré avec des propriétaires des obstacles et des problèmes inhabituels, soudains et apparemment inexplicables. Il était souvent question de justifications technocratiques pour motiver un refus. La plainte la plus courante, et de beaucoup, c'est que les propriétaires disaient immédiatement que l'unité était déjà louée lorsque les femmes arrivaient pour visiter l'appartement. Certaines

répondantes ont dit qu'elles avaient la preuve directe que ce n'était pas vrai. Des femmes ont également signalé des expulsions soudaines ou des menaces persistantes d'expulsion :

... on se présente pour voir l'appartement et le propriétaire dit, en voyant que vous êtes autochtone, « oh, c'est déjà pris ».

Illes ont dit oui au téléphone, mais non lorsqu'ils m'ont vue.

... refoulée à la porte (disant que c'était déjà loué), puis mon amie non autochtone m'a dit que c'était encore à louer.

... se faire dire que le logement avait été loué et voir que le même logement est encore à louer quelques jours plus tard.

On m'a dit que j'avais besoin d'un cosignataire. Quand j'ai répondu que j'en avais un, on m'a dit que le cosignataire devait avoir un revenu de 80 000 \$.

J'ai déjà été expulsée sans raison valable. Je pense que le propriétaire voulait seulement que je parte à cause de ma race.

J'ai eu quelques propriétaires qui hésitaient à me louer un appartement à cause de mon nom de famille (notamment mi'gmau dans la région) et j'ai été accusée d'être une mauvaise locataire et même menacée d'expulsion lorsqu'un locataire non autochtone s'est plaint au propriétaire à propos de mon chien.

Les propriétaires ne veulent pas faire les réparations nécessaires au logement loué et mentent ensuite en disant qu'on est expulsée à cause du bruit.

[TRADUCTION]

Les handicaps créent des obstacles au logement, non seulement par la discrimination pratiquée par les propriétaires, mais aussi en limitant sérieusement les options de logement possibles. Dix-neuf pour cent (19 %) des répondantes ont indiqué avoir un handicap qui limite l'accès à un logement adéquat et dans les réponses de celles qui ont décrit des obstacles spécifiques, l'absence de rampe d'accès et d'ascenseurs était le problème le plus courant.

Qualité du logement

Selon la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, un logement n'est pas convenable « si ses occupants ne disposent pas d'eau potable, d'installations d'assainissement suffisantes, d'une source d'énergie pour faire la cuisine, de chauffage, d'éclairage, d'un lieu de stockage pour la nourriture ou de dispositifs d'évacuation des ordures ménagères ». Le sondage demandait aux participantes si elles associaient l'une quelconque des préoccupations suivantes à leurs conditions actuelles de logement.

Tableau 24 :

Problèmes d'infrastructure dans le logement (Q20)	N ^{bre}	%
<i>Aucun</i>	42	66 %
<i>Absence d'eau potable salubre</i>	5	8 %
<i>Absence d'eau courante salubre pour nettoyer et se laver</i>	3	5 %
<i>Chauffage inadéquat</i>	7	11 %
<i>Électricité inadéquate</i>	2	3 %
<i>Infrastructure du logement inadéquate (p. ex. moisissures, plafonds qui fuient)</i>	12	19 %
<i>Installations sanitaires inadéquates</i>	1	2 %
<i>Autre, veuillez préciser³</i>	3	5 %

Environ un tiers des répondantes ont indiqué au moins un problème relatif au caractère convenable des logements (34 %). Le problème mentionné le plus souvent est celui des moisissures et des plafonds qui fuient (19 %), suivi du chauffage inadéquat (11 %). Ces répondantes signalent 0,5 problème en moyenne et celles qui mentionnent un problème en signalent en moyenne 1,7 (sur 7).

Tableau 25 :

Taille des agglomérations	N ^{bre} moyen de problèmes de logement	N ^{bre}
<i>Je ne suis pas certaine/ Je ne sais pas</i>	1,50	2
<i>Rurale (population : moins de 1 000)</i>	1,38	9
<i>Petite (population : moins de 30 000)</i>	0,31	16
<i>Moyenne (population : moins de 100 000)</i>	0,00	8
<i>Urbaine (population : 100 000 ou plus)</i>	0,50	29
Total global	0,54	64

3 Les réponses de la catégorie « Autre » ont été examinées et recodées lorsqu'elles signalaient un problème qui figurait déjà sur la liste.

Le caractère convenable du logement varie beaucoup d'un groupe à l'autre. Celles parmi tous les groupes d'âge qui ont signalé le plus de problèmes sont les femmes de 50 à 64 ans (0,8 problème). Les Métisses et les citoyennes de Premières Nations sans statut brisent la tendance courante d'avoir de moins bons résultats que les citoyennes de Premières Nations avec statut. Tous les groupes indiquent moins de préoccupations quant au caractère convenable des logements que les citoyennes de Premières Nations avec statut (qui signalent en moyenne 0,7 problème), ce qui reflète probablement l'endroit où elles vivent. Comme nous l'avons montré plus haut, plus de 70 % des citoyennes de Premières Nations dans cet échantillon viennent de la région des Prairies et de la région centrale du Canada; les unes et les autres signalent le plus de problèmes au Canada (respectivement 0,7 et 0,6 problème). Dans cet échantillon, plus de la moitié des citoyennes de Premières Nations avec statut vivent dans des agglomérations urbaines et les citoyennes de Premières Nations avec statut sont surreprésentées dans les agglomérations rurales (73 % des citoyennes de Premières Nations avec statut vivent dans des agglomérations urbaines ou rurales – où les problèmes sont le plus courants). De plus, huit répondantes sur les neuf qui vivent en région rurale sont des citoyennes de Premières Nations avec statut.

Celles qui vivent dans des agglomérations urbaines et rurales signalent le moins de logements non convenables, mais le logement en région rurale présente deux fois plus de problèmes que le logement en milieu urbain. Les régions rurales ont le plus de problèmes (1,4 en moyenne), ce qui reflète probablement des problèmes de construction et d'entretien dans les communautés éloignées, signalés plus loin dans les séances de mobilisation. Cela inclut certainement l'expérience de la vie dans une réserve : 80 % des femmes qui ont indiqué vivre sur réserve ont également dit qu'elles vivent dans des communautés rurales. Dans cet échantillon, près de la moitié de celles qui vivent dans des communautés rurales vivent sur réserve. Les conditions s'améliorent avec l'augmentation de la taille des agglomérations, mais des problèmes émergent à nouveau en milieux urbains (où les répondantes signalent en moyenne 0,5 problème).

Tableau 26 :

Surpeuplement	N ^{bre} moyen de problèmes de logement	N ^{bre}
<i>Surpeuplé</i>	1,75	4
<i>À capacité</i>	0,67	16
<i>Sous capacité</i>	0,17	24
<i>Données manquantes</i>	0,63	20
Total global	0,54	64

Tableau 27 :

Charge de famille	N ^{bre} moyen de problèmes de logement	N ^{bre}
Chargées de famille	0,67	32
Enfants (<18)	0,41	24
Adultes	1,38	8
Sans personnes à charge	0,42	32
Total global	0,54	64

Les mauvaises conditions de logement augmentent fortement aussi avec le surpeuplement : celles qui vivent avec moins d'autres personnes dans la maison qu'il n'y a de place (sous-capacité) ont le score le plus bas quant aux mauvaises conditions de logement (0,17) et celles qui ont une surcapacité signalent 10 fois plus de problèmes de logement que la moyenne (1,75).

Le fait d'être chargée de famille – personne qui a d'autres personnes à charge – fait aussi une grande différence dans les mauvaises conditions de logement. Les femmes qui ont des adultes à charge signalent plus de trois fois plus de problèmes de logement que celles qui ont des enfants à charge et celles qui n'ont pas de personnes à charge. Celles qui ont des enfants à charge signalent le même nombre de problèmes de logement que celles qui n'ont pas de personnes à charge.

Avoir un emploi ne semble pas faire de différence : celles qui sont sans emploi et celles qui ont un emploi signalent à peu près le même nombre de problèmes. Celles qui reçoivent une aide au logement signalent moins de problèmes qui rendent leur logement non convenable (0,1 par opposition à 0,7 problème), ce qui suggère soit que ces paiements aident les bénéficiaires à pouvoir payer un logement plus adéquat, soit que les prestations ne sont pas ciblées correctement.



Risques pour la santé :

Tableau 28 :

Problèmes de santé liés au logement (Q21)	N ^{bre}	%
<i>Problèmes respiratoires attribuables à la moisissure</i>	8	13 %
<i>Tuberculose</i>	0	0 %
<i>Eau potable insalubre</i>	5	8 %
<i>Eau insalubre pour le nettoyage et les bains</i>	2	3 %
<i>Stress mental attribuable au surpeuplement</i>	5	8 %
<i>Stress mental attribuable au manque de sommeil</i>	14	22 %
<i>Risques pour la santé présentés par des facteurs environnementaux (p. ex. pollution de l'air ou de l'eau, pollution par le bruit)</i>	12	19 %
<i>Aucun</i>	33	52 %
<i>Autre, veuillez préciser⁴</i>	4	6 %

Selon le Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (2017), « la qualité du logement à un prix abordable, son emplacement, son adéquation [c'est-à-dire le fait qu'un logement soit convenable ou non] et sa facilité d'accès sont des déterminants importants pour la santé et le bien-être des Autochtones ». Le sondage demandait aux participantes si elles associaient des risques de santé parmi ceux qui sont énumérés à leur situation de logement actuelle.

Dans l'ensemble, les problèmes de santé dus au logement sont plus généralisés que les problèmes d'adéquation. Presque la moitié des répondantes (48 %) signalent au moins un problème de santé attribuable à leur logement – et elles signalent en moyenne 1,9 problème (dans son ensemble, l'échantillon a une moyenne de 0,85 problème par personne). Les problèmes de santé les plus courants qui ont été signalés sont le stress mental résultant de la privation de sommeil (22 %) et les risques environnementaux pour la santé (air, eau, bruit) (19 %). Parmi les participantes, les citoyennes de Premières Nations avec statut (1,0) et les Inuites (0,9) signalent plus de problèmes de santé liés au logement que les autres. Celles qui vivent dans la région des Prairies, la région centrale et la région atlantique du Canada signalent le plus de problèmes de santé liés à leur logement (0,9-1,0). Celles qui ont un emploi s'en tirent mieux, elles signalent moins de problèmes de santé que de problèmes d'adéquation (seulement 0,7 problème en moyenne, tandis que celles qui n'ont pas d'emploi en signalent 1,1). Les bénéficiaires d'une aide au logement rapportent moins de risques pour la santé attribuables à leur logement, par comparaison à celles qui ne reçoivent pas d'aide (0,6 par comparaison à 0,9) – ce qui suggère que l'aide au logement facilite l'accès à un meilleur logement.

⁴ Les réponses de la catégorie « Autre » ont été examinées et recodées lorsqu'elles signalaient un problème qui figurait déjà sur la liste ou lorsqu'elles n'étaient pas pertinentes relativement à la question (p. ex., signalement d'un problème de sécurité plutôt qu'un problème de santé).

Tableau 29 :

Taille des agglomérations	N ^{bre} moyen de problèmes de santé	N ^{bre}
<i>Je ne suis pas certaine/ Je ne sais pas</i>	1,00	2
<i>Rurale (population : moins de 1 000)</i>	1,63	9
<i>Petite (population : moins de 30 00)</i>	0,73	16
<i>Moyenne (population : moins de 100 000)</i>	0,43	8
<i>Urbaine (population : 100 000 ou plus)</i>	0,78	29
Total global	0,85	64

Les plus grandes différences dans les risques pour la santé attribuables au logement étaient fondées sur le groupe d'âge, le surpeuplement et les personnes à charge. Le groupe d'âge de 50 à 64 ans signale encore une fois le plus grand nombre de problèmes – 1,28 problème de santé en moyenne et presque quatre fois plus que n'en signalent les 18 à 29 ans (0,33). Comme pour les données sur les problèmes de mauvaises conditions de logement, les femmes qui sont le plus à risque d'avoir des problèmes de santé liés à leur logement vivent dans des agglomérations rurales et urbaines, mais la situation est pire dans les agglomérations rurales. Les répondantes de régions rurales signalent en moyenne environ deux fois plus de problèmes que leurs homologues urbaines (1,6 par comparaison à 0,8). De façon similaire, le nombre moyen de problèmes de santé liés au logement augmente fortement avec la capacité du logement. Celles qui vivent dans des logements surpeuplés signalent cinq fois plus de problèmes de santé liés au logement que celles qui sont dans une situation de sous-capacité (2,5 par opposition à 0,5).

Tableau 30 :

Surpeuplement	N ^{bre} moyen de problèmes de santé	N ^{bre}
<i>Surpeuplé</i>	2,50	4
<i>À capacité</i>	0,67	16
<i>Sous-capacité</i>	0,50	24
<i>Données manquantes</i>	1,06	20
Total global	0,85	64

D'autre part, les différences entre celles qui ont des personnes à charge et celles qui n'en ont pas sont plus extrêmes. Celles qui ont des adultes à charge signalent le plus de problèmes liés à la santé (1,25 en moyenne), ce qui représente plus que le double des problèmes signalés par les répondantes qui n'ont pas de personnes à charge (0,6). Cependant, à la différence des questions de non adéquation, les répondantes qui ont des enfants à charge signalent presque deux fois plus de risques pour la santé que celles qui n'ont pas de personnes à charge (1,1 par comparaison à 0,6).

Tableau 31 :

Charge de famille	N ^{bre} moyen de problèmes de santé	N ^{bre}
<i>Chargée de famille</i>	1,10	32
Enfants (<18)	1,05	24
Adultes	1,25	8
<i>Pas de personnes à charge</i>	0,59	32
Total global	0,85	64

Sécurité :

Tableau 32 :

Risques pour la sécurité attribuables au logement (Q23)	N ^{bre}	%
Incidents de violence dans la communauté	9	14 %
Incidents de violence dans le ménage	1	2 %
Violence de gangs dans la communauté	7	11 %
Risque lié à des incidents climatiques ou météorologiques extrêmes	2	3 %
Autre, veuillez préciser ⁵	5	8 %

Tableau 33 : Risques pour la sécurité selon l'identité

Identité	Non	Oui	Total
Premières Nations (sans statut)			
N ^{bre}	2	1	3
%	66,67 %	33,33 %	100,00 %
Premières Nations (avec statut)			
N ^{bre}	32	14	46
%	69,57 %	30,43 %	100,00 %
Inuites			
N ^{bre}	6	1	7
%	85,71 %	14,29 %	100,00 %
Métisses			
N ^{bre}	7	1	8
%	87,50 %	12,50 %	100,00 %
N^{bre} total	47	17	64
% total	73,44 %	26,56 %	100,00 %

Le logement n'est pas convenable s'il se trouve dans un quartier dangereux. Le sondage demandait aux répondantes si elles considèrent que leur quartier est dangereux et à quelles sortes de menaces elles sont exposées. Les risques pour la sécurité sont moins répandus que les problèmes de santé et les conditions d'adéquation réunies. Seulement 27 % des répondantes considèrent que leur quartier est dangereux – signalant en moyenne 0,4 problème. Contrairement aux problèmes de santé et d'adéquation, il est clair que les risques pour la sécurité que présentent les quartiers augmentent avec la taille des agglomérations : les participantes qui vivent dans de grandes agglomérations signalent plus de risques pour la sécurité dans leur quartier (0,6 dans les milieux urbains par comparaison à 0 risque dans les régions rurales). Le risque pour la sécurité le plus courant est la violence dans la communauté (14 %). Les citoyennes de Premières Nations, avec et sans statut, sont les plus susceptibles de signaler que leur quartier est dangereux (30-34 %); les Métisses sont les moins susceptibles de signaler qu'elles vivent dans un quartier dangereux (15,5 %). Les risques pour la sécurité auxquels sont confrontées les citoyennes de Premières nations dans cet échantillon reflètent probablement le fait qu'elles vivent en majorité en milieu urbain.



5 Les réponses de la catégorie « Autre » ont été examinées et recodées lorsqu'elles signalaient un problème qui figurait déjà sur la liste.

Les groupes qui montrent les plus grandes différences dans les risques pour la sécurité dans le quartier sont les répondantes sans emploi et celles qui vivent dans des logements surpeuplés, le surpeuplement étant l'attribut qui exhibe les plus grandes différences. Les répondantes sans emploi signalent plus de trois fois plus de risques pour la sécurité dans leurs quartiers que celles qui ont un emploi (0,7 par comparaison à 0,2). Comme pour les données sur les mauvaises conditions de logement et les risques pour la santé, les logements où les ménages sont le plus entassés sont ceux pour lesquels on signale beaucoup plus de problèmes que ceux où l'on vit en sous-capacité. Les répondantes qui vivent dans des conditions de surpeuplement indiquent près de huit fois plus de risques à la sécurité dans leur quartier que celles qui vivent avec moins d'autres occupants dans leur logement (1,33 par comparaison à 0,17). Ensemble, le sondage en ligne révèle que la sécurité du logement est beaucoup, et sans équivoque, moindre pour les ménages en situation de surpeuplement – signalant de loin plus de problèmes d'adéquation des logements, de problèmes de santé liés au logement et de risques pour la sécurité dans le quartier. Ces constatations concordent avec les descriptions issues des séances de mobilisation (voir ci-dessous) – des conditions de vie précaires poussent les femmes dans des logements de moindre qualité, souvent situés dans des quartiers dangereux.

Tableau 34 :

Employeés	N ^{bre} moyen de risques pour la sécurité	N ^{bre}
Non	0,72	22
Oui	0,22	42
Total global	0,37	64

Table 35:

Surpeuplement	N ^{bre} moyen de risques pour la sécurité	N ^{bre}
Surpeuplé	1,33	4
À capacité	0,29	16
Sous-capacité	0,17	24
Données manquantes	0,56	20
Total global	0,37	64

Obstacles à la culture :

Mon propriétaire m'a accusée de fumer de la marijuana, mais je faisais brûler du foin d'odeur.

[TRADUCTION]

Enfin, une partie considérable des femmes (39 %) qui ont participé au sondage en ligne ont indiqué que leur situation de logement avait entravé leur capacité à pratiquer leurs traditions culturelles. Les règlements interdisant de fumer, qui empêchent de se purifier par la fumée d'herbes sacrées et de fumer la pipe, étaient l'obstacle culturel le plus courant dans le logement, suivi de la distance des déplacements nécessaires pour participer à des cérémonies et des événements culturels.



Surpeuplement et charge de famille

Nous avons demandé aux participantes au sondage de nous dire combien de personnes vivaient dans leur logement et d'indiquer la capacité de celui-ci (définie comme étant deux personnes par chambre à coucher). Ensemble, ces données nous disent si les répondantes vivent avec plus de personnes dans leur logement qu'il n'y a de place (surpeuplement) ou moins de personnes (sous-capacité). Dans les séances de mobilisation (voir ci-dessous), les participantes ont décrit le surpeuplement comme une expérience habituelle pour les femmes autochtones, pourtant quatre personnes seulement dans le sondage en ligne ont indiqué qu'elles vivaient dans un logement surpeuplé, une ayant signalé un surpeuplement plutôt intense (2, 3 et 9 personnes de plus que la capacité de leur logement). Pour plus de la moitié des répondantes, (59 %), le logement est à capacité ou il y a de la place pour une à trois personnes de plus, une répondante ayant indiqué qu'elle avait de la place pour six autres personnes. En moyenne, les répondantes ont de la place pour environ une personne de plus chez elles (on pourrait dire qu'elles sont « surlogées » plutôt que de dire qu'elles vivent dans des logements surpeuplés). Mais cela ne réduit aucunement l'importance du surpeuplement.

Tableau 36 :

Surpeuplement	N ^{bre}	%
<i>Surpeuplé</i>	4	6,3 %
<i>À capacité</i>	16	25 %
<i>Sous-capacité</i>	24	37,5 %
<i>Données manquantes</i>	20	31,3 %
Total global	64	100,0 %

Tableau 37 : Emploi selon le surpeuplement

Surpeuplement	Non	Oui	Total global
Logement surpeuplé			
N ^{bre}	1	3	4
%	25,00 %	75,00 %	100,00 %
À capacité			
N ^{bre}	3	13	16
%	18,75 %	81,25 %	100,00 %
Sous-capacité			
N ^{bre}	7	17	24
%	29,17 %	70,83 %	100,00 %
Données manquantes			
N ^{bre}	11	9	20
%	55,00 %	45,00 %	100,00 %
N^{bre} total	22	42	64
% total	34,38 %	65,63 %	100,00 %

Premièrement, le biais inhérent aux sondages en ligne signifie que les femmes en situation de logement précaire, comme le surpeuplement, sont moins susceptibles de participer au sondage. Deuxièmement, plus de 30 % de celles qui y ont participé n'ont pas donné assez d'information pour nous permettre de calculer si elles sont en situation de surpeuplement. La formulation des questions laissait probablement à désirer. À cause de toutes les données qui manquent pour cette variable, nous avons inclus des valeurs manquantes dans tous les tableaux, pour faire ressortir le biais du sondage dans les cas où il manque des données. Comme on peut le voir dans la section précédente sur la qualité du logement, les personnes pour qui il n'y a pas de mesure relative au surpeuplement signalent plus de problèmes de santé liés à leur logement et plus de risques à la sécurité dans leur quartier que celles dont le logement est sous capacité. La section sur l'abordabilité montre que les répondantes pour lesquelles il n'y a pas de mesure relative au surpeuplement ont beaucoup moins de sécurité financière, tout comme celles qui disent vivre dans un logement surpeuplé. La seule différence notable entre elles et celles dont le logement est surpeuplé est la situation de l'emploi : elles sont deux fois plus nombreuses à être sans emploi que celles qui vivent dans un logement surpeuplé.

Parce qu'elles sont généralement si semblables à celles qui vivent dans un logement surpeuplé, il est probable que certaines des répondantes pour qui il n'y a pas de mesure de surpeuplement vivent effectivement dans un logement surpeuplé. En résumé, il est probable que ce sondage a massivement sous-estimé la prévalence du surpeuplement. Avec la petite taille de l'échantillon, ces conclusions sont encore plus vulnérables au biais et aux aberrations que l'ensemble de l'échantillon. Donc, seules les conclusions les plus solides sont rapportées ici. On ne doit pas les considérer comme représentatives, mais plutôt s'en servir comme point de départ pour comprendre les facteurs qui suscitent le surpeuplement dans les ménages des femmes autochtones.

En particulier, malgré l'insécurité financière signalée dans la section précédente, les taux de chômage des répondantes de cet échantillon qui vivent dans des logements surpeuplés ne sont pas plus élevés que ceux des femmes dont le logement n'est pas surpeuplé. De fait, les taux sont assez similaires, les répondantes de ce groupe étant même un peu plus susceptibles d'avoir un emploi que celles qui ont moins de personnes dans leur logement qu'elles n'ont de place pour en loger (75 % par comparaison à 70,8 %). C'est un autre exemple de résultats en matière de logement qui sont plutôt distincts de l'emploi. Des femmes qui ont participé à ce sondage connaissent une détresse financière considérable et vivent dans des conditions de logement insuffisantes malgré le fait qu'elles ont un emploi.

Tableau 38 :

Charge de famille	N ^{bre} moyen de personnes en sur- (sous-) capacité	N ^{bre}	Données manquantes	Total
<i>Chargée de famille</i>	-0,65	20	12 (38 %)	32
Enfants (0-18)	-0,88	17	7 (29 %)	24
Adultes	0,67	3	5 (63 %)	8
<i>Sans personnes à charge</i>	-0,88	24	8 (25 %)	32
<i>Total global</i>	-0,77	44	20 (31 %)	64

(Un chiffre négatif signifie qu'il y a en moyenne moins de personnes dans le logement qu'il y a de place. Un chiffre positif signifie qu'il y a en moyenne plus de personnes dans le logement qu'il y a de place.)



Tableau 39 :

Âge	N ^{bre} moyen de personnes en sur- (sous-) capacité	N ^{bre}	Données manquantes	Total
18-29 ans	-1,29	7	0 (0 %)	7
30-49 ans	-0,96	24	10 (29 %)	34
50-64 ans	0,33	12	7 (37 %)	19
65 ans et +	-6	1	3 (75 %)	4
Total global	-0,77	44	20 (31 %)	64

(Un chiffre négatif signifie qu'il y a en moyenne moins de personnes dans le logement qu'il n'y a de place. Un chiffre positif signifie qu'il y a en moyenne plus de personnes dans le logement qu'il y a de place.)

En moyenne, les répondantes qui ont des personnes à charge vivent plus à l'étroit que celles qui n'en ont pas, mais elles sont tout de même « surlogées ». Le portrait est différent toutefois lorsqu'on désagrège les résultats selon l'âge des personnes à charge. La situation des femmes qui ont des enfants à charge est presque la même que celle des femmes qui n'ont pas de charge de famille (les unes et les autres ont de la place en moyenne pour 0,88 plus de personnes dans leur logement), tandis que celles qui ont des adultes à charge sont en situation de surpeuplement (0,67 plus de personnes dans le logement qu'il n'y a de place). Cette situation concorde avec les difficultés que les mères ont signalées dans les séances de mobilisation : les femmes autochtones ne peuvent conserver la garde de leurs enfants que si leur logement est assez grand pour satisfaire aux exigences des services de protection de l'enfance. Malheureusement, il n'y a que trois personnes (sur huit) ayant des adultes à charge qui ont indiqué une mesure de surpeuplement (une seule d'entre elles est en situation de surpeuplement). Les femmes qui ont des adultes à charge ont le taux le plus élevé de données manquantes pour cette mesure – deux fois plus que l'ensemble de l'échantillon (63 % de données manquantes). Étant donné que c'est le groupe de répondantes le moins nombreux, il est certainement vulnérable au biais.

L'âge est un indice encore plus solide de surpeuplement : les femmes de 50 à 64 ans constituent le seul groupe d'âge dont le logement est, en moyenne, à capacité ou surpeuplé. Trois sur quatre des cas de surpeuplement sont des ménages de femmes de 50 à 64 ans, y compris un cas extrême où le ménage compte neuf personnes de plus que la capacité du logement. Dans les trois cas de logements surpeuplés de ce groupe d'âge, les répondantes ont également des personnes à charge.

Tableau 40 :

Charge de famille	Âge				
	18-29	30-49	50-64	65 et +	Total
N^{bre} de chargées de famille	1	21	10		32
% de chargées de famille	14,29 %	61,76 %	52,63 %	0,00 %	50,00 %
Enfants					
N ^{bre}	1	19	4		24
%	100,00 %	90,48 %	40,00 %		75,00 %
Adultes					
N ^{bre}		2	6		8
%	0,00 %	9,52 %	60,00 %		25,00 %
N^{bre} sans personnes à charge	6	13	9	4	32
% sans personnes à charge	85,71 %	38,24 %	47,37 %	100,00 %	50,00 %
N^{bre} total	7	34	19	4	64
% total	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %



Deux groupes d'âge, les 30 à 49 ans et les 50 à 64 ans portent la plus grande part de responsabilité de personnes à charge. Mais en moyenne, il y a de la place pour d'autres personnes dans les logements de cette cohorte, les 50 à 64 ans. On ne comprend pas bien pourquoi les femmes de ce groupe d'âge ont autant de difficulté à loger les personnes à leur charge. Tandis que dans cet échantillon les femmes de 50 à 64 ans ont un taux de chômage élevé, presque toutes les répondantes qui sont en situation de surpeuplement ont un emploi. Il y a peut-être un lien avec le fait que les personnes dont elles ont la charge sont surtout des adultes (alors que les 30 à 49 ans ont surtout des enfants à charge). Pourtant, deux des trois ménages de femmes de 50 à 64 ans de l'échantillon dont le logement est surpeuplé ont des enfants à charge plutôt que des adultes. La taille de l'échantillon est trop petite pour que ce soit clair.

Encore une fois, compte tenu des données limitées sur le surpeuplement, on ne peut considérer ces constatations que comme temporaires. Mais elles concordent avec les constatations des séances de mobilisation, où la charge de famille était également signalée comme source majeure de surpeuplement. Étant donné qu'il y a probablement de nombreux facteurs en cause dans le surpeuplement (dont bon nombre ne sont pas mesurés avec exactitude dans un sondage en ligne), on peut interpréter ce sondage comme n'ayant défini qu'un seul facteur : les chargées de famille âgées de 50 à 64 ans.

Accès aux services

Pour qu'un logement soit convenable, il faut avoir accès à des services. En l'absence d'accès aux services nécessaires, les femmes autochtones doivent déménager dans des logements différents ou se passer de services. On demandait aux répondantes au sondage à quels services elles avaient actuellement accès, d'après deux mesures : accessibilité immédiate et accessibilité fiable. Les services sont immédiatement accessibles lorsqu'ils sont disponibles au besoin, que les délais d'attente sont raisonnables, qu'ils sont accessibles par les moyens de transport à la disposition des intéressées, et ainsi de suite. L'accès aux services est fiable lorsqu'ils sont sécuritaires, entièrement outillés, confidentiels et sensibles à la culture. À l'image de la différence entre la vitesse et la qualité, on accède facilement et rapidement aux services immédiats, mais ils peuvent être de mauvaise qualité. On peut être en mesure d'y accéder, mais ne pas le vouloir. D'autre part, les services d'accès fiables sont de haute qualité, mais peuvent être difficiles d'accès. Les répondantes peuvent préférer utiliser ces services, mais éprouver de la difficulté à y accéder en raison de délais d'attente ou d'un manque de moyens de transport.

Tableau 41 : Accès aux services (Q26 et 27)

	Accès immédiat		Accès fiable	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
<i>Programme de logement social</i>	16	25 %	13	20 %
<i>Banque alimentaire</i>	37	58 %	29	45 %
<i>Soins médicaux d'urgence</i>	39	61 %	31	48 %
<i>Médecin de famille</i>	42	66 %	32	50 %
<i>Moyen de transport à coût abordable</i>	24	38 %	20	31 %
<i>Refuge d'urgence (itinérance)</i>	18	28 %	13	20 %
<i>Refuge d'urgence (violence familiale)</i>	23	36 %	16	25 %
<i>Logement de transition ou de deuxième étape</i>	10	16 %	11	17 %
<i>Services de désintoxication ou de traitement des toxicomanies</i>	17	27 %	14	22 %
<i>Services de santé mentale</i>	33	52 %	28	44 %
<i>Services d'emploi et d'éducation</i>	33	52 %	23	36 %
<i>Garderies</i>	16	25 %	12	19 %
<i>Aucun</i>	6	9 %	10	16 %

Des répondantes, de 52 à 66 %, indiquent qu'elles ont un accès immédiat principalement à leur médecin de famille, à des soins médicaux d'urgence, à la banque alimentaire, à des services de santé mentale et à des services d'emploi et d'éducation. Le médecin de famille est le service auquel l'accès était le plus courant, mais 34 % des femmes n'ont pas l'accès immédiat à un médecin de famille. Ces services sont également cités comme ceux dont l'accès est le plus fiable (p. ex. de bonne qualité). Cependant, des femmes ont signalé un accès moins fiable à ces services que l'accès immédiat, ce qui s'applique à la plupart des services.

En général, les femmes autochtones rapportent un plus grand nombre de services auxquels elles ont accès plus rapidement et plus facilement que de services de bonne qualité. Elles peuvent avoir accès à des services, mais ils ne sont pas sécuritaires, ils sont mal outillés, ils ne sont pas confidentiels ou ils sont culturellement inappropriés. Les services de transition et les logements de deuxième étape sont la seule exception : le même nombre de femmes (16 17 %) dit que ces services sont immédiatement accessibles et que l'accès en est fiable. Malheureusement, ce sont également les services les moins courants de la liste.

Afin de comparer l'accès aux services entre les groupes, les réponses relatives à ces 12 services ont été additionnées pour créer un score allant de 0 à 12 pour chaque répondante. La moyenne d'utilisation du service et l'accès au service selon les catégories les plus pertinentes (identité, région, taille de l'agglomération et âge) est résumée ci-dessous. En plus des limites générales d'une série de données peu nombreuse, il faut interpréter les réponses aux questions sur l'accès aux services avec beaucoup de prudence. Une des plaintes les plus courantes dans les séances de mobilisation était l'extrême difficulté de savoir quels programmes et services sont offerts. La meilleure interprétation qu'on puisse probablement donner à ces données c'est que les répondantes sont *au courant* de ces services; ce n'est pas une affirmation qu'ils existent. Les faibles scores d'accessibilité pourraient signifier qu'il faut plus de services ou que l'information au sujet des services doit être mieux diffusée. Cependant, les faibles scores indiquent effectivement où il y a lieu de déployer plus d'efforts pour étudier la situation et l'améliorer.



Tableau 42 :

Identité	N ^{bre} moyen de services d'accès immédiat	N ^{bre} moyen de services d'accès fiable	N ^{bre}
<i>Premières Nations (sans statut)</i>	4,33	2,33	3
<i>Premières Nations (avec statut)</i>	4,93	4,05	46
<i>Inuites</i>	5,86	5,67	7
<i>Métisses</i>	4,00	3,38	8
Total global	4,89	4,03	64

D'un autre côté, les données sont très efficaces pour mesurer combien de répondantes considèrent que les services qu'elles utilisent sont accessibles et pour comparer l'évaluation des services d'un groupe à l'autre. Les répondantes indiquent en général qu'elles ont accès à plus des services immédiats que de services dont l'accès est fiable; il n'est donc pas étonnant qu'elles soient plus susceptibles de considérer que l'accès aux services qu'elles utilisent n'est pas fiable plutôt que non immédiat. En termes clairs, les femmes autochtones utilisent couramment un certain nombre de services faciles d'accès, mais dont la qualité laisse à désirer.

Les différences entre les identités autochtones sont le plus prononcées lorsque l'on considère la fiabilité : les citoyennes de Premières Nations signalent la plus grande différence entre les services d'accès immédiat et les services d'accès fiable (4,33 par comparaison à 2,33) et les Inuites la plus petite différence (5,86 par comparaison à 5,67). Dans cet échantillon, les Inuites ont le plus d'accès à des services et le meilleur accès.

Tableau 43 :

Identité	N ^{bre} moyen de services utilisés au cours de la dernière année	% moyen de services utilisés d'accès non immédiat	% moyen de services utilisés d'accès non fiable	N ^{bre}
<i>Premières Nations (sans statut)</i>	3,00	58 %	80 %	3
<i>Premières Nations (avec statut)</i>	3,16	30 %	47 %	46
<i>Inuites</i>	3,29	32 %	36 %	7
<i>Métisses</i>	3,63	35 %	53 %	8
Total global	3,22	32 %	48 %	64



En comparant les services utilisés au cours de la dernière année, on voit des similarités entre les groupes (de trois à quatre services utilisés). Les Métisses et les citoyennes de Premières Nations sans statut évaluent les services qu'elles ont utilisés au cours de la dernière année comme les moins accessibles de tous les groupes. C'est particulièrement remarquable pour les citoyennes de Premières Nations sans statut, selon lesquelles en moyenne 58 % des services qu'elles ont utilisés étaient difficiles d'accès (non immédiats) et 80 % les estiment de mauvaise qualité (d'accès non fiable). Tous les groupes indiquent un plus grand nombre de services utilisés dont l'accès n'est pas fiable (mal outillés, culturellement inappropriés) que non immédiat (inaccessibles par les transports en commun, délais d'attente déraisonnables). Cela dit, elles évaluent quand même un bon tiers (32 %) des services qu'elles ont utilisés au cours de la dernière année comme étant difficiles d'accès (obstacles aux déplacements, longs délais d'attente, etc.)

Tableau 44 :

Région	Nbre moyen de services d'accès immédiat	Nbre moyen de services d'accès fiable	Nbre
<i>Atlantique</i>	5,38	5,57	8
<i>Centrale</i>	5,77	4,33	22
<i>Nord</i>	4,50	1,50	2
<i>Prairies</i>	4,32	4,00	20
<i>Côte Ouest</i>	3,92	3,00	12
Total global	4,89	4,03	64



Tableau 45 :

Région	N ^{bre} moyen de services utilisés au cours de la dernière année	% moyen de services utilisés non immédiats	% moyen de services utilisés d'accès non fiable	N ^{bre}
<i>Atlantique</i>	3,88	37 %	33 %	8
<i>Centrale</i>	3,14	22 %	42 %	22
<i>Nord</i>	5,00	29 %	75 %	2
<i>Prairies</i>	3,47	38 %	55 %	20
<i>Côte Ouest</i>	2,25	36 %	53 %	12
Total global	3.22	32 %	48 %	64

Dans l'ensemble, les femmes autochtones de la région centrale du Canada ont le plus grand nombre de services faciles d'accès, tandis que celles de la région atlantique ont plus de services d'accès fiable. Comme pour l'identité, les différences d'une région à l'autre sont le plus prononcées lorsque l'on compare les services immédiatement accessibles et les services dont l'accès est fiable. Les répondantes du Nord ont évalué qu'elles avaient un accès fiable à seulement 1,5 service, en moyenne, malgré le fait qu'elles avaient un accès immédiat à une moyenne de 4,5 services. Même s'il s'agit d'un très petit échantillon, cela suggère que l'écart entre la disponibilité et la qualité des services dans le Nord est plutôt grand. Le Canada atlantique a le plus grand nombre de services d'accès fiable (5,57 services d'accès fiable offerts); il convient de noter qu'elles signalent un plus grand nombre de services à l'accès fiable que de services à l'accès immédiat. La région centrale du Canada a le plus grand nombre de services faciles d'accès (5,77).

Tableau 46 :

Taille des agglomérations	N ^{bre} moyen de services d'accès immédiat	N ^{bre} moyen de services d'accès fiable	N ^{bre}
Rurale (population : <1,000)	1,89	2,22	9
Petite (population : <30,000)	5,63	4,92	16
Moyenne (population : <100 000)	5,00	4,43	8
Urbaine (population 100,000+)	5,46	4,10	29
Total global	4,89	4,03	64

Encore une fois, dans la plupart des régions, les répondantes évaluent un plus grand nombre des services qu'elles ont utilisés comme étant de mauvaise qualité, plutôt que difficile d'accès. Cependant, les femmes dans la région atlantique continuent d'infléchir la tendance, puisqu'elles considèrent qu'un plus grand nombre des services qu'elles ont utilisés étaient difficiles d'accès (37 %) plutôt que d'accès non fiable (33 %). Les femmes du Nord ont dit avoir utilisé le plus grand nombre de services d'accès non fiable – elles considèrent comme non fiable l'accès à 75 % des services qu'elles ont utilisés au cours de la dernière année. D'un autre côté, les répondantes de la région atlantique évaluent le moins grand nombre des services qu'elles ont utilisés comme d'accès non fiable (33 %). Les participantes de la région centrale évaluent le moins grand nombre de services qu'elles ont utilisés comme étant difficiles d'accès (22 %), ce qui n'est pas étonnant puisqu'elles signalent le plus grand nombre de services d'accès immédiat de toutes les régions.

Contrairement aux régions et à l'identité, les différences les plus remarquables entre agglomérations sont les services d'accès immédiat (plutôt que d'accès fiable). Les femmes des agglomérations rurales indiquent beaucoup moins de services faciles d'accès (à peine moins de deux chacune en moyenne) que les femmes des agglomérations urbaines (plus de 5 chacune en moyenne). Mais les répondantes de petites communautés signalent le plus grand nombre de services d'accès fiable et facile de tous les types d'agglomérations. Il s'agit peut-être d'un effet de sensibilisation : il est plus facile dans une petite ville de savoir quels services sont offerts.

Tableau 47 :

Taille des agglomérations	N ^{bre} moyen de services utilisés au cours de la dernière année	% moyen de services utilisés non immédiats	% moyen de services utilisés d'accès non fiables	N ^{bre}
Rurale (population : <1,000)	2,25	62 %	70 %	9
Petite (population : <30,000)	3,50	22 %	45 %	16
Moyenne (population : <100 000)	2,88	29 %	39 %	8
Urbaine (population 100,000+)	3,41	31 %	47 %	29
Total global	3,22	32 %	48 %	64

Les répondantes de toutes les agglomérations évaluent les services qu'elles ont utilisés au cours de la dernière année comme étant d'accès non fiable davantage que difficiles d'accès. Les femmes des communautés rurales signalent la proportion la plus élevée des services qu'elles ont utilisés comme inaccessibles. De fait, elles considèrent que la plupart des services qu'elles ont utilisés au cours de l'année dernière (de 60 à 70 %) comme difficiles d'accès et/ou d'accès non fiable. Les femmes des petites et moyennes agglomérations sont celles qui accordent la meilleure évaluation des services qu'elles ont utilisés.

Tableau 48 :

Âge	N ^{bre} moyen de services d'accès immédiat	N ^{bre} moyen de services d'accès fiable	N ^{bre}
18 - 29 ans	5,43	2,86	7
30 - 49 ans	5,94	5,41	34
50-64 ans	3,33	2,37	19
65 ans et +	2,00	2,00	4
Total global	4,89	4,03	64

Enfin, les différences entre les groupes d'âge dans l'accès aux services et la qualité des services sont également une assez bonne source d'information. Dans l'ensemble, les répondantes du groupe d'âge de 30 à 49 ans signalent le meilleur accès aux services. Les femmes de moins de 30 ans peuvent accéder aux services assez facilement, mais elles ont beaucoup de difficulté à trouver des services d'accès fiable, tandis que les femmes de plus de 50 ans signalent le moins bon accès aux services. Même si cette situation concorde avec les conclusions des discussions en séances de mobilisation, qui indiquaient les jeunes et les aînées comme ayant accès à peu de services, cette constatation du sondage suggère que l'accès aux services est pire pour les femmes qui ont plus de 50 ans que pour celles qui en ont moins de 30.

De tous les groupes d'âge, les répondantes de 30 à 49 ans signalent le plus grand nombre de services accessibles. En moyenne, elles ont facilement accès à environ six services et indiquent avoir environ cinq services d'accès fiable. La différence dans la fiabilité est particulièrement grande, ce groupe indiquant presque deux fois plus de services fiables (5,41 services fiables) que le groupe d'âge suivant, qui indique le plus de services d'accès fiable (de 18 à 29 ans, 2,86 services d'accès fiable). Les répondantes de 18 à 29 ans ont beaucoup de services faciles d'accès (~5), mais beaucoup moins de services d'accès fiable (moins de trois). Les répondantes de 50 ans et plus, par contre, signalent invariablement et significativement moins de services accessibles que les groupes plus jeunes. Les femmes de 65 ans et plus disent ne pouvoir accéder en moyenne qu'à deux services seulement, le plus petit nombre.

Tableau 49 :

Âge	N ^{bre} moyen de services utilisés au cours de la dernière année	% moyen de services utilisés non immédiats	% moyen de services utilisés d'accès non fiables	N ^{bre}
18 - 29 ans	3,00	22 %	61 %	7
30 - 49 ans	3,58	26 %	31 %	34
50 - 64 ans	2,89	45 %	65 %	19
65 ans et +	2,25	38 %	75 %	4
Total global	3,22	32 %	48 %	64

Tous les groupes d'âge utilisent plus de services d'accès non fiables que ceux qui sont difficiles d'accès. En moyenne, les femmes de 30 à 49 ans ont utilisé le plus grand nombre de services au cours de l'année dernière. Elles ont également un avantage évident par comparaison aux autres groupes quant à des services d'accès fiable : elles considèrent que seulement 31 % des services qu'elles ont utilisés au cours de la dernière année étaient d'accès non fiable, tandis que d'autres considèrent que presque deux fois plus des services qu'elles ont utilisés étaient d'accès non fiable (61 - 75 %). Les plus jeunes femmes qui ont participé au sondage considèrent que très peu des services qu'elles ont utilisés sont difficiles d'accès (22 - 26 %). Celles qui ont plus de 50 ans sont beaucoup plus susceptibles d'utiliser un service difficile d'accès.



Qualité des maisons d'hébergement ou refuges et des logements de transition

Le sondage couvrait aussi l'accès à des maisons d'hébergement/refuges et les obstacles potentiels auxquels les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones peuvent se heurter lorsqu'elles tentent d'y accéder. Seulement deux répondantes (3,1 %) vivaient dans un refuge ou un logement de transition, mais un plus grand nombre (15,6 %) avaient utilisé ces services au cours de la dernière année. Une minorité de répondantes (16,36 %) ont signalé avoir accès à des services de refuge et de logement de transition. Comme pour la plupart des services, plus de répondantes ont signalé l'accès immédiat plutôt que l'accès fiable à des services aux itinérantes et à des services de refuge pour femmes qui fuient la violence familiale – ce qui signifie qu'elles étaient plus susceptibles d'accéder à ces services en utilisant les transports en commun et que les délais d'attente étaient raisonnables, plutôt que d'accéder à des services bien outillés et culturellement appropriés (refuge pour itinérantes : 28 % par comparaison à 20 %; refuge pour victimes de violence familiale : 36 % par comparaison à 25 %). Elles ont signalé l'accès à un plus grand nombre de services de refuge d'urgence que de services de logement de transition et de deuxième étape (16-17 %).

Cela indique un écart majeur dans les services : il y a des services d'urgence pour les femmes qui fuient la violence et pour sortir de la rue, mais il y a ensuite un goulot d'étranglement, moins de services pour les aider à faire la transition à un logement stable. C'est un problème majeur parce que, comme l'ont raconté les participantes aux séances de mobilisation, certains refuges d'urgence ont des limites de séjour. Ou bien elles ont assez de chance pour trouver un logement avant la fin de leur limite de séjour ou alors elles retournent vivre dans la rue ou dans le ménage violent qu'elles avaient fui. Tout cela se rapporte à des problèmes d'argent très évidents : il faut plus d'argent pour rendre ces services plus largement accessibles.

La plupart des services de refuge et de logement de transition ont besoin de plus de financement pour fonctionner. Les femmes sont hébergées, mais n'ont pas assez d'argent pour couvrir les besoins de première nécessité comme la nourriture, du détergent à lessive, des produits hygiéniques, un moyen de transport, etc.

Il faut plus d'accès – c'est toujours plein et la liste d'attente est très longue.

Réduire les limites ou durées de séjour au temps pendant qu'elles cherchent un nouveau logement.

Les aider à guérir avant de donner à la femme et ses enfants 31 jours seulement. Tellement de stress.

...plus de place pour les familles pour qu'on n'ait pas besoin de les séparer.

[TRADUCTION]

Mais ce n'est pas suffisant que le service existe, il faut que ce soit sécuritaire. Parmi celles qui signalent avoir utilisé un refuge ou un service de transition à un moment ou à un autre (38 répondantes), 26,7 % ont dit qu'elles avaient subi de la discrimination fondée sur le genre ou la race lorsqu'elles tentaient d'accéder à ces services. Beaucoup ne pouvaient pas avoir accès à ces services avec leurs enfants, ce qui est une source majeure de discrimination fondée sur le genre; celles qui avaient pu utiliser le service trouvaient les conditions trop restrictives. Ce thème est revenu dans les séances de mobilisation aussi. Une femme a expliqué dans le sondage en ligne à quel point des services de refuge et de transition restrictifs sont particulièrement difficiles pour les survivantes du régime des pensionnats :

Quand je suis restée dans un refuge [pour victimes de violence familiale], il fallait que je sois avec mes trois enfants tout le temps. Les ados veulent regarder la télévision ou rester seuls. J'étais très, très malade et on disait à mes enfants qu'ils devaient rester dans la chambre avec moi. Au dîner – même si j'étais beaucoup trop mal en point pour être avec les autres ou vouloir sortir du lit – il fallait que j'aille à la cuisine pour que mes enfants soient autorisés à manger. Nous sommes restés une semaine et nous avons fini par quitter le refuge parce que les enfants se sentaient comme s'ils étaient en prison. Du lieu sûr au domicile de mon ex-conjoint. L'endroit le moins sécuritaire au monde pour moi. Elles auraient certainement pu avoir été plus compréhensives. Mes enfants se sentaient comme des criminels parce qu'ils allaient chercher de la nourriture. Ça me rappelait le pensionnat.

[TRADUCTION]

Les femmes ont parlé à répétition de la difficulté d'accéder à des services quand on souffre d'un traumatisme. Être taxée de violence est une façon majeure par laquelle le traumatisme intergénérationnel se traduit en problèmes de logement pour les femmes autochtones. Une répondante a expliqué de façon particulièrement exhaustive comment le fait d'être coincée entre le traumatisme intergénérationnel et un système de protection de l'enfance empressé d'enlever des enfants autochtones l'a laissée particulièrement vulnérable à l'égard de son conjoint violent :

Il n'y avait pas de services de logement pour moi après que mon mari et moi nous étions séparés. Nous nous sommes querellés et il a présenté notre relation sous un faux jour et il a demandé une ordonnance de non-communication, qu'il a obtenue. Il a dit à tout le monde que j'étais violente, sans parler de toutes les occasions où il m'avait étranglée ou m'avait donné des coups de poing au visage; j'avais eu la mâchoire immobilisée pendant huit semaines. J'avais trop honte et trop peur pour me défendre. Personne ne semblait intéressé à entendre ma version de l'histoire. Je n'ai pas parlé de lui aux agents de police ni au juge, parce que je ne voulais pas que nous perdions tous les deux la garde des enfants. Il a cessé d'appliquer la décision après deux mois, mais j'ai eu énormément de difficulté à essayer de trouver un refuge pour moi et les enfants, vu que je ne les avais que pour mes visites supervisées et que j'avais une ordonnance de non-communication. Il m'a jetée dehors; j'étais étudiante diplômée, alors je n'avais pas d'argent, pas d'emploi et j'étais sans abri. Il a dit au juge que j'étais sans abri, que je n'avais plus rien à perdre et que je représentais donc un risque. Je n'avais pas de problème de toxicomanie ni de casier judiciaire et je suis une bonne mère, mais personne ne semblait s'en soucier. Une fois que j'ai été taxée de violence, c'était fini.

[TRADUCTION]

La même répondante a expliqué de plus que le traumatisme intergénérationnel signifie souvent que les femmes autochtones ne correspondent pas à des compréhensions noir et blanc de la violence familiale et comment des familles sont brisées par cette situation. Parce que le traumatisme les empêche souvent d'être des « victimes parfaites », les non-Autochtones manquent de sympathie ou les blâment, même, pour la violence dont elles font l'objet. Ce n'est qu'un témoignage indiquant pourquoi tant de répondantes disent vouloir que plus de femmes autochtones travaillent dans les services de refuge et de transition.

J'ai longtemps cru sincèrement que c'était moi le problème, parce que j'avais apporté le traumatisme intergénérationnel dans le mariage. Pendant longtemps, j'ai sincèrement cru que je méritais chaque étranglement, blessure et insulte émotionnelle que je recevais, parce que j'étais agressive aussi. J'ai tenté d'en parler une fois avec des personnes que je croyais être des amies, mais j'étais dans un cercle social de non-Autochtones qui, je m'en rends compte maintenant, n'était pas sécuritaire. J'en ai subi des dommages incroyables [...] la description de la violence d'un conjoint comme une question noir et blanc, avec une victime et un agresseur évidents, fait que des femmes autochtones se taisent. [...] Elle fait taire les familles. Ajoutez la pauvreté, l'insécurité alimentaire, l'instabilité du logement, etc., et vous avez une « tempête parfaite » pour briser les familles.

[TRADUCTION]

Une autre répondante à qui l'on demandait de proposer des moyens d'améliorer les services de logement de transition et de refuge a expliqué que loger des gens qui ont un traumatisme intergénérationnel nécessite une sorte de lieu différent, il faut qu'il y ait assez de place pour que les gens puissent s'isoler : « Faire des unités individuelles, de la place pour chaque famille; nous sommes issues du traumatisme, des abus et de la violence. Ça va ressortir [TRADUCTION] ». Quelques répondantes ont exprimé l'opinion que les logements de transition et les logements à coût abordable doivent être dispersés à travers une ville, surtout dans des quartiers à revenu moyen, pas seulement les quartiers pauvres : « Les logements de transition ne devraient pas être tous groupés dans un même secteur (...) ils devraient plutôt être dispersés parmi la classe moyenne [TRADUCTION] »; « les enfants et les familles qui doivent utiliser ce type de logement peuvent être en meilleure position pour réussir dans la vie si on disperse le logement dans les secteurs de classe moyenne, dans des maisons de classe moyenne [TRADUCTION] ». Il y a souvent eu des remarques de ce genre dans les séances de mobilisation, aussi, où les femmes expliquaient que celles qui apprennent à se rétablir d'un traumatisme ont besoin d'être entourées par un système de soutien stable qui peut les aider à guérir. Cela témoigne aussi des principes de Logement d'abord, des principes d'intégration à la communauté et de logements qui ne stigmatisent pas.

Pour élaborer des services qui aident les femmes à guérir, beaucoup de répondantes ont demandé plus d'accès à des conseillers et des aînés autochtones et au savoir traditionnel :

Faire en sorte que le logement de transition à l'intention des Autochtones soit réservé aux Autochtones, avec du personnel autochtone.

Plus d'accès au savoir traditionnel et aux pratiques traditionnelles.

Avoir un conseiller autochtone.

Utiliser des formulations et des communications appropriées pour l'admission et les évaluations.

Ils devraient être gérés par des Autochtones. Les principaux refuges à Winnipeg sont gérés par des groupes chrétiens. Il devrait y avoir des refuges autochtones pour les Autochtones.

Du personnel autochtone. L'accès à des aînés.

... du personnel compétent sur le plan culturel, plus de personnel autochtone, plus de programmes spécifiquement à l'intention des Autochtones.

[TRADUCTION]

Le dernier thème issu des suggestions pour améliorer les services de refuge et de transition était le besoin de mieux servir la communauté LGBTQ2E+ :

Nous avons besoin de plus de lieux sûrs pour les nôtres qui s'identifient comme transgenre.

... des lieux inclusifs pour les personnes trans et autres personnes de diverses identités de genre, de la formation pour le personnel et les autres résidentes à propos de la transphobie et de l'homophobie, plus de personnel LGBTQ2E et plus de places pour les personnes LGBTQ2E.

[TRADUCTION]

Une des quelques répondantes de genre mixte a précisé où le besoin d'une telle formation se fait le plus sentir :

De la formation culturelle qui tient compte des questions de genre, surtout là où l'économie est fondée sur l'exploitation des ressources [TRADUCTION].

Conclusions du sondage en ligne

L'emplacement est primordial :

Une des conclusions les plus étonnantes du sondage en ligne est que l'emploi et la sécurité financière ne garantissent pas une bonne qualité de logement. Certaines femmes autochtones qui ont un emploi et sont financièrement stables ont néanmoins un logement de piètre qualité, tandis que d'autres qui sont beaucoup moins stables peuvent obtenir un bien meilleur logement. Les résultats en ce qui concerne la qualité (comme le fait qu'un logement soit convenable ou non et les problèmes de santé attribuables au logement) sont inextricablement liés à l'endroit où l'on vit. L'emploi et la sécurité financière sont quand même importants, mais ne surmontent pas nécessairement les problèmes systémiques de logement, comme l'accès à l'électricité et à l'eau courante ou la persistance des moisissures. Le Canada atlantique en est un exemple parfait : dans cet échantillon, les répondantes de la région atlantique sont les plus susceptibles d'avoir un emploi, de signaler qu'elles ont des fonds suffisants et qu'elles sont propriétaires de leur propre maison, mais elles déclarent aussi le plus de problèmes de santé liés à leur logement. D'un autre côté, d'après cet échantillon les femmes autochtones qui vivent dans des agglomérations de taille moyenne montrent invariablement des signes de difficulté (taux d'emploi peu élevé, moins de sécurité financière, etc.), mais elles rapportent aussi le moins de problèmes d'adéquation et de santé liés à leur logement. Dans les discussions des séances de mobilisation, comme on le verra ci-dessous, les participantes ont évoqué de nombreuses raisons institutionnelles et infrastructurelles générales pour expliquer les problèmes de qualité du logement dans les communautés éloignées. Bon nombre de répondantes au sondage ont besoin de plus de fonds, et dans certains cas cela leur permettrait d'avoir accès à un meilleur logement. Mais l'argent seul n'améliorera pas la qualité des logements s'il n'y en a tout simplement pas de meilleurs logements à cause de facteurs extérieurs au contrôle des individus. De la même manière, l'accès au continuum du logement dépend beaucoup de l'endroit où l'on vit. L'accession à la propriété est très rare dans les villes, tandis que la discrimination par les propriétaires est très élevée. Par contre, l'accession à la propriété est beaucoup plus commune dans les petites agglomérations et il y a beaucoup moins de discrimination à la location.

L'aide au logement contribue à l'amélioration de la qualité des logements ou elle est incorrectement ciblée :

Les personnes qui disent recevoir de l'aide pour pouvoir payer leurs frais de logement ont invariablement une meilleure qualité de logement que celles qui ne reçoivent pas d'aide. Leurs maisons ou leurs logements sont moins surpeuplés et elles signalent moins de problèmes concernant leur logement (adéquation, santé, sécurité). Même si cela indique probablement que l'aide au logement vient en aide aux femmes autochtones en leur permettant de payer pour obtenir un logement de meilleure qualité, cela pourrait également vouloir dire que le logement n'est pas attribué aux gens qui en ont le plus besoin. Un indice que ce pourrait être le cas est le fait que les femmes qui ont des enfants à charge sont les moins susceptibles de recevoir de l'aide au logement. Cette situation est très alarmante, compte tenu du fait que les femmes dans les séances de mobilisation ont dit que les exigences des services de protection de l'enfance relatives au logement sont un obstacle de taille à la possibilité de conserver la garde de leurs enfants.

Les femmes autochtones de 50 à 64 ans sont en difficulté :

Elles sont plus nombreuses à ne pas avoir d'emploi, elles signalent le plus de difficulté à joindre les deux bouts et elles reçoivent très peu d'aide au logement; pourtant elles partagent l'essentiel (avec les femmes de 30 à 49 ans) de la responsabilité de famille à charge. Pour ce qui est de la qualité du logement, les leurs sont les plus surpeuplés, elles ont le plus de problèmes de santé liés au logement, elles vivent dans des quartiers moins sécuritaires et elles ont accès à beaucoup moins de services. Une grande proportion de ces femmes sont probablement des survivantes de la rafle des années soixante – elles ont besoin par conséquent d'un effort beaucoup plus ciblé que ce qui existe pour elles actuellement.



Les femmes autochtones ont besoin de meilleures maisons d'hébergement ou refuges et services de transition :

Les femmes indiquent plus d'accès à des services de refuge d'urgence qu'à des services de transition, ce qui entraîne la formation d'un important goulot d'étranglement lorsqu'elles tentent de faire la transition de l'itinérance ou de la violence à un logement sécuritaire. Non seulement n'ont-elles pas assez de services, mais elles sont aussi la cible de manifestations considérables de racisme et d'insensibilité culturelle dans les refuges et les logements de transition qu'elles tentent d'utiliser. L'incompatibilité entre les refuges ou les services de transition et les besoins des femmes autochtones est largement due au fait que ces services sont mal outillés pour s'occuper de femmes qui souffrent d'un traumatisme grave, surtout celles qui ont des expériences intersectionnelles particulières et importantes. Le logement de transition n'est pas construit correctement, mais les femmes autochtones trouvent que les employés non autochtones comprennent mal leurs besoins en matière de logement. Les demandes les plus courantes pour améliorer ces services étaient d'en financer un plus grand nombre, de mieux les adapter aux familles et aux enfants, d'offrir plus de services culturellement appropriés avec du personnel autochtone et de mieux servir les personnes LGBTQ2E+.

Les distinctions importent :

Les citoyennes de Premières Nations avec et sans statut, les Inuites et les Métisses présentaient invariablement des expériences très différentes en matière de logement dans l'ensemble du sondage. Non seulement viennent-elles de contextes culturels très différents, mais elles vivent aussi dans des contextes très différents. Étant donné qu'en matière d'immobilier l'emplacement est primordial, une approche panautochtone ne peut tout simplement pas répondre à la diversité des besoins. Les Métisses dans ce sondage reflétaient souvent des expériences de la région des Prairies, tandis que celles des Inuites étaient très particulières à de petites agglomérations autour de Happy Valley, au Nunatsiavut (Labrador). Quant aux répondantes de Premières Nations, avec et sans statut, même si elles sont réparties à travers le pays, elles étaient concentrées dans des agglomérations urbaines (les citoyennes de Premières Nations sans statut étaient toutefois les plus urbaines). Malgré ces similarités, néanmoins, les citoyennes de Premières Nations avec et sans statut avaient des expériences très différentes, qui ne peuvent pas être considérées comme représentatives, mais qui constituent plutôt une excellente vitrine où l'on peut voir exactement comment différentes femmes autochtones s'en tirent dans différents contextes à travers le pays.



SÉANCES DE MOBILISATION

Des séances de mobilisation ont été organisées en partenariat avec les APTM de l'AFAC et par l'intermédiaire de l'équipe interne de planification des événements et de coordination des voyages de l'AFAC, sous la supervision de la directrice des services juridiques et des politiques de l'AFAC, avec l'aide du personnel des politiques et des programmes de l'AFAC. L'analyste principale des politiques attirée au projet et une agente de projet dans un rôle de soutien ont assisté à toutes les séances; l'équipe des communications de l'AFAC a préparé des graphiques et fait la promotion de la mobilisation, et d'autres activités de projet ont eu lieu dans les médias sociaux. Des notes ont été prises lors des séances; les citations de participantes qui suivent ont été paraphrasées.

Dans l'ensemble, les femmes ont dit qu'il était plus abordable de vivre dans des logements qui appartiennent aux bandes (le loyer étant élevé), mais les désavantages sont nombreux. Beaucoup de femmes voulaient construire leur propre maison (surtout de très petites maisons avec des sources d'énergie renouvelable) sur réserve et celles qui ont les moyens financiers de le faire en ont parlé en termes élogieux. Cependant, même ces quelques privilégiées avaient des critiques sérieuses à formuler et d'importantes remarques à faire en ce qui concerne l'infrastructure de la construction et de l'entretien sur réserve. Pour celles qui ne peuvent pas construire une nouvelle maison ou en acheter une qui existe déjà, il y a les maisons ou logements à louer par les bandes, mais les places sont si rares que les listes d'attente sont longues et il peut falloir attendre pendant des années. De plus, si les coûts sont plus abordables dans les réserves, il y a moins de services. Ainsi, beaucoup de facteurs contradictoires font que des femmes autochtones quittent leurs communautés à la recherche de logements et de services (pour elles-mêmes ou les membres de leur famille) hors réserve.

Lorsqu'elles quittent leurs communautés pour trouver un logement ailleurs, les citoyennes de Premières Nations constatent que les taux de location du marché sont inabornables et que les listes d'attente pour les logements sociaux ou à coût modique sont aussi longues que dans la réserve. Combinés à la discrimination raciale et de genre pratiquée par les propriétaires, ces facteurs font qu'elles peuvent rarement trouver un logement convenable, surtout

dans des quartiers sécuritaires. Comme l'ont constaté les auteurs d'autres rapports publiés, vivre dans des quartiers dangereux expose les femmes autochtones à un risque très élevé d'acquiescer des toxicomanies, de participer au trafic sexuel et à d'autres activités criminelles. Bon nombre de femmes dans nos séances de mobilisation avaient fait l'expérience de l'itinérance ou s'étaient difficilement tirées d'affaire grâce à divers refuges et services de transition chroniquement sous-financés. Elles ont dit avoir été la cible d'attitudes racistes dans ces services et avoir eu de la difficulté avec les processus administratifs pour présenter une demande de logement social ou de transition. Après de nombreuses mauvaises expériences, elles avaient peu confiance aux travailleurs affectés à leurs cas, mais appréciaient grandement le fait de recevoir de l'aide pour remplir les documents; elles ont indiqué aussi que les femmes autochtones étaient les travailleuses de services sociaux qui les aidaient le plus. Compte tenu des obstacles considérables qu'elles doivent surmonter dans le continuum officiel du logement et compte tenu de la culture de partage de nombreuses communautés autochtones, il n'est pas étonnant que tant de femmes autochtones finissent par recourir à des arrangements informels précaires d'hébergement temporaire chez des connaissances. Compte tenu des occasions de logement peu réjouissantes qui s'offrent aux citoyens des Premières Nations hors réserve, il n'est pas étonnant que tant de femmes tentent de retourner dans la réserve, malgré les listes d'attente très longues pour le logement.

L'accès inadéquat au logement est un problème particulièrement dangereux pour les femmes autochtones, parce que c'est un motif qu'invoquent les services de protection de l'enfance pour leur retirer la garde de leurs enfants. La séparation des enfants de leur milieu d'origine a été souvent reconnue comme un mécanisme majeur de génocide au Canada; les mauvaises conditions de logement alimentent donc le génocide qui se poursuit au Canada aujourd'hui. Permettre aux femmes autochtones d'accéder à des logements convenables, stables et à des coûts abordables est absolument essentiel dans la quête qui a pour but de briser le cycle de perturbation des communautés et des familles qui a fait tellement de tort irrévocable aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis.

La vie dans les réserves, en régions éloignées et dans le Nord : accessibilité, accession à la propriété publique et privée, construction et entretien

Il est important de comprendre la différence entre acheter une maison hors réserve et en avoir une sur réserve. Les banques ne prêtent pas aux propriétaires sur réserve. En cas de non-remboursement de l'hypothèque pour une maison sur réserve, le gouvernement s'en charge, mais prend l'argent à même les fonds donnés à la réserve pour le logement. Il y a une société [la SCHL] qui peut vous prêter de l'argent pour votre maison, mais ensuite, c'est la société qui décide qui pourra habiter dans cette maison. La bande est propriétaire de la maison jusqu'à ce que le dernier paiement soit fait. Si vous perdez votre maison, vous n'avez aucune action dans cette maison. Si quelque chose arrive, vous perdez tout, même les capitaux que vous y avez investis.

La bande ou le gouvernement peut arriver et saisir la maison, parce qu'ils ne sont pas propriétaires du terrain.

[TRADUCTION]

Les femmes qui vivent sur réserve comprenaient très bien comment le fait d'être propriétaire d'une maison prend un sens très différent sur réserve par opposition à hors réserve et leurs expériences faisaient ressortir clairement l'importance de repenser le continuum du logement de la SCHL lorsqu'il s'agit du logement des Premières Nations. Hors réserve, l'accession à la propriété est synonyme de stabilité financière, parce que c'est le moyen le plus courant et le plus important pour les familles d'épargner et d'accumuler de la richesse. Or, l'article 20 de la *Loi sur les Indiens* impose des réductions sévères au rôle de l'accession à la propriété comme outil d'épargne dans les réserves. Jusqu'à récemment, il n'était pas possible d'obtenir une hypothèque sur réserve et seulement quelques individus avaient les moyens de construire leur propre maison. La SCHL a travaillé avec les bandes pour faciliter les choses, mais la citation ci-dessus explique bien pourquoi ces hypothèques n'offrent pas la même sécurité que celles qui s'appliquent aux maisons hors réserve : l'argent investi dans leur maison n'appartient pas aux propriétaires tant qu'ils n'ont pas remboursé l'hypothèque en entier. Cependant, le fait d'être propriétaire d'une maison sur réserve présente quand même des avantages (certaines femmes recommandent cette solution de préférence aux autres possibilités), mais l'hypothèque standard de 25 ans est une entreprise beaucoup plus risquée pour elles que si elles vivaient hors réserve. À maintes reprises, les participantes aux séances de mobilisation nous ont mises en garde contre les fausses promesses de l'accession à la propriété : vous êtes propriétaire de la maison, mais pas du terrain. Les femmes ont expliqué comment cette situation complique la responsabilité des réparations dans certaines communautés :

Il nous faut présenter une demande pour toute rénovation, même si nous devons les payer. Le problème du terrain. Nous ne serons jamais propriétaires de nos propres maisons, parce que le terrain ne nous appartient pas. [...] Si on achète hors réserve, on peut décider ce qu'on en fait.

Vous n'êtes pas propriétaire de votre maison tant qu'elle n'appartient pas à la bande – puis vous devez demander de l'aide pour la réparer – là, c'est votre maison et vous êtes paresseuse et vous ne voulez tout simplement pas vous en occuper. Ça fait douter de soi – vous me dites que la maison appartient à la bande, mais si quelque chose ne tourne pas rond, elle est à moi.

Les aînés reçoivent de l'aide pour réparer leurs maisons, mais c'est considéré comme un prêt, à moins que la personne reste dans la maison pour cinq années de plus (peu importe le nombre d'années où elle y a habité déjà). Si l'aîné décède, la famille peut être obligée d'assumer un prêt de l'ordre de 60 000 \$.

[TRADUCTION]

Pour les logements locatifs financés par les bandes, le loyer est très abordable, mais l'attribution des unités de logement et le travail d'entretien suscitent beaucoup de critiques. Parce que le logement peut y être abordable, il y a des individus et des familles de Premières Nations qui tentent de retourner dans la réserve, ce qui contribue à une grave pénurie de logements. Des ressources limitées forcent constamment les communautés à prendre des décisions difficiles quant à la répartition des fonds. Dans certains cas, cette situation a mené à du népotisme et du favoritisme sans que les décideurs soient tenus de rendre des comptes, ce qui a été fortement critiqué. Beaucoup de communautés ont élaboré des systèmes de triage afin d'accorder le logement et l'entretien en priorité aux cas les plus sérieux et à des individus qui ont le statut d'Indien, mais cette façon de faire apporte ses propres problèmes :

Le logement sur réserve dépend de votre revenu (établi en fonction du revenu). Le montant du loyer ne peut pas augmenter pour couvrir les coûts de remplacement. Certaines personnes paient 125 \$ par mois pour le loyer, mais cela ne laisse pas assez d'argent pour couvrir les réparations.

Je fais partie du conseil de bande. ... Le financement n'est pas suffisant. Les petites communautés en ont moins, le taux de croissance est lent, mais le nombre de personnes qui veulent revenir est élevé.

C'est pourquoi nous avons des maisons multifamiliales. Certaines des familles qui reviennent des centres urbains trouvent les membres les plus proches de leur famille. Nous avons une pénurie de logements. Nous ne recevons pas beaucoup d'argent d'Affaires indiennes. Nos propres sources de revenus nous ont beaucoup aidés.

Dans beaucoup de communautés, les aînés soutiennent des membres plus jeunes de leur famille – petits-enfants et arrière-petits-enfants – avec leurs maigres fonds et avec le logement. Le stress peut avoir un impact sur leur santé et leur longévité.

Les gens peuvent attendre jusqu'à 10 ans pour obtenir un logement [un autre exemple indiquait que l'attente pouvait aller jusqu'à 25 ans]. Par exemple, dans ma région, il y a 30 personnes qui attendent une maison et seulement deux unités sont construites chaque année pour une population de 2 000 personnes. Les maisons existantes se détériorent (certaines ont été inondées) et il n'y a pas de soutien pour les réparations.

J'ai vécu hors réserve quand j'étais jeune. Les dépenses de logement étaient considérablement plus élevées. Maintenant, c'est seulement 345 \$ par mois pour une maison toute neuve [sur réserve]. Mais les chances d'obtenir ces maisons, c'est une loterie. Ça dépend de qui est à la table.

Dans certains cas, les logements sociaux qui étaient auparavant attribués à des gens dans le besoin continuent d'être occupés par des gens qui obtiennent de bons emplois, par exemple au conseil de bande.

Dans ma communauté de la Saskatchewan, la majorité des nouvelles maisons sont allées aux membres de la famille du chef.

On est obligé de vivre aux alentours de la réserve pendant un an avant d'obtenir un logement dans la réserve. Pour les quatre premières années, je ne pouvais rien avoir. Si je n'avais pas fait un AVC, je n'aurais rien obtenu. Il est important de considérer le système de notation. Il n'y a pas de processus d'appel sur réserve.

Il y a des jeunes filles qui tombent enceintes juste pour avoir droit à une maison.

Dans le Nord, pour avoir droit à un logement, les gens doivent montrer un avis de cotisation d'impôt sur le revenu et s'ils doivent de l'argent au gouvernement, ils sont refusés. De la même façon, pour faire une demande de soutien pour des besoins de santé, il faut présenter un état de compte bancaire.

L'an dernier, je me suis plainte de moisissures. C'est la première année où je ne suis pas malade, parce qu'ils se sont finalement occupés des moisissures. J'habite là depuis 10 ans. Pourquoi faut-il que quelqu'un soit malade avant que quelque chose soit fait?

On peut demander le financement de réparations une seule fois. Il n'y a pas assez d'argent pour aider les gens qui sont propriétaires de leur maison depuis longtemps.

Les couples dans des mariages interraciaux peuvent avoir des problèmes additionnels, particulièrement si le conjoint ou la conjointe autochtone meurt.

[TRADUCTION]

Mais il ne faut pas interpréter ces préoccupations comme indiquant que les femmes veulent avoir une propriété privée sur réserve ou reproduire le mode d'accès à la propriété hors réserve. Certaines ont signalé que la propriété privée est en conflit avec nos pratiques traditionnelles et, même si personne n'a exprimé le désir de vivre entièrement sans confort moderne, comme l'électricité, il y a quand même de l'incertitude quant au moyen d'intégrer la propriété aux traditions communautaires pour le rétablissement desquelles elles luttent si fort en plein legs de la colonisation. Là où il y a eu privatisation, elles ont été très critiques :

Nous voulons la communauté, la langue, la culture, les traditions, mais nous avons obligé des gens à quitter les communautés. Le logement touche plus que le seul fait d'avoir un toit au-dessus de la tête, le logement a des répercussions sur le sentiment d'appartenance. [...] Une maison, ce n'est pas assez – vous dites que votre maison vous appartient, mais le gouvernement peut vous déplacer et vous n'apportez pas votre maison avec vous. Vous êtes propriétaire de la maison, mais le terrain ne vous appartient pas. [...] Nous ne voulons pas vivre comme vivaient nos ancêtres [mais], nous voulons vivre avec les valeurs que nos ancêtres avaient. Nous voulons l'électricité, etc., mais nous ne voulons pas être obligées de verrouiller nos portes. [...] L'accès à la propriété n'est pas un mode de pensée traditionnel – est-ce que j'ai un mode de pensée traditionnel par opposition à vouloir quelque chose qui m'appartienne en propre? La responsabilité de ce dont on doit prendre soin est importante. Est-ce que je suis prête à renoncer à ce que j'ai? Je veux pouvoir sortir sans verrouiller mes portes.

Certaines communautés privatisent le logement : par exemple, un chef ou un membre du conseil de bande qui est propriétaire d'unités de logement facture les services sociaux pour les familles qui habitent là. Dans certains endroits, ils tentent aussi de privatiser les services aux familles et les membres de la communauté ne se rendent pas compte qu'ils vont perdre la capacité à faire entendre leur voix quant à la manière dont c'est géré. Le gouvernement permet à cette corruption d'aller de l'avant.

[TRADUCTION]



Comme le suggère la définition de l'itinérance autochtone selon Thistle, c'est un thème qui est revenu à plusieurs reprises : le logement, c'est plus qu'un bâtiment physique, c'est aussi la communauté qui entoure les bâtiments. Beaucoup de services ne sont pas offerts à proximité; c'est un problème majeur pour garder les communautés ensemble sur réserve ou dans les communautés éloignées, et diverses politiques gouvernementales ont obligé les gens à sortir de la communauté pour avoir accès à des services et travailler, ce qui fait qu'ils n'ont plus de réseaux de soins communautaires. Ce problème était particulièrement poignant pour les aînées :

Les gens étaient obligés de déménager en ville pour être admissible à Ontario au travail [programme provincial de l'Ontario] et les aînés restaient dans la communauté. Il n'y avait plus personne dans la communauté pour les aider à continuer à vivre dans leur communauté. Les aînés ont donc été obligés de déménager en ville pour avoir accès à des services qu'ils recevaient auparavant de membres de la communauté, sans frais.

La communauté s'est vidée à cause des politiques sur le bien-être. Si vous ne déménagiez pas au village, on vous coupait du POSPH [Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées] ou du bien-être, parce que vous n'étiez pas à la recherche d'un emploi. Si vous quittiez la communauté, vous laissiez vos parents et vos grands-parents sans l'aide dont ils avaient besoin.

Il faut qu'il y ait de l'aide pour s'ajuster au logement, pour permettre aux aînés qui ont des problèmes de mobilité de rester dans leurs maisons.

Dans certaines communautés éloignées, il n'y a pas de programme d'aide à la vie autonome.

Si les organisations avaient pris le temps d'en parler avec les communautés, elles auraient vu que les plus jeunes aidaient les aînés. À cause de cette méthode et du fait que les Autochtones ne sont pas consultés, les communautés n'ont pas eu le choix, elles ont dû se plier aux politiques gouvernementales. [...] Nous devons nous débarrasser de l'emprise du gouvernement sur notre mode de vie; il n'y a pas assez de services pour garder les nôtres chez eux, dans leurs communautés. Le logement, c'est l'appartenance, l'estime de soi, le sens du devoir, c'est savoir d'où on vient et avoir un sentiment d'appartenance. Mais maintenant, ou bien on obéit aux règlements ou alors on est laissé pour compte.

Là où il n'y a pas de transport en commun, il faut payer un taxi. On manque d'accès aux produits de première nécessité. Pas d'épiceries à des coûts abordables. Le logement sur réserve peut se trouver à plus d'une heure des services essentiels, y compris les épiceries.

[TRADUCTION]

Certaines Premières Nations ont réussi à construire des centres pour les personnes âgées pour permettre les soins aux aînés dans la réserve, mais doivent pour cela puiser dans leurs ressources financières limitées, ce qui ne fait qu'exacerber la priorisation brutale décrite par d'autres : « Avant que nous ayons notre centre pour aînés, nous étions obligés d'envoyer nos aînés hors de la communauté pour des soins à long terme. Nous avons maintenant notre propre centre pour aînés qui procure le logement pour des aînés et des emplois pour nos travailleurs [...], mais une grande partie de l'argent prévu pour d'autres projets de logement cette année-là y est passée [TRADUCTION] ».



Les femmes voulaient plus de moyens de fournir plus de services, pour que les citoyens des Premières Nations ne soient plus obligés de choisir entre leur communauté et les services dont ils ont besoin. Elles avaient des idées concrètes quant aux moyens de mieux construire leur parc de logement pour leur permettre de garder leurs communautés ensemble (cette question est abordée dans les recommandations), mais ce n'était pas aussi simple que d'adopter tout bonnement le modèle de logement qu'on trouve hors réserve.

Cela dit, elles avaient une compréhension très pratique des causes immédiates de la piètre qualité de leurs maisons, ce qui nécessite une meilleure intégration aux marchés de services du logement hors réserve et dans le Sud pour améliorer la situation. Beaucoup de femmes ont souligné que le manque de travailleurs qualifiés et la non-application d'un code du bâtiment au parc de logement dans les communautés éloignées, les réserves et les communautés du Nord constituent un problème majeur :

Sur réserve, il n'y a pas de loi pour exiger que la construction soit conforme à un code. L'inspecteur vient après coup et leur donne sa bénédiction. Dans le Nord, la livraison de fournitures est extrêmement coûteuse et si quelque chose se brise, il faut attendre longtemps pour que les choses soient remplacées. Il faut de la formation et un plus grand souci du travail bien fait pour construire de meilleures maisons.

En Nouvelle-Écosse, il y a une crise du jugement horrible. Il arrive que des constructeurs abusent des communautés : ils coupent les coins ronds, des matériaux sont volés.

Mais j'ai travaillé dans beaucoup de réserves dans le Nord et quand j'ai commencé, je n'en croyais pas mes yeux en voyant les maisons. Il manquait des portes. L'extérieur était mal ajusté à la fondation et il y avait beaucoup de moisissure. Pour moi, c'était incroyable. Ce que j'y ai appris, c'est que des gens sont embauchés par le gouvernement pour faire le travail. Le gouvernement ne se préoccupe pas de comment c'est fait. Je n'en revenais pas de voir les maisons. [J'ai vu] des gens poser de grands morceaux de grillage pour se protéger des maringouins en été. Les salles de bain sont simplement affreuses. Les personnes qui travaillent là-dessus n'en sont qu'à l'apprentissage.

[TRADUCTION]

D'un côté, elles veulent des emplois dans la construction pour les jeunes et elles veulent que les jeunes soient fiers de construire pour leur communauté, mais d'un autre côté, elles voient que leurs jeunes ne sont pas assez formés pour construire les maisons dont elles ont besoin :

La formation des travailleurs et le processus d'inspection des travaux font problème. Ma maison construite il y a quatre ans a maintenant des fuites. [...] La plupart des travailleurs viennent de la réserve et n'ont pas d'expérience. On fait bien venir des électriciens, mais ils font du travail de mauvaise qualité parce que c'est sur réserve.

[TRADUCTION]

Elles ont également parlé des compétences limitées en matière de gestion de leurs propres leaders face à ces problèmes épineux et voulaient plus de transparence dans la gestion financière de leurs communautés. Certaines communautés ont réussi avec des organisations autochtones à partager des pratiques exemplaires et certaines travaillaient au développement de leurs propres capacités :

Certaines bandes ont des sources de revenus pour les aider à réparer les maisons, mais ce n'est pas le cas de toutes les bandes. Nous avons besoin de connaître les budgets.

La chose la plus importante était l'AFOA [AFOA Canada, auparavant l'Association des agents financiers autochtones du Canada]. Nous voulions promouvoir la responsabilisation. Les membres de la communauté n'avaient personne à qui s'adresser ou bien il n'y avait pas de personnel qualifié à embaucher. Nous sommes maintenant en communication avec le reste du monde, les États-Unis, et nous constatons que les mêmes problèmes existent dans d'autres communautés autochtones. Ce qui est le plus important, c'est de ne pas se faire prendre à faire les choses comme par le passé.



Nous avons une administration du logement et des règlements, alors nous commençons à mieux nous organiser. Les connaissances de base dont les gens ont besoin pour préparer leur maison pour la saison – comme ouvrir les événements et enlever la neige, comme essayer de s'assurer qu'on pourra garder sa maison plus longtemps. Nous devons enseigner aux femmes comment fonctionne une fournaise et comment changer le filtre. De simples pratiques d'entretien. L'autre problème, c'est que nous manquons d'inspecteurs du logement.

[TRADUCTION]

Les participantes ont montré aussi beaucoup d'intérêt pour les toutes petites maisons (« tiny homes »), parce qu'elles coûtent moins cher et permettent l'indépendance par rapport aux complications des options existantes. Mais d'autres qui les avaient essayées ont fait cette mise en garde : ces maisons nécessitent aussi des connaissances et du travail d'entretien considérables, ce qui fait qu'elles ne sont pas convenables pour beaucoup d'individus. Elles sont également dépourvues d'infrastructures de base comme l'eau et les égouts. Il y a eu des critiques similaires envers d'autres options abordables, comme les maisons mobiles, surtout dans le Nord, où les répondantes préféraient les maisons construites depuis plus longtemps; mais celles-ci étaient imparfaites aussi :

Personne ne veut payer les factures qui viennent avec les grosses maisons.

Je serais ravie de vivre hors réseau [sans électricité] – en trois ans, vivre hors réseau dans une toute petite maison. J'ai besoin d'avoir un sentiment de sécurité. Une toute petite maison, ça veut dire qu'elle vous appartient.

Vivre hors réseau – il y a beaucoup de choses à apprendre, panneaux solaires, batteries; c'est difficile, mais c'est rentable à la longue. Si nous étions restés en ville, nous aurions probablement perdu notre maison à cause des coûts. Ce n'est pas facile, mais George adore ça – il faut être en santé pour faire ça. Si on a du bois à couper, de l'eau à puiser – ça vaut la peine pour n'avoir pas de facture d'électricité ni de grosses taxes foncières. On se sent fière et ça garde en forme. Une fois qu'on vous a persuadée d'adopter un système, personne ne sait comment ça fonctionne. Quand une batterie est hors d'usage, elle draine l'énergie de toutes les autres batteries. Si je devais vivre là seule, je ne pourrais pas vivre là. Il y a trop de neige, il a fallu une pelle mécanique pour déneiger le terrain. À la longue, c'est abordable. C'est mieux que de vivre dans un petit appartement. [...] Mais ce n'est pas une option pour les aînés ni pour les femmes.

Parfois les toutes petites maisons ne répondent pas aux critères pour qu'on puisse se raccorder aux systèmes d'eau et d'égouts, parce qu'elles n'ont pas de fondation.

Dans le Nord, les vieux bâtiments sont meilleurs parce qu'ils sont bâtis solides, mais c'est important aussi d'améliorer l'isolation. Les maisons mobiles sont moins bonnes et pourtant elles sont assez chères. (Le coût est plus grand à Yellowknife qu'il ne le serait dans le Sud.)



Les remorques ne valent rien dans le Nord.

Les maisons en bois rond conviennent mieux pour le Nord.

Mon mari a construit une maison en bois rond et je me souviens qu'il fallait toujours aller chercher de l'eau. Nous n'avions pas l'eau courante.

[TRADUCTION]

Les participantes ont mis l'accent sur la nécessité d'éviter les solutions simples, applicables à tous les cas. Les communautés ont des besoins différents, comme les gens. Cela signifie qu'il faut tenir compte de différents climats, de difficultés liées aux infrastructures et il ne faut pas trop compter sur des maisons unifamiliales. Cela réitère les conclusions d'une discussion précédente du conseil d'administration de l'AFAC à propos de logement; il avait été dit que l'on compte trop sur les maisons unifamiliales et sur le soutien pour l'accession à la propriété plutôt que sur les unités de logement plus petites et plus abordables dont beaucoup de membres des communautés ont besoin (AFAC, 2018b, 14). Les solutions aux problèmes de logement doivent s'attaquer de front à la pluralité des besoins :

Il n'y a pas de modèle unique de logement qui réponde à tous les besoins. Par exemple, le prix des toutes petites maisons est établi à 300 \$ le pied carré (dans le sud), tandis que les maisons plus grandes coûtent 100 \$ du pied carré; donc, les toutes petites maisons ne sont pas toujours un bon choix. Les unités de logement qu'on appelle 5/12 : il y a des problèmes de surpeuplement, de violence familiale et d'autres résultats négatifs. Les gouvernements ont tendance à vouloir des solutions faciles et rapides, mais dans ce domaine il n'y a pas de solution universelle.

Les gens ne se rendent pas compte que nous construisons sur des bases différentes. Nous avons de la roche; il y a des problèmes avec les édifices construits sur la roche et près de l'eau. Il y avait une solution universelle lorsqu'ils ont construit des maisons dans le Nord, il y a 50 ans. Elles n'étaient pas construites correctement dès le départ.

Il n'y a pas d'études sur les gens qui attendent un logement dans ma Première Nation. Le logement est entièrement concentré sur les familles et il n'y pas de logements pour les personnes seules ou pour les personnes âgées.

Ma communauté a construit beaucoup de maisons unifamiliales. Il y en a dans ma communauté et où je vis actuellement il y a toute une rue de maisons unifamiliales. Ce sont des quadruplex. Dans la rue d'à côté, il n'y a qu'environ 10 unités de logement pour les vieilles personnes seules.

[TRADUCTION]



Causes de la perturbation des familles/Perturbation des familles causée par des problèmes de logement

Parce qu'il y a tellement de gens qui doivent aller dans des centres urbains pour obtenir des services, d'autres suivent, surtout les femmes qui sont chargées de famille. La difficulté de trouver un logement pour les enfants était un important thème récurrent dans toutes les séances de mobilisation. Les participantes disaient qu'elles sont confrontées à des propriétaires et des services peu disposés à loger des enfants :

Une autre chose que j'ai remarquée, c'est qu'il a un problème pour les gens que des problèmes médicaux obligent à envoyer en ville. C'est toute une histoire que d'y aller et de faire une demande. Les aînés ne peuvent pas conduire. Ma fille, sa petite fille a été hospitalisée pendant quatre mois. Il y avait de l'aide en ville à laquelle on pouvait avoir accès pour obtenir une place temporaire. Ma fille a été bannie de la Maison Ronald McDonald. Je leur ai dit qu'elle ne devrait pas être bannie à cause de ses enfants. Ses enfants couraient et se conduisaient comme des enfants pendant qu'elle dormait.

Mes petits-enfants ont été emmenés à Saskatoon, et je traversais une épreuve. J'ai eu de la difficulté à décider en fin de compte de déménager à Saskatoon pour prendre soin des trois petits-enfants qui avaient été retirés. J'ai fait tout le suivi auprès de l'aide sociale à Saskatoon, puis ma maison a été inondée. Par mesure de prudence, je leur ai dit que la maison avait été inondée. Ils m'ont dit que les enfants ne pouvaient pas venir. Ils ne voulaient pas nettoyer le sous-sol. J'ai été obligée de déménager à Saskatoon.

Par ailleurs, les personnes plus âgées qui ont des maladies chroniques et n'ont pas d'enfants à qui demander de l'aide avaient le même genre de problèmes à trouver un logement :

Des travailleurs qui tentent de trouver un logement abordable pour des personnes qui ont une forme de démence ou la maladie d'Alzheimer et n'ont pas d'enfants ni personne à appeler pour les aider [TRADUCTION].

La lutte des femmes autochtones contre les services de protection de l'enfance pour garder leurs enfants était un des grands thèmes de discussion, le logement étant un mécanisme majeur qui leur permet d'enlever les enfants à leur famille. Même s'il y a plus de services dans les villes, ces services sont également vigilants, ce qui amène les femmes à hésiter à y recourir, en fin de compte. Dans l'ensemble, les femmes éprouaient une profonde méfiance envers ces services, surtout les services à l'enfance, parce qu'elles étaient d'avis qu'on leur imposait des normes impossibles à satisfaire et qu'ils ne protégeaient pas leurs enfants. Encore une fois, les femmes autochtones ont plaidé pour avoir des soins communautaires plus dignes, beaucoup plus conformes aux principes de Logement d'abord, comme un traitement plus efficace pour les mères à risque de perdre leurs enfants. Sans équivoque, la priorité pour les femmes autochtones, c'est de garder leurs familles ensemble :

Les gens viennent de communautés environnantes en s'attendant à trouver un logement et du travail, mais il est plus probable que leurs enfants seront appréhendés.

Parfois, les mères perdent leurs enfants à cause de mauvaises conditions de logement, par exemple si une chambre n'a pas de fenêtre. Il faut avoir de plus grands appartements, mais ça coûte plus cher.

J'ai connu une femme qui avait six enfants qui logeaient avec elle et son conjoint dans un logement de deux chambres à coucher. La Société de l'aide à l'enfance a dit que les enfants devraient avoir leurs propres chambres, ce qui était simplement impossible physiquement.

Les services de protection de l'enfance disent que les enfants ne peuvent pas partager une chambre; les enfants sont enlevés à la famille et placés en familles d'accueil où ils finissent par être agressés sexuellement. Les services de protection de l'enfance abusent de leur pouvoir partout au pays.

Je ne veux pas que vous appeliez la Société de l'aide à l'enfance, mais je n'ai rien à leur donner à manger – nous devons établir assez de confiance que les gens vont nous aider sans faire de rapport. C'est plus facile de rassembler un groupe pour réparer la santé d'une personne que d'appeler la Société de l'aide à l'enfance. Les gens disent « mais ils boivent ». Je dis « Si j'étais à leur place, je boirais moi aussi ». Engagez-vous à les aider, pas seulement pour un repas, mais pour une année.

Le coût du placement des enfants autochtones dans des foyers d'accueil (et celui de l'incarcération des femmes autochtones) est beaucoup plus élevé que celui du soutien nécessaire pour permettre aux femmes de garder leurs enfants chez elles. Il faudrait exercer des pressions sur le gouvernement pour qu'il utilise cet argent pour garder les familles ensemble.

[TRADUCTION]

La violence familiale, bien sûr, est une autre manière par laquelle la perturbation des familles cause des problèmes de logement. Le manque de logements convenables ou de places dans les refuges maintient les femmes dans des situations dangereuses; elles peuvent facilement devenir itinérantes ou précairement logées lorsqu'elles fuient la violence. La situation est aggravée par les efforts qu'elles font pour empêcher les services de protection de l'enfance d'intervenir dans leur vie. Encore une fois, elles décrivent le logement sécuritaire comme étant intégré à la communauté :

Nous sommes-nous engagées dans un modèle de refuges et de maisons de transition pour répondre au problème des femmes battues? Particulièrement dans les communautés éloignées – pourquoi faudrait-il que je sois obligée de quitter ma communauté parce que je suis une femme battue? Comment pouvez-vous vous sentir soutenue si on vous envoie à deux ou trois heures de chez vous?

Les femmes ont peur de demander de l'aide au cas où quelqu'un appellerait la Société de l'aide à l'enfance et leurs enfants seraient appréhendés.

[TRADUCTION]

Déménager en ville : paperasserie, choc culturel et discrimination

Beaucoup de femmes autochtones ont signalé la difficulté de faire la transition à des milieux plus urbanisés lorsqu'elles quittent la réserve ou leur communauté. La ségrégation du système des réserves fait que les citoyennes des Premières Nations sont mal outillées pour naviguer à travers les systèmes et les services administratifs auxquels elles se heurtent hors réserve. La courtépente des soutiens et des arrangements financiers dans les réserves peut laisser les femmes dans le besoin lorsqu'elles sont coincées entre des ministères qui se renvoient la balle. Le coût du logement est également beaucoup plus élevé dans les centres urbains et il est incroyablement difficile pour les personnes qui déménagent à cause de problèmes de santé de trouver un logement. C'était aussi un problème majeur dans les relations avec les services de protection de l'enfance :

J'ai été locataire dans la réserve. J'ai passé par l'administration régionale du logement du Nord-Est. Je me suis retrouvée avec une facture pour dommages. Surfacturation. Il y avait des factures à mon nom qui devaient être prises en charge par la bande ou l'aide sociale. Quand je suis allée à l'université, la facture d'électricité était particulièrement élevée et j'ai été obligée de la payer, 700 \$. Une fois cette facture payée, je n'ai pas pu trouver un logement en ville.

Ballottée beaucoup, parce que je n'avais pas les moyens de payer le loyer. Je n'ai jamais demandé d'aide, parce que les autres aussi avaient de la difficulté à arriver. Le premier endroit où j'ai habité, ici, n'était pas sécuritaire. C'était délabré et il y avait des personnes toxiques alentour. Des fumeurs et des gens qui prenaient de la drogue. Il pouvait y avoir un homme qui frappait à ma porte au milieu de la nuit.

Quand les gens s'en vont en ville, ils ne peuvent pas payer pour un logement. Mon cousin est parti en ville parce qu'il avait le cancer et il n'avait nulle part où rester. Ils l'ont placé dans un refuge et il est mort quelques jours plus tard. Est-ce correct, ou juste? Non, il devrait y avoir une sorte de logement pour les gens dans la communauté nordique. Des soins à long terme dans les communautés, des services de répit et des soins à long terme.

Quand nous avons déménagé en ville, nous avons trouvé des règles, des règlements et beaucoup de membres de notre communauté ne sont pas habitués à faire face à toutes ces difficultés sans savoir quels effets elles auront sur leurs activités quotidiennes une fois qu'ils auront emménagé dans le logement.

Nous avons été placés dans des réserves et le fait d'être obligés de déménager en ville sans transition appropriée est un choc pour les nôtres.

Quand les gens de nos Premières Nations déménagent en ville, ils ne comprennent pas la période d'attente, ce qu'il faut faire, où aller et comment s'intégrer à différents groupes culturels. Ils suivent leurs propres traditions, qui devraient être prises en considération aussi.

J'ai beaucoup de règles à suivre – ma fille a besoin d'avoir sa propre chambre. [...] Je veux trouver un logement abordable où je n'aurai pas à me battre. [...] Je vis seule depuis trois mois. Mon bébé a sept mois. Nous avons vécu avec ma mère après l'accouchement. J'ai déménagé, mais je n'ai pas pu emmener mon bébé. Les règles de la Société de l'aide à l'enfance sont dures – ça leur a pris beaucoup de temps pour me tendre la main. Ils n'aident pas, je suis obligée de suivre toutes sortes de programmes.

[TRADUCTION]

Elles sont confrontées à de graves problèmes d'intégration aux systèmes qu'elles trouvent, parce que les réserves n'ont pas beaucoup des conventions juridiques exigées pour obtenir un logement hors réserve : « En ville, il vous faut des pièces d'identité et du crédit, mais quand on vit dans la réserve, on n'a pas d'antécédents de crédit et sans ça, les propriétaires ne veulent même pas nous parler [TRADUCTION] ». Plusieurs femmes ont exprimé leur appréciation pour les travailleurs qui les aident à remplir des formulaires et à présenter des demandes; elles disent qu'elles sont mieux servies par d'autres femmes autochtones, qui les aident et comprennent leurs problèmes :

Avoir un défenseur à l'extérieur des organisations les oblige à être responsables, surtout ceux et celles qui représentent des organisations autochtones. Certaines organisations sont structurées de manière à se concentrer sur l'agence plutôt que sur les besoins des clients.

À Maniwaki, dans le refuge pour femmes où des femmes autochtones travaillent, il y a plus de compassion pour les femmes, le personnel veille à ce qu'on s'occupe de la femme de façon saine et on lui donne toute l'information nécessaire pour obtenir un logement.

[TRADUCTION]

Elles rapportent des problèmes similaires lorsqu'elles s'adressent à des propriétaires ou des responsables de logements sociaux pour faire faire des réparations :

J'ai vu des cas où le propriétaire refusait de réparer quelque chose d'important. C'est difficile, parce que les gens ne savent pas naviguer dans le système.

[TRADUCTION]

Elles disent aussi avoir essuyé des refus persistants de propriétaires et attribuent cette situation à diverses formes de discrimination. Beaucoup de participantes ont indiqué que certains propriétaires partagent une liste noire de locataires, de sorte que s'ils ont des problèmes avec un locataire, tout le monde lui ferme la porte. Nous ne sommes pas en mesure de confirmer cette affirmation, mais elle témoigne certainement de la mesure dans laquelle ces femmes se sentent exclues du marché du logement. Elles signalent aussi que des propriétaires font des suppositions à propos de leurs comportements, en se fondant sur la race et le genre :

Quand des mères célibataires viennent du programme Ontario au travail, un drapeau rouge est levé pour les propriétaires; ils ne veulent pas louer à des gens qui dépendent du système. Le fait d'être autochtone fait lever un autre drapeau rouge.

[TRADUCTION].



Comme pour le sondage en ligne, même lorsqu'elles n'attribuent pas cela à la discrimination, les participantes ont rapporté beaucoup d'expériences soudaines ou abruptes avec des propriétaires qui les excluaient sans explication de l'accès au logement. Nous ne pouvons pas confirmer que ce sont des cas de discrimination, mais il est évident que les femmes autochtones sont confrontées à des obstacles au logement importants et persistants :

Quand j'ai signé un bail avec ce propriétaire-là, je louais de mois en mois. La maison allait être démolie. Quand j'ai déménagé, j'ai donné son nom, parce que je croyais que tout allait bien aller. Quand j'ai fait une demande de logement pour les personnes à faible revenu, j'ai donné son nom comme référence et il leur a dit que je ne payais pas mes dommages, ce qui m'a empêchée de faire une nouvelle demande avant deux ans.

[TRADUCTION]

Lorsqu'elles obtiennent un logement qu'elles sont capables de payer, elles sont confrontées à d'autres difficultés. Leurs unités sont souvent mal entretenues et elles veulent que leurs propriétaires soient visés par plus d'inspections du bâtiment : « Améliorez les maisons. Faites les travaux d'entretien nécessaires. Ayez des visites régulières d'inspecteurs du gouvernement. Rendez plus stricts les règlements que les propriétaires doivent respecter [TRADUCTION] ». De plus, les femmes autochtones font l'objet de discrimination de la part d'autres locataires, qui comprennent mal leur comportement et leur causent des ennuis avec leurs propriétaires. Elles ont rapporté diverses pratiques traditionnelles qui leur ont causé des ennuis avec leurs propriétaires, en particulier la purification par la fumée et le fait de permettre à beaucoup de personnes de rester avec elles : « Les voisins doivent vivre avec nous sans savoir, ou sans bien comprendre pourquoi nos communautés agissent comme elles le font et ils finissent par porter plainte et faire des rapports contre nous [TRADUCTION] ».

Quand elles n'avaient pas pu trouver de logement du marché privé, certaines femmes qui participaient aux séances de mobilisation s'étaient tournées vers le logement social ou les logements pour personnes à faible revenu. Elles ont parlé de cette forme de logement dans des termes semblables à ce qu'elles disaient de la situation du logement dans les réserves : abordable, mais difficile à obtenir et de mauvaise qualité à cause du manque d'entretien. Elles ont insisté surtout sur les listes d'attente. Le logement social n'est tout simplement pas une option faisable vers laquelle se tourner lorsqu'on est confrontée à l'urgence de trouver un logement : « Les clients doivent être inscrits au registre du logement, car il peut falloir attendre des années avant d'obtenir une place pour les personnes à faible revenu [TRADUCTION] ».

Certaines communautés autochtones ont pu établir des services de logement spécialisés dans les principaux centres urbains où leurs membres se délocalisent (le logement pour les aînés inuits à Montréal a été mentionné comme un bon exemple). Cependant, on note également que ces services dépendent grandement de la santé financière de la communauté et donc, ils dépendent souvent beaucoup de la générosité des transferts et des ententes de règlement avec les gouvernements fédéral et provincial. Presque à l'unanimité, les femmes qui ont participé à nos séances de mobilisation ont dit plus d'options dirigées par des Autochtones.

Transition pour sortir de l'itinérance

Les femmes autochtones qui ont de la difficulté à trouver un logement du secteur privé à coût abordable ou un logement social, ou qui fuient la violence familiale, se retrouvent face à un système élaboré de maisons d'hébergement ou refuges et services de transition représentatifs du modèle de continuum des soins qui domine encore les services aux itinérants au Canada – s'ils ont la chance de trouver une place :

Le refuge pour femmes est également plein à capacité – les aînées sont envoyées dans des refuges pour les sans-abri.

La capacité des refuges et des débordements est un facteur immense; la plupart du temps, les refuges sont remplis, ces femmes n'ont nulle part où aller et elles se retrouvent à la rue.

[TRADUCTION]

Les participantes aux séances de mobilisation de l'Ontario ont débattu explicitement des pour et des contre du modèle de Logement d'abord et de celui du continuum de soins pour la transition à un logement stable. Les femmes autochtones et les fournisseurs de services s'accordaient à dire que le modèle de Logement d'abord est excellent, mais qu'il est malheureusement difficile à mettre en œuvre. Par ailleurs, elles étaient très critiques à l'endroit des maisons d'hébergement et des services de transition dans le modèle du continuum de soins – disant que c'est un « modèle de désautonomisation [TRADUCTION] » et que les services sont paternalistes et dangereux. Comme pour le sondage en ligne, ces critiques ont trouvé un écho dans toutes les séances de mobilisation. Il y a une profonde discrimination dans les refuges et les services de transition, qui sont souvent dirigés par des services chrétiens férus de prosélytisme et le problème des services à l'enfance y est très répandu. Les personnes LGBTQ2E ont également indiqué un accès très inégal à des services appropriés. Elles disaient que les maisons d'hébergement/refuges, surtout dans les communautés éloignées, étaient même moins sécuritaires pour ces personnes :

Il y a de la discrimination et du racisme dans les refuges. Les gens qui arrivent au refuge devraient y avoir le même accès et le même traitement équitable.

À Montréal, si on ne parle pas français, c'est difficile pour les Autochtones – la plupart ne parlent que l'anglais et leur langue autochtone.

La plupart des refuges sont chrétiens. Je ne veux pas de votre religion. On ne devrait pas être obligée d'adhérer à leur dieu pour avoir une option.

Pour la communauté LGBTQ2E+, il y a un groupe Facebook, mais peu de soutiens; les refuges sont homophobes et racistes.

Pour des gens qui font des choses pour la sécurité, ils rendent la situation très peu sécuritaire. Ils [les travailleurs de ces services] menacent d'appeler la Société de l'aide à l'enfance si les femmes ne s'occupent pas de leurs enfants comme le veulent les travailleurs, etc.; si vous ne respectez pas les règles, vous ne pouvez pas rester. [...] Qui définit ce qu'est la sécurité pour les femmes autochtones?

[TRADUCTION]

Les participantes aux séances de mobilisation dans la région de la capitale nationale ont dit que les refuges de cette région sont plus accueillants pour les personnes LGBTQ2E+ :

Le refuge accueille [les personnes de diverses identités de genre] à bras ouverts. Les personnes Deux-Esprits sont naturellement bienvenues. Il y a des refuges qui les acceptent selon le genre auquel elles s'identifient.

[TRADUCTION]

Cependant, même là où le personnel et les politiques des services d'urgence et de logement de transition sont accueillants, d'autres membres du personnel et les clients ne le sont pas nécessairement. Une travailleuse de service de la région de la capitale nationale a dit que certaines clientes trouvaient problématique la présence de personnes de diverses identités de genre dans des logements à l'intention des femmes. Cela témoigne des difficultés à surmonter les obstacles intersectionnels qu'entraînent ces multiples périls :

Un endroit pour personnes seules a été ouvert ici; il y a 100 unités, dont 15 étaient promises à 15 femmes autochtones. Une cliente disait qu'un homme vivait là, elle ne comprenait pas la notion d'identité de genre. Il faut plus d'éducation à ce sujet.

[TRADUCTION]



D'autre part, les observations concernant la transition de la rue à un logement ont jeté un éclairage sur la manière dont une approche Logement d'abord peut ne pas répondre aux besoins des femmes autochtones. Comme l'a confirmé la recherche sur le modèle Logement d'abord, les participantes ont mentionné que les normes de parenté et affinités autochtones et les « mauvais amis » de la rue présentaient une menace pour leur capacité à conserver leur logement. Certaines femmes ont de la difficulté à s'habituer à se retrouver subitement isolées – une caractéristique du logement individuel – tandis que d'autres ont dit que leurs amis et leur famille prenaient le contrôle de leur nouveau domicile :

Les femmes sont aux prises avec l'isolement lorsqu'elles rentrent chez elles et n'ont personne à qui parler; sans attendre de se sentir seules, elles sortent pour tenter de trouver du monde dans les rues, les bars, etc. Lorsque des individus ne comprennent pas comment vivre dans les limites des normes sociales, elles sont expulsées et le cercle est vicieux. Elles se retrouvent au point de départ, exposées à la toxicomanie et vivant dans les rues. [...] Nous avons besoin de nouveaux programmes d'intégration pour les femmes dans les refuges qui aiment socialiser et faire partie d'un groupe. Les itinérants, quand ils obtiennent leur logement, doivent suivre une série de règles et ne sont pas préparés à cette transition.

Nous sommes enclines à laisser les autres prendre le contrôle de notre domicile – les gens entrent et vous n'arrivez plus à les faire sortir – ce qui entraîne des problèmes de toxicomanie, fumer du crack, ensuite c'est cyclique.

Les gens se rencontrent dans la rue et prennent soin de leurs amis ou de leur communauté. Le surpeuplement se produit parce qu'ils accueillent d'autres personnes pour les sortir de la rue, en essayant de s'entraider et de se soutenir mutuellement.

[TRADUCTION]

Ce n'est pas étonnant, compte tenu des conclusions de la recherche sur l'importance des réseaux de la rue – surtout les réseaux de parenté et d'affinités autochtones – lors de la transition pour sortir de l'itinérance. Cette situation souligne l'importance critique de la composante services de soutien communautaires de Logement d'abord, surtout le besoin de tenir compte des réseaux de la rue afin de mieux servir les communautés d'itinérants autochtones. Mais la réponse devrait être plus raffinée que l'approche documentée de travailleurs qui veulent briser les relations de leurs clients avec de « mauvais amis ». Les modèles de parenté et d'affinités autochtones et une culture de partage ne devraient pas être perçus uniformément comme un obstacle au logement stable, mais bien comme un cheminement particulier pour sortir de l'itinérance pour bien des Autochtones. Beaucoup de participantes ont dit que vivre avec des amis et des parents est un cheminement important pour sortir de l'itinérance ou de la violence. Elles comprennent comment cela peut mener à des formes dangereuses de surpeuplement, mais il est évident qu'elles valorisent aussi cette pratique communautaire. Elles ne veulent pas que leurs domiciles intergénérationnels bien remplis soient considérés comme mauvais ou dangereux simplement parce qu'ils ne correspondent pas à l'étroitesse de l'idéal individualiste nord-américain :

Des familles qui vivent dans la même maison – il y en a beaucoup. Le surpeuplement est perçu comme normal. Avec le surpeuplement, il y a un plus grand potentiel d'agressions sexuelles.

Le surpeuplement, c'est comme l'itinérance. Les Autochtones ne laissent pas les membres de leur famille dormir dans la rue; laisser les gens toucher le fond, c'est aller trop loin, le soutien est très important. La vie suit son cours et certaines personnes ont des compétences et d'autres non. Ce sont ces personnes-là qui ont besoin de soutien. Ma cousine m'a aidée à sortir de l'itinérance.

Les grands-parents prennent soin de leurs petits-enfants – c'est fréquent. La communauté autochtone a toujours pris soin de ses membres. Si vous avez une société de logement autochtone qui adopte seulement d'autres politiques de logement non autochtones, quelle est la différence? Nous avons besoin d'une politique qui tient compte des pratiques traditionnelles.

[TRADUCTION]

Logement, incarcération et violence sexuelle

Beaucoup de mères sans emploi qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts et qui ont vécu dans des régions où les loyers coûtent cher ont dit que leur soutien de bien-être est insuffisant pour payer les taux de location du marché. Pour garder leurs enfants, elles prennent des logements dans des secteurs dangereux de la ville. Beaucoup indiquent que c'est un véhicule clé qui mène au trafic sexuel, à la consommation de drogues et au crime. Tous ces problèmes produisent un cercle vicieux, ce qui rend les logements plus difficiles à obtenir.

Non, l'argent qu'on nous donne ne peut même pas couvrir la location de logements du marché.

Je me sens plus en sécurité dans la réserve qu'en ville. J'ai grandi à Saskatoon. Je ne me sens pas en sécurité chez moi, parfois, surtout du fait que j'ai un logement qui accommode mes enfants, ainsi que les enfants de mon frère. Alors j'ai dû déménager dans un plus grand logement dans un quartier dur. Il y a beaucoup de drogues et de gangs de rue.

La prostitution devient un moyen pour les femmes de survivre. On met les jeunes, les enfants et les mères en danger dans ces quartiers. Aussi, les mères ne gardent pas un emploi parce qu'elles se font du souci pour leurs enfants qui sont à la maison dans un secteur très dangereux.

La location rend les femmes vulnérables au trafic d'êtres humains et présente des dangers pour ces femmes qui vivent dans des logements pour les personnes à faible revenu dans les secteurs dangereux de la ville. En les plaçant dans le quartier Vanier, on augmente les occasions pour un prédateur de s'en prendre à elles. Les maisons deviennent des repaires de consommation de drogues et les femmes sont entraînées dans un cercle de drogues et de prostitution. [...] Les femmes autochtones sont plus vulnérables que les autres femmes, parce que personne ne s'en soucie quand elles disparaissent.

[TRADUCTION]

Des participantes ont décrit la boucle de rétroaction dans laquelle les femmes autochtones sont piégées, entre les logements de mauvaise qualité, le crime et l'incarcération. L'itinérance et le logement dans des secteurs dangereux mènent les femmes au crime et l'incarcération rend encore plus difficile l'accès au marché du logement lorsqu'elles sont libérées. Rester prises dans un dangereux cycle de récidivisme et de réincarcération empêche les femmes autochtones de faire la transition à des formes stables de logement :

Les femmes itinérantes commettent de petits crimes et elles ont ensuite un endroit chaud où passer l'hiver. [...] Puis elles sortent de prison avec un mauvais crédit ou pas de crédit du tout et un dossier criminel. Ensuite elles ne trouvent pas à se loger – c'est cyclique.

Beaucoup de logements sont dans les pires secteurs d'Ottawa. Les maisons deviennent des repaires de consommateurs de drogues et les femmes sont entraînées dans un cercle de drogues et de prostitution.

La prostitution devient un moyen pour les femmes de survivre.

Les toxicomanes sont hébergées par ceux qui leur procurent de la drogue.

Elles doivent aller en prison et après suivre des traitements de rétablissement pour la désintoxication et elles perdent leur logement.

Les femmes qui sortent de prison ont du mal à reprendre la garde de leurs enfants parce qu'elles n'ont pas de logement adéquat.

[TRADUCTION]

Conclusions : Choix impossibles en matière de logement et génocide

L'idée principale à retenir des séances de mobilisation est que, dans la recherche d'un logement, les femmes autochtones, surtout les mères, sont souvent confrontées à des compromis impossibles impliquant des choix entre le type de communauté, de logement et de services. Beaucoup de citoyennes de Premières Nations qui ont participé aux séances de mobilisation préfèrent vivre sur réserve, parce que le logement y est intégré à la communauté, il est plus abordable et peut être plus protégé des dangers génocidaires que présentent les services d'aide à l'enfance et le crime, le travail du sexe et la violence. Dans les réserves, toutefois, elles sont confrontées à un sérieux manque de logements adéquats et de services. Si les services sont plus abondants dans les villes, les travailleurs sociaux sont hyper vigilants lorsqu'il s'agit de services à des mères autochtones – d'où la réticence de celles-ci à utiliser ces services. Les logements à des coûts abordables sont difficiles à trouver en milieu urbain, ce qui pousse les femmes dans des communautés dangereuses ou des secteurs si éloignés et mal connectés qu'elles ont encore de la difficulté à accéder aux services pour lesquels elles sont allées vivre en milieu urbain. Chaque femme aura ses propres préférences quant aux moyens de résoudre ces dilemmes – il n'y a pas de solution universelle –, mais il faut absolument améliorer leurs options.

Comme pour le sondage en ligne, le thème des relations de soins a émergé des séances de mobilisation. Prendre soin des siens est une partie incroyablement importante des cultures autochtones, mais qui implique manifestement des difficultés matérielles considérables et relègue les chargées de famille dans de mauvais logements. Les mauvais logements à leur tour peuvent déchirer les familles. Les ménages qui comprennent des personnes à charge ont besoin de soutien. Mais les séances de mobilisation font ressortir le fait que ces difficultés ne peuvent pas être résolues par la création d'encore plus de services hors des communautés. Extraire des adultes de leurs communautés est aussi destructeur que d'en retirer les enfants : cela rend impossible aux communautés la tâche de se soutenir et de prospérer; cela crée des boucles de rétroaction débilatantes à cause desquelles les communautés et leurs cultures ne peuvent pas continuer à exister.


Les séances de mobilisation ont réitéré notre propre connaissance du fait que le logement est inexorablement lié aux diverses formes du génocide culturel dont les Autochtones font l'objet au Canada, surtout les femmes autochtones. La pénurie de logements sécuritaires à des coûts abordables pousse les femmes autochtones dans des conditions de vie dangereuses, soit avec des conjoints violents, soit dans des secteurs dangereux ou dans la rue. Ces deux dernières situations poussent les femmes à la toxicomanie et au travail du sexe. De plus, un manque de logements abordables est un mécanisme majeur utilisé par les services de protection de l'enfance pour enlever leurs enfants aux femmes autochtones. Sur ce point, en particulier, les femmes autochtones sont piégées par diverses politiques qui font qu'elles perdent leurs enfants par l'intermédiaire d'un système qui sape disproportionnellement leur accès à l'emploi et leur fournit ensuite trop peu de soutien financier pour qu'elles puissent accéder au type de logements qu'exigent les services de protection de l'enfance. Un système qui impose à des mères en difficulté des normes plus élevées que ce qu'il est prêt à financer est fondamentalement injuste et, dans le cas des familles autochtones, complice d'un génocide qui se poursuit. Pour briser le cycle du traumatisme intergénérationnel qui déchire les familles et les communautés autochtones, le Canada doit améliorer la sécurité du logement pour les femmes autochtones.



RECOMMANDATIONS

1. Mettre en œuvre la Stratégie nationale sur le logement pour augmenter le financement de logements abordables et de réparations pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre autochtones.
 - 1a) Garantir la consultation des femmes et des personnes de diverses identités de genre autochtones, tel que promis, pendant toute l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur le logement.
 - 1b) Veiller à ce que les communautés et les organisations autochtones soient informées des possibilités de construire des logements communautaires abordables grâce aux nouveaux fonds créés (Fonds national de co-investissement pour le logement, Initiative canadienne de logement communautaire et Initiative fédérale de logement communautaire)⁶
2. Soutenir les communautés dans le développement de revenus autonomes afin de procurer aux communautés des Premières Nations une plus grande indépendance financière, plus de sécurité et plus d'autonomie pour créer et maintenir leurs propres habitations.
 - 2a) Dans les communautés touchées par des industries extractives, veiller à ce que les ententes sur les répercussions et les avantages conclues avec les entreprises extractives comprennent le financement d'habitations et d'installations communautaires, comme un hôpital et des écoles.
3. Veiller à ce que la construction de logements dans les réserves tienne compte des besoins des personnes qui sont sur des listes d'attente.
4. Élaborer des moyens d'améliorer l'accès à prix abordables à des matériaux de construction, aux services de gens de métier compétents, aux services d'inspecteurs pour les réserves, les communautés éloignées et les communautés du Nord.
5. Veiller à ce que les communautés des Premières Nations dans les réserves reçoivent des fonds suffisants pour construire et entretenir des logements convenables et les infrastructures de logement.
6. Soutenir les organisations autochtones qui élaborent et partagent des pratiques exemplaires en matière de gestion financière et de gestion et entretien des bâtiments, comme la First Nations National Building Officers Association [Association nationale des agents du bâtiment des Premières Nations] (FNNBOA) et l'Association des agents financiers autochtones (AFOA Canada), pour contribuer à l'élaboration de solutions d'infrastructure pour les communautés éloignées et les réserves (p. ex. inspections à distance).
7. Augmenter la formation aux métiers spécialisés dans les réserves et les communautés éloignées : fournir le financement et le soutien nécessaires pour permettre aux femmes autochtones de devenir travailleuses qualifiées, capables d'aider à construire et à entretenir des logements de meilleure qualité (p. ex. charpentières, plombières, électriciennes, inspectrices de métier) et soutenir la croissance d'organisations professionnelles autochtones comme l'Aboriginal Apprenticeship Board of Ontario [Conseil de l'apprentissage autochtone de l'Ontario] (AABO).
8. Soutenir des programmes qui aident les femmes à acquérir des compétences de base en entretien des habitations, pour qu'elles soient mieux en mesure de prévenir la détérioration de leurs propres maisons (comme les moisissures).

6 Gouvernement du Canada, 2018, 10–14.

- 
9. Établir un guichet unique d'information pour résumer tous les divers programmes et possibilités de financement à la disposition des communautés ainsi que des femmes autochtones et de leurs familles pour améliorer leur stabilité financière et la sécurité de leurs logements. Cela devrait inclure les programmes de tous les ordres de gouvernement et aider les femmes autochtones à naviguer la courbe souvent déroutante des initiatives fédérales, provinciales, municipales et à but non lucratif qui sont à leur disposition. Les programmes ne peuvent pas être efficaces si les bénéficiaires potentiels n'en connaissent pas l'existence.
 10. Assurer la mise en œuvre intégrale des principes de Logement d'abord dans les services aux itinérants pour que les femmes et les personnes de diverses identités de genre autochtones puissent éviter la discrimination dont elles font l'objet dans les maisons d'hébergement/refuges et les services de transition.
 11. Lorsque des refuges et des services de transition sont requis, soutenir les services qui sont dirigés par des Autochtones ou embaucher un ratio élevé de personnel autochtone, surtout dans les régions où les taux d'itinérance autochtones sont élevés, et faire suivre une formation de sensibilité culturelle à tout le personnel, en mettant l'accent sur le traumatisme intergénérationnel.
 12. Soutenir et financer des maisons d'hébergement/refuges pour les femmes victimes de violence qui sont dirigés par des autochtones et dotés d'un personnel autochtone.
 13. Soutenir et financer des occasions de formation pour permettre aux femmes autochtones d'obtenir des diplômes et des certifications en travail social et counseling de sorte qu'un plus grand nombre d'entre elles puissent travailler dans les services utilisés par les femmes autochtones.
 14. Fournir un soutien à la santé mentale pour tout le personnel des services de première ligne exposé à des traumatismes (les équipes de service employées dans les programmes Logement d'abord, par exemple), y compris des soutiens appropriés pour les travailleurs de soutien autochtones.
 15. Étendre à d'autres sortes de services l'utilisation du concept de bon voisinage⁷ ou les services complets du modèle Logement d'abord (soins des aînés, services de protection de l'enfance, par exemple) là où c'est faisable et où ce n'est pas déjà en usage. Le principe d'intégration à la communauté de Logement d'abord et le concept de bon voisinage sont beaucoup plus compatibles avec les visions du monde autochtones que les contextes institutionnalisés et peuvent contribuer à garder les familles et les communautés ensemble.
 16. Améliorer les transports en commun pour s'assurer que plus de logements sont à la portée de plus de services.

7 Stratégie nationale sur le logement du Canada, 2018, 12.

- 17.** Augmenter le soutien financier et les soutiens au logement pour les femmes autochtones, surtout celles qui ont des enfants ou des adultes à charge, afin de soutenir les réseaux autochtones de soins et aider les femmes autochtones à garder leurs enfants.
- 17a)** Veiller à ce que la nouvelle Allocation canadienne pour le logement ne réduise pas les prestations existantes.
 - 17b)** Comparer le montant de la nouvelle Allocation canadienne pour le logement aux coûts du marché du logement, au nombre d'enfants et aux exigences des services de protection de l'enfance en matière de logement pour s'assurer que les femmes autochtones cessent de perdre leurs enfants à cause de problèmes de logement indépendants de leur volonté.
 - 17c)** Comparer le montant de la nouvelle Allocation canadienne pour le logement au nombre d'adultes à charge pour soutenir les femmes autochtones qui prennent soin d'amis et de membres de la famille pour les aider à sortir de l'itinérance.
 - 17d)** Permettre le maintien de l'aide sociale pendant que les prestataires poursuivent des études postsecondaires.
 - 17e)** Réduire les factures de services publics au moyen de crédits ou d'un soutien accru aux rénovations permettant d'utiliser des sources d'énergie renouvelable.
 - 17f)** Pour les subventions, tenir compte d'autres facteurs que le revenu, comme le nombre de personnes à charge, la monoparentalité et les emplois saisonniers.
 - 17g)** Fournir des programmes pour aider les propriétaires autochtones handicapés à améliorer leurs maisons ou rendre le logement abordable pour les Autochtones handicapés.
 - 17h)** Augmenter les mesures de contrôle des loyers pour limiter la forte augmentation du prix des loyers.
- 18.** Continuer à fournir un soutien aux femmes autochtones qui naviguent dans de nouvelles administrations pour s'assurer qu'elles puissent accéder aux services conçus pour les aider.
- 19.** Mettre fin à l'approche universelle du logement autochtone et fournir plutôt aux femmes et aux personnes de diverses identités autochtones un éventail d'options de qualité élevée. Réduire l'insistance sur l'accès à la propriété et les maisons unifamiliales dans les politiques sur le logement et soutenir plutôt un plus grand nombre d'espaces de vie pouvant répondre aux besoins de logement de toutes sortes de gens. Exemples :
- 19a)** De petits développements immobiliers à prix abordable qui comprennent de grandes unités pour des familles, ainsi que des unités plus petites, plus abordables et physiquement accessibles pour les personnes seules, les aînés et les personnes handicapées. La combinaison de ces unités est la clé pour garder ensemble les familles et les réseaux de parenté et d'affinités et pour favoriser les soins intergénérationnels.
 - 19b)** Soutenir des projets de coopératives de logement dirigés par des Autochtones qui rendent la vie collective possible. Les suggestions formulées lors des séances de mobilisation étaient similaires aux modèles de logement coopératif utilisés dans d'autres pays : familles multiples avec des quartiers privés et des cuisines/espaces de vie partagés, qui s'entraident pour les tâches, la cuisine et les soins. Un intérêt particulier a été manifesté pour les cuisines Ronald McDonald (cuisines partagées assez grandes pour que la communauté y fasse la cuisine ensemble).
 - 19c)** Logement culturellement approprié incluant une salle de guérison/ressourcement, une loge de sudation dans la cour, l'accès au territoire pour initier les enfants aux traditions relatives au territoire, un jardin et des salles d'artisanat et d'enseignement.



ANNEXE A : RÉFÉRENCES

- Alaazi, D. A., Masuda, J. R. et Distasio, J. (2015). Therapeutic Landscapes of Home: Exploring Indigenous Peoples' Experiences of a Housing First Intervention in Winnipeg [Paysages thérapeutiques à domicile : explorer les expériences d'Autochtones d'une intervention de Logement d'abord à Winnipeg]. *Social Science & Medicine* [Science sociale et médecine] 147, 30–37. Document consulté en ligne : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/26523787>
- Alcantara, C. (2005). Certificates of Possession and First Nations Housing: A Case Study of the Six Nations Housing Program [Certificats de possession et logement des Premières Nations : étude de cas du programme de logement des Six-Nations]. *Canadian Journal of Law and Society/La revue Canadienne Droit et Société* 20(2): 183–205. DOI: 10.1353/jls.2006.0019
- Allan, B. et Smylie, J. (2015). *First Peoples, Second Class Treatment: The Role of Racism in the Health and Well-Being of Indigenous Peoples in Canada*. Toronto (Ontario) : Wellesley Institute. Document consulté en ligne : <https://www.homelesshub.ca/resource/first-peoples-second-class-treatment-role-racism-health-and-well-being-indigenous-peoples>
- Arriagada, P. (2016). *First Nations, Métis and Inuit Women. Women in Canada: A Gender-based Statistical Report* (7th Edition). Statistics Canada (Cat no. 89-503-X). Document consulté en ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/nl/pub/89-503-x/2015001/article/14313-eng.pdf>
- En français :** Arriagada, P. (2016). Les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites : rapport statistique fondé sur le sexe (7e édition). Statistique Canada (no 89-503-X au catalogue). En ligne : http://publications.gc.ca/collections/collection_2016/statcan/89-503-x/89-503-x14313-fra.pdf
- Assemblée Générale des Nations Unies (17 Juillet 2019) *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard*, A/74/183. En ligne : <https://www.undocs.org/fr/A/74/183>
- Baskin, C., Strike, C. et McPherson, B. (2015). Long Time Overdue: An Examination of the Destructive Impacts of Policy and Legislation on Pregnant and Parenting Aboriginal Women and Their Children [Il est grand temps : examen des répercussions destructrices de politiques et de lois sur les femmes autochtones enceintes et mères de famille et leurs enfants]. *The International Indigenous Policy Journal* [Journal international de politiques autochtones] 6(1). DOI: 10.18584/iipj.2015.6.1.5
- Baskin, C. (2007). Aboriginal Youth Talk About Structural Determinants as the Causes of Their Homelessness [Des jeunes autochtones parlent de déterminants structurels comme étant la cause de leur itinérance]. *First Peoples Child & Family Review* [Revue de l'enfance et de la famille des Premiers Peuples] 3(3): 31–42. <https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/attachments/ejh0ulma.pdf>
- Blackstock, C. (2007). Residential Schools: Did They Really Close or Just Morph into Child Welfare? [Les pensionnats : sont-ils réellement fermés ou se sont-ils simplement transformés en protection de l'enfance?]. *Indigenous Law Journal* [Journal de droit autochtone] 6(1): 71–78.
- Bodor, R., Chewka, D., Smith-Windsor, M., Conley, S. et Pereira, N. (2011). *Perspectives on the Housing First Program with Indigenous Participants* [Points de vue sur le programme Logement d'abord avec des participants autochtones]. Edmonton (Alberta) : Blue Quills First Nations College Research and Program Evaluation Partnership [Sous la direction du partenariat pour la recherche et l'évaluation du programme du Collège des Premières Nations Blue Quills]. Document consulté sur le site Web de Homeward Trust : <http://homewardtrust.ca/wp-content/uploads/2016/12/Perspectives-on-the-Housing-First-Program-with-Indigenous-Participants.pdf>
- Bombay, A., Matheson, K. et Anisman, H. (2014). The Intergenerational Effects of Indian Schools: Implications for the Concept of Historical Trauma [Les effets intergénérationnels des pensionnats indiens : implications pour le concept de traumatisme historique]. *Transcultural Psychiatry* [Psychiatrie transculturelle] 51(3): 320–38. DOI: 10.1177/1363461513503380
- Browne, A.J. et Fiske, J. (2001). First Nations Women's Encounters with Mainstream Health Care Services [Rencontres de femmes de Premières Nations avec les services de santé grand public]. *Western Journal of Nursing Research* [Journal de la recherche en soins infirmiers de l'Ouest] 23(2): 126–47. DOI: 10.1177/019394590102300203
- Bryant, T. (2009). 'Housing and Health' [Logement et santé] dans D. Raphael (éd.). *Social Determinants of Health: Canadian Perspectives* [Déterminants sociaux de la santé : perspectives canadiennes] (2e édition) Toronto (Ontario) : Canadian Scholars' Press, 235–51.
- Burnette, C. E. (2015). From the Ground Up: Indigenous Women's After Violence Experiences with the Formal Service System in the United States [De bas en haut : expériences du système de services officiel aux États-Unis par des femmes autochtones après des incidents de violence]. *The British Journal of Social Work* [Journal britannique de travail social] 45(5): 1526–45. DOI:10.1093/bjsw/bcu013
- Byrne, T., Treglia, D., Culhane, D., Kuhn, J. et Kane, V. (2015). Predictors of Homelessness Among Families and Single Adults After Exit from Homelessness Prevention and Rapid Re-Housing Programs: Evidence from the Department of Veterans Affairs Supportive Services for Veterans Program [Indicateurs d'itinérance dans les familles et chez les jeunes adultes après la sortie de programmes de prévention de l'itinérance et de relogement rapide : indications du programme de services de soutien pour les anciens combattants du Département des Affaires des anciens combattants (États-Unis)]. *Housing Policy Debate* [Débat sur la politique du logement] 26(1): 252–75. DOI : 10.1080/10511482.2015.1060249
- Canadian Housing and Renewal Association: Novac, S., Serge, L., Eberle, M. et Brown, J. (2002). *On Her Own: Young Women and Homelessness in Canada. Status of Women Canada* (Cat no. SW21-91/2002E-IN). Document consulté en ligne : <http://publications.gc.ca/collections/Collection/SW21-91-2002E.pdf>
- En français :** Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine : Novac, S., Serge, L., Eberle, M. et Brown, J. (2002). *Où se tourner? La situation des jeunes femmes sans abri au Canada* (No de cat. SW21-91/2002F-IN). En ligne : <http://publications.gc.ca/collections/Collection/SW21-91-2002F.pdf>

Christensen, J. (2013). *Our Home, Our Way of Life: Spiritual Homelessness and the Sociocultural Dimensions of Indigenous Homelessness in the Northwest Territories (NWT)*, Canada [Chez nous, notre mode de vie : l'itinérance spirituelle et les dimensions socioculturelles de l'itinérance autochtone dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.O.), Canada]. *Social & Cultural Geography* [Géographie sociale et culturelle] 14(7): 804–28. DOI: 10.1080/14649365.2013.822089

Christensen, J. (2017). *No Home in a Homeland – Indigenous Peoples and Homelessness in the Canadian North* [Sans domicile dans son pays natal]. Vancouver (Colombie-Britannique) : University of British Columbia Press. Document consulté en ligne : https://www.researchgate.net/publication/325523042_No_Home_in_a_Homeland_Indigenous_Peoples_and_Homelessness_in_the_Canadian_North_by_Julia_Christensen

Culhane, D. (2003). *Their Spirits Live within Us: Aboriginal Women in Downtown Eastside Vancouver Emerging into Visibility* [Leurs esprits vivent parmi nous : les femmes autochtones du quartier Eastside au centre-ville de Vancouver émergent dans la visibilité]. *American Indian Quarterly* [Revue amérindienne trimestrielle] 27(3/4): 593–606.

Distasio, J., Sareen, J. et Isaak, C. (2014). *At Home/Chez Soi Project: Winnipeg Site Final Report*. Calgary (Alberta) : Mental Health Commission of Canada. Document consulté sur le site Web de la Commission de la santé mentale du Canada : <http://www.mentalhealthcommission.ca>

En français : Distasio J., Sareen J. et Isaak C. (2014). *Projet Chez Soi : Rapport final du site de Winnipeg*, Calgary, Alberta : Commission de la santé mentale du Canada. En ligne : <http://www.commissionsantementale.ca>

Dyck, L. E. et Patterson, D. G. (2017). *We Can Do Better: Housing in Inuit Nunangat: Report of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples*. Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. Document consulté sur le site Web du Sénat du Canada : https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/APPA/Reports/Housing_e.pdf

En français : Dyck, L. E. et Patterson, D. G. (2017). *Le logement dans l'Inuit Nunangat : Nous pouvons faire mieux*. En ligne : https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/APPA/reports/Logement_f.pdf

Employment and Social Development Canada. (2017). *Homelessness Partnering Strategy: Highlights – 2016 Coordinated Point-in-Time Count of Homelessness in Canadian Communities*. (Cat. No.: Eml2-25/1-2016E-PDF). Retrieved from the Government of Canada website: <https://www.canada.ca/content/dam/canada/employment-social-development/programs/communities/homelessness/reports/highlights/PiT-Doc.pdf>

En français : Emploi et Développement social Canada. (2017). *Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance : faits saillants – dénombrement ponctuel coordonné de l'itinérance dans les collectivités canadiennes de 2016*. (No de cat. : Eml2-25/1-2016F-PDF). En ligne : https://www.canada.ca/content/dam/canada/employment-social-development/programs/communities/homelessness/reports/highlights/PiT-Doc_FR.pdf

–. (2019a). *Everyone Counts 2018: Highlights: Preliminary Results from the Second Nationally Coordinated Point-in-Time Count of Homelessness in Canadian Communities*. (Cat No: Eml2-25/2018E-PD) Document consulté sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada : <http://www12.esdc.gc.ca/sgpe-pmps/servlet/sgpp-pmps-pub?lang=eng&curjsp=p.5bd.2t.1.3ls@eng.jsp&curactn=dwnld&pid=68871&did=5610>

En français : –. (2019a). *Tout le monde compte 2018 : Faits saillants : Résultats préliminaires du deuxième dénombrement ponctuel de l'itinérance dans les communautés canadiennes coordonné à l'échelle nationale*. (No de cat. : Eml2-25/2018F-PDF). Téléchargeable en ligne : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/sans-abri/rapports/faits-saillants-denombrement-2018.html>

–. (2019b). *Highlights of the National Shelter Study 2005-2016 – Emergency Shelter Use in Canada*. Document consulté sur le site Web du gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca/en/employment-social-development/programs/homelessness/reports-shelter-2016.html>

En français : –. (2019b). *Points saillants de l'étude nationale sur les refuges 2005 2016 – Recours aux refuges d'urgence au Canada*. Téléchargeable en ligne : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/sans-abri/etude-refuges-2016.html>

Gaetz, S., Gulliver, T. et Richter, T. (2014). *The State of Homelessness in Canada* [L'état de l'itinérance au Canada]. Toronto (Ontario) : The Homeless Hub Press. Document consulté en ligne : <https://www.homelesshub.ca/SOHC2014>

Gaetz, S. (2013). 'A Framework for Housing First' [Un cadre pour Logement d'abord] dans Gaetz, S., Scott, F. et Gulliver, T. (éd.). *Housing First in Canada: Supporting Communities to End Homelessness* [Logement d'abord au Canada : soutenir les communautés pour mettre fin à l'itinérance]. Toronto (Ontario) : Canadian Homelessness Research Network Press, 1–11. Document consulté en ligne : https://homelesshub.ca/sites/default/files/attachments/HousingFirstInCanada_0.pdf

Goering, P., Veldhuizen, S., Watson, A., Adair, C., Kopp, B., Latimer, E., Nelson, G., MacNaughton, E., Streiner, D. et Aubry, T. (2014). *National At Home/Chez Soi Final Report*. Calgary (Alberta) : Mental Health Commission of Canada. Document consulté sur le site Web de la Commission de la santé mentale du Canada : <http://www.mentalhealthcommission.ca>

En français : Goering, P., Veldhuizen, S., Watson, A., Adair, C., Kopp, B., Latimer, E., Nelson, G., MacNaughton, E., Streiner, D. et Aubry, T. 2014. *Rapport final du projet Chez Soi*. Calgary (Alberta) : Commission de la santé mentale du Canada. En ligne : <http://www.commissionsantementale.ca>

Government of Canada. (2015). *Making Real Change Happen: Speech from the Throne to Open the 42rd Session of Parliament of Canada*. Document consulté sur le site Web du gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca/en/privy-council/campaigns/speech-throne/making-real-change-happen.html>

En français : Gouvernement du Canada. (2015). *Réaliser le vrai changement : Discours du Trône ouvrant la première session de la quarante-deuxième législature du Canada*. En ligne : <https://www.canada.ca/fr/conseil-privé/campagnes/discours-trone/realiser-vrai-changement.html>

—. (2018). *Canada's National Housing Strategy*. Document consulté sur le site Web de la Société canadienne d'hypothèques et de logement : <https://www.placetocallhome.ca/-/media/sf/project/placetocallhome/pdfs/canada-national-housing-strategy.pdf>

En français : —. (2018). *Stratégie nationale sur le logement du Canada*. En ligne : <https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sf/project/placetocallhome/pdfs/canada-national-housing-strategy-fr.pdf?rev=bd50c6b6-8cb1-4820-9bfe-b54c7bcf40d1>

—. (2019). *Moving Forward Together: Speech from the Throne to Open the 43rd Session of Parliament of Canada*. Document consulté sur le site Web du gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca/en/privy-council/campaigns/speech-throne/moving-forward-together.html>

En français : —. (2019). *Avancer ensemble : Discours du Trône ouvrant la première session de la quarante-troisième législature du Canada* : <https://www.canada.ca/fr/conseil-privé/campagnes/discours-trone/avancer-ensemble.html>

Green, J. (2001). *Canaries in the Mines of Citizenship: Indian Women in Canada* [Canaris dans les mines de la citoyenneté : Les Amérindiennes au Canada]. *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique* 34(4): 715–38. DOI: 10.1017/S0008423901778067

Groening, A., Bonnycastle, C., Bonnycastle, M., Nixon, K. et Hughes, J. (2019). *Housing Needs of Indigenous Women Leaving Intimate Partner Violence in Northern Communities* [Besoins de logement des femmes autochtones qui quittent la violence de partenaires intimes dans les communautés du Nord]. Winnipeg (Manitoba) : Canadian Centre for Policy Alternatives. Document consulté en ligne : <https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Manitoba%20Office/2019/08/Housing%20Needs%20of%20Indigenous%20Women%20Leaving.pdf>

Gulcur, L., Stefancic, A., Shinn, M., Tsemberis, S. et Fishcer, S. (2003). *Housing, Hospitalization, and Cost Outcomes for Homeless Individuals with Psychiatric Disabilities Participating in Continuum of Care and Housing First Programs* [Résultats en matière de logement, d'hospitalisation et de coûts pour les individus sans abri ayant des incapacités psychiatriques]. *Journal of Community & Applied Social Psychology* [Journal de psychologie sociale, communautaire et appliqué] 13(2): 171–86. DOI: 10.1002/casp.723

Hurley, M. (2009). *The Indian Act*. Ottawa, ON: Library of Parliament (PRB 09-12E). Document consulté en ligne : http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/library_parliament/background/2009/indian_act-e/prb0912-e.pdf

En français : Hurley, Mary C. : *La Loi sur les Indiens*. Service d'information et de recherche parlementaires. Bibliothèque du Parlement, 14 p., 23 novembre 2009 [inaccessible en ligne].

Inuit Tapiriit Kanatami. (2014). *Social Determinants of Inuit Health in Canada* [Déterminants sociaux de la santé des Inuits au Canada]. Ottawa (Ontario) : Inuit Tapiriit Kanatami. Document consulté en ligne : <https://www.itk.ca/publication/comprehensive-report-social-determinants-inuit-health-national-inuit-organization>

—. (2019). *National Inuit Climate Change Strategy* [Stratégie nationale inuite en matière de changement climatique]. Ottawa (Ontario) : Inuit Tapiriit Kanatami. Document consulté en ligne : https://www.itk.ca/wp-content/uploads/2019/06/ITK_Climate-Change-Strategy_English_lowres.pdf

Jamieson, K. (1979). *Multiple Jeopardy: The Evolution of a Native Women's Movement* [Péril multiple : l'évolution du mouvement des femmes autochtones]. *Atlantis* 4(2): 157–78.

Kidd, S. A., Thistle, J., Beaulieu, T., O'Grady, B. et Gaetz, S. (2018). *A National Study of Indigenous Youth Homelessness in Canada* [Étude nationale de l'itinérance des jeunes Autochtones au Canada]. *Public Health* [Santé publique] 176: 163–71. DOI: 10.1016/j.puhe.2018.06.012

Leslie, J. (2002). *The Indian Act: An Historical Perspective* [La Loi sur les Indiens : perspective historique]. *Canadian Parliamentary Review/Revue parlementaire canadienne*. Document consulté en ligne : <https://commentary.canlii.org/w/canlii/2002CanLIIDocs236-en.pdf>

Montgomery, A. E., Hill, L., Kane, V. et Culhane, D. (2013). *Housing Chronically Homeless Veterans: Evaluating the Efficacy of a Housing First Approach to HUD-VASH* [Loger des anciens combattants en situation d'itinérance chronique : Évaluer l'efficacité d'une approche Logement d'abord de HUD-VASH (programme de deux départements du gouvernement des États-Unis)]. *Journal of Community Psychology* 41(4): 505–14. DOI: 10.1002/jcop.21554

National Collaborating Centre for Aboriginal Health. (2017). *Housing as a Social Determinant of First Nations, Inuit, and Métis Health*. Prince George (C.-B.) : site Web de National Collaborating Centre for Aboriginal Health. Document consulté en ligne : <https://www.ccnca-nccah.ca/docs/determinants/FS-Housing-SDOH2017-EN.pdf>

En français : Centre de collaboration nationale de la santé autochtone [(CCNSA)]. (2017). *Le logement : un déterminant social de la santé des Premières Nations, des Inuits et des Métis*. Prince George, C.-B. : site Web du Centre de collaboration nationale de la santé autochtone. En ligne : <https://www.nccih.ca/docs/determinants/FS-Housing-SDOH2017-FR.pdf>

National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls. (2019a). *Reclaiming Power and Place: The Final Report of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls. Volume 1a*. Document consulté sur le site Web de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées/National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls. Document consulté en ligne : https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Final_Report_Vol_1a-1.pdf

En français : Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. (2019a). *Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final de l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Volume 1a*. En ligne : <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-final-volume-1a-1.pdf>

— (2019b). *Reclaiming Power and Place: The Final Report of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls. Volume 1b*. Document consulté sur le site Web de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées/National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls [en anglais] : https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Final_Report_Vol_1b.pdf

En français : —. (2019b). *Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final de l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Volume 1b*. En ligne : <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-final-volume-1b.pdf>

NWAC/AFAC. (2012). *Collaboration to End Violence: National Aboriginal Women's Forum: Report on Outcomes and Recommendations from Working Sessions*. Ottawa (Ontario) : Native Women's Association of Canada [en anglais seulement]. Document consulté en ligne : <https://www.deslibris.ca/ID/230556>

— (2018a). *Eliminating Discrimination under the Registration Provisions of the Indian Act: Summary Report on Consultation*. Ottawa (Ontario) : Native Women's Association of Canada [en anglais seulement]. Document consulté en ligne : <https://www.nwac.ca/resource/report-eliminating-discrimination-under-the-registration-provisions-of-the-indian-act/>

— (2018b). *Housing – First Nations Housing. Indigenous Women, Girls, and LBGTQ2S: Engaging a National Framework for Housing Policy. Final Report* [en anglais seulement]. Ottawa (Ontario) : Native Women's Association of Canada.

— (July 3, 2019). *Making Sense of "6(l)(a) All the Way* (blog). Document consulté sur le site Web de l'Association des femmes autochtones du Canada : <https://www.nwac.ca/blog-2-s-3-making-sense-of-6la-all-the-way/>

Organisation for Economic Co-operation and Development. (2018). *Indigenous Employment and Skills Strategies in Canada*. OECD Reviews on Local Job Creation. DOI: 10.1787/9789264300477-en

En français : Organisation de coopération et de développement économiques. (2018). *Stratégies d'emploi et de compétences au Canada*. Revues de l'OCDE sur la création locale d'emplois. En ligne : https://read.oecd-ilibrary.org/employment/strategies-d-emploi-et-de-competences-au-canada_9789264211612-fr#page1

Patrick, C. (2014). *Aboriginal Homelessness in Canada: A Literature Review* [L'itinérance autochtone au Canada : analyse documentaire]. Toronto (Ontario) : Canadian Homelessness Research Network Press. Document consulté en ligne : <https://yorkspace.library.yorku.ca/xmlui/bitstream/handle/10315/29365/AboriginalLiteratureReview.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

Patterson, D. et Dyck, L. (2015a). *Housing of First Nations Reserves: Challenges and Successes – 41st Parliament, 2nd Session*. Ottawa, ON: Standing Committee on Aboriginal Affairs - Senate of Canada. Document consulté en ligne : <https://sencanada.ca/content/sen/Committee/412/appa/rep/rep08feb15b-e.pdf>

En français : Patterson, D. et Dick, L. (2015a). *La situation du logement dans les Premières Nations : Défis et réussites – 41e législature, 2e session*. Ottawa (Ontario) : Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. En ligne : <https://sencanada.ca/content/sen/Committee/412/appa/rep/rep08feb15b-f.pdf>

— (2015b). *On-Reserve Housing and Infrastructure: Recommendations for Change – Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples Business – Senate – 41st Parliament, 2nd Session*. Ottawa, ON: Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. Document consulté en ligne : <https://sencanada.ca/content/sen/Committee/412/appa/rep/rep12jun15-e.pdf>

En français : —. (2015b). *Le logement et l'infrastructure dans les réserves : Recommandations de changements – Comité sénatorial permanent des peuples autochtones – Travaux des comités – Sénat – 41e législature, 2ième session*. Ottawa (Ontario) : Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. En ligne : <https://sencanada.ca/content/sen/Committee/412/appa/rep/rep12jun15-f.pdf>

Perlman, J. et Parvensky, J. (2006). *Denver Housing First Collaborative: Cost Benefit Analysis and Program Outcomes Report* [La « collaborative » Logement d'abord de Denver : analyse coûts-avantages et rapport sur les résultats du programme]. Denver (Colorado) : Colorado Coalition for the Homeless [Coalition du Colorado pour les itinérants]. Document consulté en ligne : https://shnny.org/uploads/Supportive_Housing_in_Denver.pdf

Peters, Evelyn, J. (2006). "I We Do Not Lose Our Treaty Rights Outside the... Reserve": Challenging the Scales of Social Service Provision for First Nations Women in Canadian Cities [« Nous ne perdons pas nos droits issus de traités hors de la... réserve » : contester la balance de la prestation de services sociaux pour les femmes des Premières Nations dans les villes canadiennes]. *GeoJournal* 65: 315–27. DOI: 10.1007/s10708-006-0026-9

— (2012). "I Like to Let Them Have Their Time": Hidden Homeless First Nations People in the City and Their Management of Household Relationships [« J'aime les laisser prendre leur temps » : l'itinérance cachée des citoyens des Premières Nations dans la ville et leur gestion des relations au sein des ménages]. *Social & Cultural Geography* [Géographie sociale et culturelle] 13(4): 321–38. DOI: 10.1080/14649365.2012.683805

Ristock, J., Zoccole, A., Passante, L. et Potskin, J. (2017). Impacts of Colonization on Indigenous Two-Spirit/LGBTQ Canadians' Experiences of Migration, Mobility and Relationship Violence [Les répercussions de la colonisation sur les expériences de migration, de mobilité et de violence dans les relations des Canadiens autochtones Deux-Esprits/LGBTQ]. *Sexualities* [Sexualités] 22(5/6): 767–84. DOI: 10.1177/1363460716681474

Ruttan, L., Munro, B. et LaBoucane-Benson, P. (2008). "A Story I Never Heard Before": Aboriginal Young Women, Homelessness, and Restoring Connections [« Une histoire que je n'avais jamais entendue » : jeunes femmes autochtones, itinérance et rétablir les liens]. *Pimatisiwin: A Journal of Aboriginal and Indigenous Community Health* [Pimatisiwin (la bonne vie) : journal de santé autochtone communautaire] 6(3): 31–54. Document consulté en ligne : <http://www.pimatisiwin.com/uploads/702152184.pdf>

Sethi, A. (2007). Domestic Sex Trafficking of Aboriginal Girls in Canada: Issues and Implications [Trafic sexuel intérieur de filles autochtones au Canada : enjeux et implications]. *First Peoples Child and Family Review* [Revue de l'enfance et de la famille des Premiers Peuples] 3(3): 57–71. Document consulté en ligne : <http://journals.sfu.ca/fpcfr/index.php/FPCFR/article/view/50>

Shier, M. L., Graham, J. R., Eriko Fukuda, E. et Turner, A. (2015). Risk and Protective Factors of Precarious Housing among Indigenous People Living in Urban Centres in Alberta, Canada [Facteurs de risque et de protection de la précarité du logement chez les Autochtones vivant dans des centres urbains en Alberta, au Canada]. *Canadian Review of Social Policy* [Revue Canadienne de politiques sociales] 72/73: 65–94. Document consulté en ligne : <https://www.homelesshub.ca/resource/risk-and-protective-factors-precarious-housing-among-indigenous-people-living-urban-centres>

Sinha, V., Delaye, A. et Orav-Lakaski, B. (2018). Reimagining Overrepresentation Research: Critical Reflections on Researching the Overrepresentation of First Nations Children in the Child Welfare System [Réimaginer la recherche sur la surreprésentation : réflexions critiques à propos de la recherche sur la surreprésentation des enfants des Premières Nations dans le système de protection de l'enfance]. *Journal of Law and Social Policy* [Journal de droit et de politiques sociales] 28(1): 10–38. Document consulté en ligne : <https://digitalcommons.osgoode.yorku.ca/jlsp/vol28/iss1/2>

Statistics Canada. (2017a). *Census in Brief: The Housing Conditions of Aboriginal People in Canada*. Document consulté sur le site Web de Statistique Canada : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016021/98-200-x2016021-eng.cfm>

En français : Statistique Canada. (2017a). *Recensement en bref : Les conditions de logement des peuples autochtones au Canada*. En ligne : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016021/98-200-x2016021-fra.cfm>

— (2017b). Study: Women in Canada: Women and the Criminal Justice System. *The Daily*, June 6. Statistics Canada/Statistique Canada (Cat no. 11-001-X.). Document consulté en ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/nl/daily-quotidien/170606/dq170606a-eng.pdf>

En français : — (2017b). Étude : Femmes au Canada : Les femmes et le système de justice pénale. *Le Quotidien*, 6 juin. Statistique Canada (No 11-001-X au catalogue)

Stefancic, A. et Tsemberis, S. (2007). Housing First for Long-Term Shelter Dwellers with Psychiatric Disabilities in a Suburban County: A Four-Year Study of Housing Access and Retention [Logement d'abord pour les locataires ayant des incapacités psychiatriques dans un comté de banlieue : étude sur quatre ans de l'accès au logement et de la rétention]. *The Journal of Primary Prevention* [Journal de prévention primaire] 28(3/4): 265–79. DOI: 10.1007/s10935-007-0093-9

Thistle, Jesse. (2017). *Definition of Indigenous Homelessness in Canada* [Définition de l'itinérance autochtone au Canada (en anglais seulement)]. Toronto (Ontario) : Canadian Observatory on Homelessness/Observatoire canadien sur l'itinérance. Document consulté en ligne : <https://www.homelesshub.ca/IndigenousHomelessness>

Truth and Reconciliation Commission of Canada (2015) Calls to Action. Document consulté en ligne : http://trc.ca/assets/pdf/Calls_to_Action_English2.pdf

En français : Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015). Appels à l'action. En ligne : https://nctr.ca/fr/assets/reports/Final%20Reports/Calls_to_Action_French.pdf

Tsemberis, S. et Eisenberg, R. F. (2000). Pathways to Housing: Supported Housing for Street-Dwelling Homeless Individuals with Psychiatric Disabilities [La voie du logement : logement soutenu pour individus itinérants ayant des incapacités psychiatriques qui vivent dans la rue]. *Psychiatric Services* [Services psychiatriques] 51(4): 487–93. DOI: 10.1176/appi.ps.51.4.487

United Nations. (n.d.). *Fact Sheet No.21: The Human Right to Adequate Housing*. Document consulté sur le site Web des Nations Unies : <https://www.un.org/ruleoflaw/files/FactSheet21en.pdf>

En français : Nations Unies. (s.d.). *Fiche d'information No. 21 – Le droit à un logement convenable*. En ligne : <https://www.un.org/ruleoflaw/files/FactSheet21fr.pdf>

Wray, M. et Vandna, S. (2015). *Foster Care Disparity for Aboriginal Children in 2011* [Disparité dans la prise en charge d'enfants autochtones en 2011]. Canadian Child Welfare Research Portal/Portail canadien de la recherche en protection de l'enfance. Information Sheet #165E/Feuille d'information no 165 [en anglais seulement]. Montréal (Québec) : Centre for Research on Children and Families/Montréal (Québec) : Centre de recherche sur l'enfance et la famille (CREF). En ligne : <https://cwrp.ca/sites/default/files/publications/165e.pdf>

Yerichuk, D., Johnson, B., Felix-Mah, R. et Hanson, T. (2016). *Housing and Homelessness Policy Recommendations for Indigenous Women Affected by Domestic Violence: A Scoping Review*. Edmonton, AB: Policy Wise for Children & Families. Document consulté en ligne : <https://policywise.com/wp-content/uploads/2016/11/2016-11NOV-01-Scoping-Review-Indigenous-Women-DV-Homelessness.pdf>

ANNEXE B : QUESTIONS DU SONDAGE EN LIGNE ET TABLEAUX DES FRÉQUENCES

Q1 Dans quelle province ou quel territoire habitez-vous?
Choix multiple

Q1	Nbre	%
<i>Alberta</i>	9	14 %
<i>Colombie-Britannique</i>	12	19 %
<i>Manitoba</i>	4	6 %
<i>Nouveau-Brunswick</i>	2	3 %
<i>Terre-Neuve</i>	5	8 %
<i>Nouvelle-Écosse</i>	1	2 %
<i>Territoires du Nord Ouest</i>	0	0 %
<i>Nunavut</i>	1	2 %
<i>Ontario</i>	20	31 %
<i>Île-du-Prince-Édouard</i>	0	0 %
<i>Québec</i>	2	3 %
<i>Saskatchewan</i>	7	11 %
<i>Yukon</i>	1	2 %
Total	64	100 %

Q2 Comment vous identifiez-vous?
Choix multiple

Q2	Nbre	%
<i>Citoyenne de Première Nation (avec statut)</i>	46	72 %
<i>Citoyenne de Première Nation (sans statut)</i>	3	5 %
<i>Inuite</i>	7	11 %
<i>Métisse</i>	8	13 %
Total	64	100 %

Q3 Quel âge avez-vous?
Choix multiple

Q3	Nbre	%
<i>17 ans ou moins</i>	0	0 %
<i>18 – 29 ans</i>	7	11 %
<i>30 – 49 ans</i>	34	53 %
<i>50 – 64 ans</i>	19	30 %
<i>65 ans ou plus</i>	4	6 %
Total	64	100 %

Q4 À quel genre vous identifiez-vous?
Question ouverte

Q5 Avez-vous un emploi actuellement?
Choix multiple

Q5	Nbre	%
<i>Oui</i>	42	66 %
<i>Non</i>	22	34 %
Total	64	100 %

Q6 Qu'est-ce qui décrit le mieux votre emploi?
(Cochez tout ce qui s'applique.)

Choix multiple + formulaire

Q6	N ^{bre}	%
<i>À plein temps, permanent</i>	24	57 %
<i>À plein temps, à contrat/à durée déterminée</i>	12	29 %
<i>À temps partiel, permanent</i>	1	2 %
<i>À temps partiel, précaire</i>	3	7 %
<i>Étudiante (à temps plein et partiel)</i>	0	0 %
<i>Travailleuse autonome</i>	4	10 %
<i>Autre, veuillez préciser</i>	1	2 %
Total	45	107 %

Q7 Qu'est-ce qui définit le mieux votre région de résidence?

Choix multiple

Q7	N ^{bre}	%
<i>Centre à population urbaine (population : 100 000 ou plus)</i>	29	45 %
<i>Centre à population moyenne (population : moins de 100,000)</i>	8	13 %
<i>Centre à faible population (population : moins de 30 000)</i>	16	25 %
<i>Communauté rurale (population : moins de 1 000)</i>	9	14 %
<i>Je ne suis pas certaine/Je ne sais pas</i>	2	3 %
Total	64	100 %

Q8 À quel point votre région actuelle de résidence est-elle accessible/connectée pendant toute l'année?

Choix multiple + formulaire

Q8	N ^{bre}	%
<i>Entièrement accessible (reliée aux principaux réseaux routiers ou vols, train ou traversier réguliers)</i>	58	91 %
<i>Partiellement accessible (combinaison de moyens de transport : aérien, par route d'hiver, bateau de louage ou service de traversier saisonnier)</i>	3	5 %
<i>Éloignée (transport aérien seulement)</i>	1	2 %
<i>Absence d'infrastructure (région non organisée)</i>	1	2 %
<i>Autre, veuillez préciser</i>	1	2 %
Total	64	100 %



Q9 Qu'est-ce qui reflète le mieux votre situation de logement actuelle? (Cochez tout ce qui s'applique.)

Choix multiple + formulaire

Q9	Nbre	%
<i>Location : logement sur réserve</i>	1	2 %
<i>Location : logement social/subventionné hors réserve</i>	10	16 %
<i>Location : logement privé hors réserve</i>	27	42 %
<i>Propriétaire : sur réserve</i>	4	6 %
<i>Propriétaire : hors réserve</i>	13	20 %
<i>Je vis chez quelqu'un/dans la résidence d'un ou d'une membre de la famille (à l'exclusion des parents ou du conjoint/de la conjointe)</i>	3	5 %
<i>Refuge (pour les sans-abri)</i>	0	0 %
<i>Refuge (pour les sans-abri), administration autochtone</i>	1	2 %
<i>Refuge (pour les femmes qui fuient la violence)</i>	0	0 %
<i>Refuge (pour les femmes qui fuient la violence), administration autochtone</i>	0	0 %
<i>Logement de transition ou de deuxième étape</i>	1	2 %
<i>Logement de transition ou de deuxième étape, administration autochtone</i>	0	0 %
<i>Logement pour étudiants</i>	3	5 %
<i>Foyer de groupe/Famille d'accueil</i>	0	0 %
<i>Centre d'hébergement pour jeunes</i>	0	0 %
<i>Refuge pour personnes LGBTQ2E</i>	0	0 %
<i>Logement pour aînés</i>	0	0 %
<i>Je ne suis pas certaine/Arrangement de logement précaire</i>	2	3 %
<i>Autre, veuillez préciser</i>	2	3 %
Total	67	105 %

Q10 Recevez-vous des subventions d'aide au logement qui vous aident à gérer les coûts du logement?

Choix multiple + formulaire

Q10	N ^{bre}	%
<i>Oui, veuillez préciser</i>	10	16 %
<i>Non</i>	49	77 %
<i>Sans objet</i>	5	8 %
Total	64	100 %

Si vous avez répondu « Oui », veuillez préciser :

- ◆ En fonction du revenu/à un tarif inférieur aux taux du marché
- ◆ Allocation de logement pour aînés
- ◆ Pour des rénovations de base, au besoin
- ◆ Subvention de la SCHL
- ◆ Indemnité de vie dans le Nord
- ◆ Logement subventionné pour artistes
- ◆ Financement de la bande pour études universitaires
- ◆ Subventions par l'intermédiaire de Winnipeg Housing

Q11 Avez-vous déjà fait l'objet de discrimination de la part d'un propriétaire quand vous vouliez louer? Si oui, veuillez élaborer.

Choix multiple + formulaire

Q11	N ^{bre}	%
<i>Oui, veuillez élaborer</i>	28	44 %
<i>Non</i>	34	53 %
<i>Sans objet</i>	2	3 %
Total	64	100 %

Q12 Quelle est la capacité maximale du logement dans votre arrangement actuel? (La capacité étant définie comme deux personnes par chambre à coucher). Ne répondez pas si cette question ne s'applique pas à vous (sans objet).

Échelle

Capacité actuelle (N ^{bre} de personnes)	N ^{bre}	%
8	6	9 %
7	0	0 %
6	7	11 %
5	3	5 %
4	8	13 %
3	3	5 %
2	14	22 %
1	6	9 %
<i>Absence de réponse</i>	17	27 %
Total	64	100 %

(Capacité moyenne de 3,8 personnes)



Q13 Quel est le nombre maximal de personnes avec lesquelles vous partagez votre logement actuellement (y compris les résident/es temporaires au cours d'une journée donnée)? Ne répondez pas si cette question ne s'applique pas à vous (sans objet).

Échelle

Nbre d'occupants	Nbre	%
15	1	2 %
14	0	0 %
13	0	0 %
12	0	0 %
11	0	0 %
10	0	0 %
9	0	0 %
8	0	0 %
7	0	0 %
6	5	8 %
5	9	14 %
4	5	8 %
3	9	14 %
2	10	16 %
1	15	23 %
Absence de réponse	10	16 %
Total	64	100 %

(Capacité moyenne de 3,19 personnes)

Q14 Si vous avez eu accès, ou si vous avez accès actuellement à des services de maison d'hébergement/refuge ou de logement de transition par le passé, avez-vous déjà fait l'objet de discrimination fondée sur le genre ou la race lorsque vous tentiez d'y accéder? Si oui, comment?

Choix multiple + formulaire

Q14	Nbre	%
<i>Non</i>	30	47 %
<i>Oui, veuillez élaborer</i>	8	13 %
<i>Sans objet/Données manquantes</i>	26	41 %
Total	64	100 %

Q15 Comment les services de refuge ou de logement de transition pourraient-ils être améliorés pour mieux répondre aux besoins des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones?

Question ouverte

Q16 Si vous vous identifiez comme personne LGBTQ2E, avez-vous fait l'objet de discrimination fondée sur l'identité de genre lorsque vous tentiez de louer ou d'accéder à d'autres services de logement (temporaires ou permanents)?

Choix multiple

Q16	Nbre	%
<i>Oui, veuillez élaborer</i>	0	0 %
<i>Non</i>	16	25 %
<i>Sans objet</i>	47	73 %
<i>Données manquantes</i>	1	2 %
Total	64	100 %



Q17 Avez-vous un handicap physique qui limite votre accès à un arrangement convenable en matière de logement?

Choix multiple

Q17	N ^{bre}	%
<i>Oui</i>	12	19 %
<i>Non</i>	50	78 %
<i>Données manquantes</i>	2	3 %
Total	64	100 %

Q18 Votre arrangement actuel en matière de logement est-il accessible aux personnes handicapées? (p. ex. rampe d'accès pour fauteuil roulant, ascenseur, portes automatiques). Veuillez élaborer.

Choix multiple + questionnaire

Q18	N ^{bre}	%
<i>Oui, veuillez élaborer</i>	6	9 %
<i>Non, veuillez élaborer</i>	3	5 %
<i>Données manquantes</i>	55	86 %
Total	64	100 %

Q19 Après avoir payé les coûts du logement, vous reste-t-il assez de fonds pour subvenir à vos autres besoins essentiels (alimentation, vêtements, chauffage, etc.)? Sinon, veuillez expliquer comment vos coûts de logement pourraient être mieux soutenus.

Choix multiple + formulaire

Q19	N ^{bre}	%
<i>Oui</i>	27	42 %
<i>Nom, veuillez préciser</i>	37	58 %
Total	64	100 %

Q20 Selon la définition de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, « un logement n'est pas convenable si ses occupants ne disposent pas d'eau potable, d'installations d'assainissement suffisantes, d'une source d'énergie pour faire la cuisine, de chauffage, d'éclairage, d'un lieu de stockage pour la nourriture ou de dispositifs d'évacuation des ordures ménagères ». Associez-vous une ou plusieurs des préoccupations suivantes à votre arrangement actuel en matière de logement?

Choix multiple/Cochez tout ce qui s'applique + formulaire

Q20 Préoccupations	N ^{bre}	%
<i>Aucune</i>	42	66 %
<i>Absence d'eau potable salubre</i>	5	8 %
<i>Absence d'eau salubre pour nettoyer et se laver</i>	3	5 %
<i>Chauffage inadéquat</i>	7	11 %
<i>Électricité inadéquate</i>	2	3 %
<i>Mauvaises conditions d'infrastructure du logement (moisissures, plafond qui fuit, etc.)</i>	12	19 %
<i>Installations sanitaires inadéquates</i>	1	2 %
<i>Autre, veuillez préciser⁸</i>	3	5 %

8 Les réponses de la catégorie « Autre » ont été examinées et recodées lorsqu'elles signalaient un problème qui figurait déjà sur la liste.

Q21 Selon le Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (2017), « la qualité du logement à un prix abordable, son emplacement, son adéquation et sa facilité d'accès sont des déterminants importants pour la santé et le bien-être des Autochtones ». Associez-vous un ou plusieurs des risques suivants pour la santé à votre arrangement actuel en matière de logement?

Choix multiple/Cochez tout ce qui s'applique + formulaire

Q21 Problèmes de santé	N ^{bre}	%
<i>Difficultés respiratoires dues à des moisissures</i>	8	13 %
<i>Tuberculose</i>	0	0 %
<i>Eau potable non salubre</i>	5	8 %
<i>Eau non salubre pour nettoyer et se laver</i>	2	3 %
<i>Stress mental dû au surpeuplement</i>	5	8 %
<i>Stress mental dû au manque de sommeil</i>	14	22 %
<i>Risques pour la santé attribuables à des facteurs environnementaux (pollution de l'air ou de l'eau, pollution par le bruit, etc.)</i>	12	19 %
<i>Aucun</i>	33	52 %
<i>Autre, veuillez préciser⁹</i>	4	6 %

Q22 Si vous êtes chargée de famille, quels sont les groupes d'âge des personnes à votre charge actuellement?

Choix multiple/Cochez tout ce qui s'applique

Âge des personnes à charge	N ^{bre}	%
<i>0-5 ans</i>	11	17 %
<i>6-18 ans</i>	19	30 %
<i>19-30 ans</i>	9	14 %
<i>30-64 ans</i>	4	6 %
<i>65 ans et +</i>	2	3 %
<i>Sans objet</i>	33	52 %

Q23 Selon la Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme, un logement est considéré comme inadéquat s'il est situé dans un secteur dangereux. Considéreriez-vous que votre logement est inadéquat en raison de préoccupations pour votre sécurité?

Choix multiple

Q23	N ^{bre}	%
<i>Oui</i>	17	27 %
<i>Non</i>	47	73 %
Total	64	100 %

Q24 Quels risques pour votre sécurité associez-vous à votre arrangement de logement actuel?

Choix multiple/Cochez tout ce qui s'applique + formulaire

Q24	N ^{bre}	%
<i>Incidents de violence dans la communauté</i>	9	14 %
<i>Incidents de violence dans la maisonnée</i>	1	2 %
<i>Violence liée aux gangs dans la communauté</i>	7	11 %
<i>Risque d'événements climatiques ou météorologiques extrêmes</i>	2	3 %
<i>Autre, veuillez préciser¹⁰</i>	5	8 %

⁹ Responses from the "other" category were reviewed and recoded where they reported a problem already on the list, or were not relevant to the question (e.g., reporting a safety problem instead of a health problem).

¹⁰ Responses from the "other" category were reviewed and recoded where they reported a problem already on the list.

Q25 Au cours de l'année dernière, avez-vous accédé à l'un ou l'autre de ces services?

Choix multiple/Cochez tout ce qui s'applique.

Q25	N ^{bre}	%
<i>Programme de logement social</i>	8	13 %
<i>Banque alimentaire</i>	22	34 %
<i>Soins médicaux d'urgence</i>	25	39 %
<i>Médecin de famille</i>	47	73 %
<i>Moyen de transport abordable</i>	22	34 %
<i>Refuge d'urgence (sans-abri)</i>	5	8 %
<i>Refuge d'urgence (violence familiale)</i>	5	8 %
<i>Services de désintoxication/ Traitement des toxicomanies</i>	6	9 %
<i>Services de santé mentale</i>	32	50 %
<i>Services d'emploi et d'éducation</i>	19	30 %
<i>Logement de transition/ de deuxième étape</i>	3	5 %
<i>Services de garderie</i>	9	14 %
<i>Aucun</i>	9	14 %

Q26 Auxquels de ces services avez-vous un accès immédiat (p. ex. disponibles sur demande, délais d'attente raisonnables, accessibles par les moyens de transport disponibles)?

Choix multiple/Cochez tout ce qui s'applique

Q26 Accès immédiat	N ^{bre}	%
<i>Programme de logement social</i>	16	25 %
<i>Banque alimentaire</i>	37	58 %
<i>Soins médicaux d'urgence</i>	39	61 %
<i>Médecin de famille</i>	42	66 %
<i>Moyen de transport abordable</i>	24	38 %
<i>Refuge d'urgence (sans-abri)</i>	18	28 %
<i>Refuge d'urgence (violence familiale)</i>	23	36 %
<i>Logement de transition/ de deuxième étape</i>	10	16 %
<i>Services de désintoxication/ Traitement des toxicomanies</i>	17	27 %
<i>Services de santé mentale</i>	33	52 %
<i>Services d'emploi et d'éducation</i>	33	52 %
<i>Services de garderie</i>	16	25 %
<i>Aucun</i>	6	9 %

Q27 Auxquels de ces services avez-vous un accès fiable (p. ex. services sécuritaires, pleinement outillés, respectueux de votre confidentialité et culturellement sensibles)?

Choix multiple/Cochez tout ce qui s'applique.

Q27	N ^{bre}	%
Programme de logement social	13	20 %
Banque alimentaire	29	45 %
Soins médicaux d'urgence	31	48 %
Médecin de famille	32	50 %
Moyen de transport abordable	20	31 %
Refuge d'urgence (sans-abri)	13	20 %
Refuge d'urgence (violence familiale)	16	25 %
Logement de transition/ de deuxième étape	11	17 %
Services de désintoxication/ Traitement des toxicomanies	14	22 %
Services de santé mentale	28	44 %
Services d'emploi et d'éducation	23	36 %
Services de garderie	12	19 %
Aucun	10	16 %

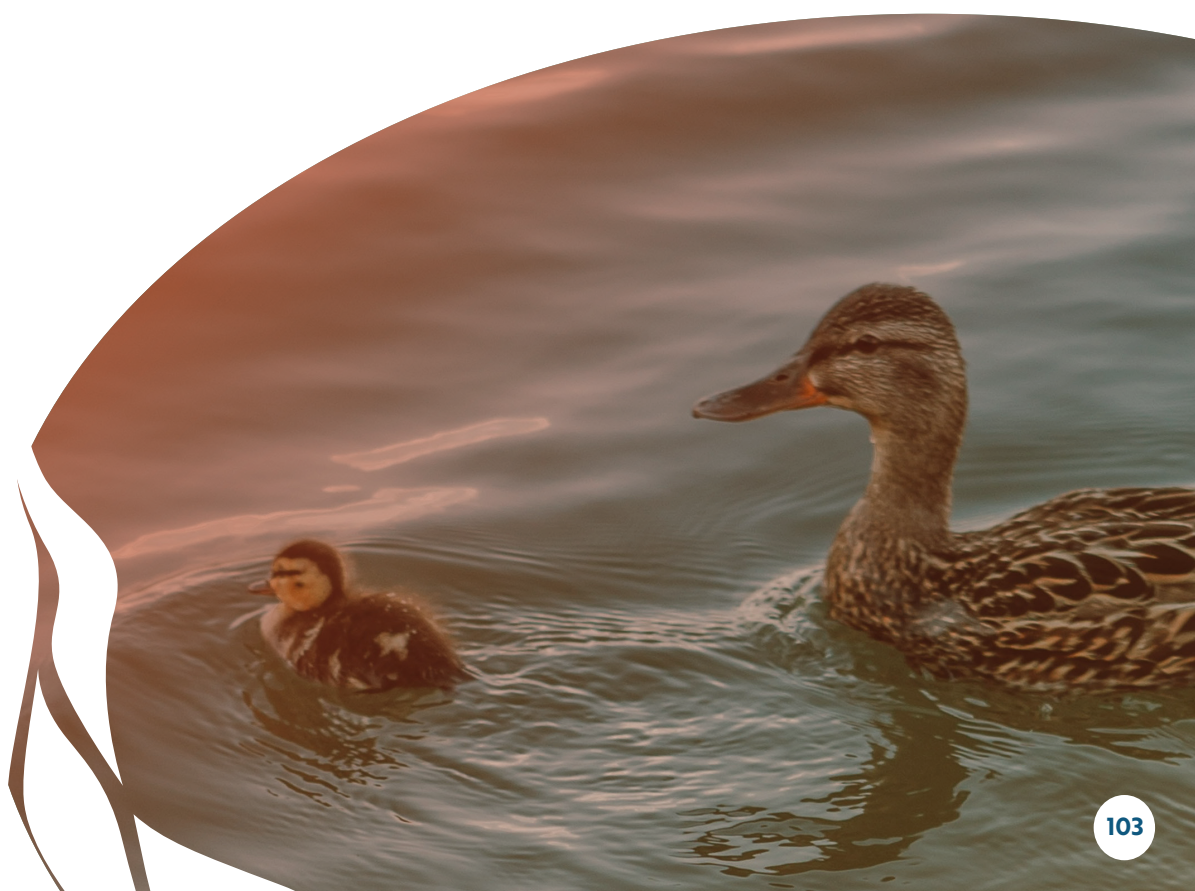
Q28 Avez-vous déjà eu de la difficulté à participer à votre culture ou à vos traditions autochtones à cause de votre situation de logement (p. ex. ne pas pouvoir pratiquer la purification par la fumée à cause de politiques d'interdiction de fumer, absence de moyen de transport pour vous rendre à des sites cérémoniels)? Si oui, veuillez élaborer.

Choix multiple + formulaire

Q28	N ^{bre}	%
Oui, veuillez préciser	25	39 %
Non	36	56 %
Ça ne m'intéresse pas	2	3 %
Données manquantes	1	2 %
Total	64	100 %

Q29 Y a-t-il d'autres réflexions que vous aimeriez ajouter à propos des besoins, des conditions et des services en matière de logement pour les femmes autochtones?

Question ouverte





ANNEXE C : QUESTIONS DES SÉANCES DE MOBILISATION ET CALENDRIER

Les animatrices locales avaient la liberté de faire des ajustements, d'en ajouter et d'en sauter en fonction des besoins locaux.

1. Prière d'ouverture par une aînée
2. Introduction et présentation du contexte par l'animatrice
3. Premières questions : connaître les voix à la table

Pourquoi avez-vous décidé de participer à cet événement?

Quels sont les problèmes de logement auxquels les femmes autochtones sont confrontées?

4. Infrastructure du logement et besoins en matière de logement

L'infrastructure de votre logement est-elle à jour, sécuritaire et salubre?

Quels problèmes d'infrastructure du logement voyez-vous dans les maisons de votre communauté?

Quels sont les soutiens et services disponibles pour régler les problèmes de logement dans votre communauté? Y avez-vous accès?

Quels sont les besoins de logement dans votre communauté? Combien de personnes sont actuellement incapables de trouver une maison dans votre communauté?

Quels sont les impacts du manque de logement sur les femmes, les aînés, les jeunes, les mères seules, les personnes diabétiques, les personnes LGBTQ2E+?

Les maisons de votre communauté dépassent-elles la capacité de deux personnes par chambre à coucher? Si oui, combien de personnes occupent une maison dans votre communauté? Comment les individus et les familles composent-ils avec la situation du logement dans les cas où l'habitation est surpeuplée?

Avez-vous déjà fait l'objet de discrimination de la part d'un propriétaire lorsque vous tentiez de louer (p. ex. est-ce qu'on vous a refusé la possibilité de louer, avez-vous fait l'objet d'une expulsion ou de menaces d'expulsion)?

Y a-t-il des situations de conditions météorologiques extrêmes qui mettent à risque votre arrangement actuel en matière de logement? Êtes-vous au courant d'incidences dans votre communauté où le logement est insuffisant pour protéger les membres du ménage de situations de conditions météorologiques extrêmes (froid, vent, pluie, etc. extrêmes)?

Associez-vous certains des risques suivants pour la santé à votre situation de logement actuelle : tuberculose, difficultés respiratoires dues à des moisissures, problèmes de santé mentale attribuables au surpeuplement, stress mental à cause de l'emplacement du logement ou de la sécurité dans la communauté? Autre risque pour la santé?

Si c'est le cas, comment votre situation de logement pourrait-elle être améliorée pour réduire ces risques pour la santé?

Si vous avez des personnes à charge (enfants, aînés ou personnes handicapées) dans votre ménage, êtes-vous d'avis que la santé et le bien-être de ces personnes sont à risque, ou subissent des impacts négatifs, à cause de l'état actuel de votre maison?

Votre maison est-elle aménagée pour permettre la mobilité et le bien-être des personnes handicapées?

Votre maison est-elle aménagée pour que vous puissiez pratiquer vos activités spirituelles (purification par la fumée, prières, cercles de partage)?

Quels sont les besoins particuliers en matière de logement dans le Nord?

Si vous pouviez imaginer un logement culturellement approprié, à quoi ressemblerait-il pour vous?

Comment les modèles de logement actuels pourraient-ils être le mieux adaptés pour répondre à vos besoins sociaux et culturels?

Recevez-vous de l'assistance à la location ou au logement qui vous aide à gérer les coûts de logement (y compris des subventions offertes par l'intermédiaire de la bande ou du conseil de la Première Nation, aide au prêt hypothécaire ou aide à l'accession à la propriété, etc.)?

Si oui, cette assistance est-elle suffisante pour vous aider à gérer vos coûts de logement? Sinon, comment les conseils de bande ou de Premières Nations ou des programmes mandatés par le gouvernement fédéral pourraient-ils mieux soutenir vos dépenses de logement?

Une fois que vous avez déduit vos dépenses de logement, vous reste-t il assez d'argent pour gérer les autres dépenses de votre ménage, comme l'alimentation, le chauffage et les services publics?

5. Effets sociaux du logement

À votre avis, quel est l'effet de la situation du logement dans votre communauté sur les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre? Croyez-vous que la situation du logement dans votre communauté mène à des sentiments de désespoir?

Un logement est considéré comme inadéquat s'il est situé dans un secteur ou un endroit dangereux. Les dangers peuvent être sociaux, comme des menaces de violence envers la personne ou la propriété, ou naturels, comme des menaces d'événements météorologiques extrêmes.

Quelle est la définition culturellement appropriée de ce qui est sécuritaire?

Considéreriez-vous que votre maison est sécuritaire en tout temps? Sinon, que faut-il faire pour garantir la sécurité de votre maisonnée en tout temps?

Considérez-vous que le logement est un facteur qui contribue à la violence envers les femmes dans votre communauté? Si oui, le logement joue-t-il un rôle dans la violence envers les femmes dans votre communauté?

Comment la situation du logement peut-elle être améliorée pour aider les femmes à sortir de situations de violence?

Votre communauté a-t-elle des ressources actuellement pour aider les femmes à sortir de situations violentes ou abusives?

Qu'est-ce que vous considéreriez comme un modèle de refuges et de services culturellement approprié pour aider les femmes à sortir de la violence, dans votre communauté?

Comment votre situation en matière de logement aide-t-elle les enfants à grandir et se développer? Comme la situation du logement dans votre communauté pourrait-elle être améliorée pour faciliter la croissance des enfants de manière culturellement appropriée?

À votre avis, la situation du logement dans votre communauté est-elle un facteur qui contribue à l'accroissement de la toxicomanie chez les membres de la maisonnée? Comment une meilleure situation du logement aiderait-elle les membres de la communauté avec les problèmes de toxicomanie?

À votre avis, comment le logement peut-il être mieux adapté pour soutenir la santé mentale et le bien-être des membres de votre communauté?

Êtes-vous d'avis que les mauvaises conditions de logement contribuent à des taux plus élevés d'incarcération des femmes? Pourquoi?

Services de logement et prestation de services

Avez-vous un accès fiable dans votre communauté à des soins de santé et de santé mentale et des services de soutien au traitement des toxicomanies? Sinon, comment les membres de votre communauté accèdent-ils à ces services?

Quel est l'impact sur les membres de votre communauté du fait d'avoir ces services ou non?

Quelles sortes de programmes de logement social ou de logement des bandes ou des conseils sont disponibles pour répondre à vos besoins en matière de logement?

Quelles sortes de services de soutien ces programmes de logement peuvent-ils fournir? En quoi sont-ils inadéquats et comment pourraient-ils être améliorés?

Si vous demandez la rénovation ou la réparation d'une habitation dans votre communauté, quelle sorte de soutiens ou de services publics sont-ils offerts dans votre communauté pour vous aider à faire les réparations ou les rénovations en question?

Votre communauté a-t-elle les ressources nécessaires pour aider les individus en situation d'itinérance? Si oui, quelle sorte de ressources?

Avez-vous eu, ou quelqu'un dans votre ménage ou votre famille a-t-il eu des expériences avec des refuges pour les itinérants? Si oui, comment croyez-vous que ces services de refuge pourraient être améliorés pour aider les femmes et les personnes de diverses identités de genre autochtones?

Votre communauté a-t-elle les ressources nécessaires pour aider les femmes et les personnes de diverses identités de genre autochtones qui sont victimes de violence?

Avez-vous eu, ou quelqu'un dans votre ménage ou votre famille a-t-il des expériences avec des refuges pour femmes victimes de violence? Si oui, comment croyez-vous que ces services de refuge pourraient être améliorés pour servir les femmes et les personnes de diverses identités de genre?

De quel soutien les femmes ont-elles besoin lorsqu'elles quittent une relation abusive?

Quels sont les obstacles qui empêchent les personnes handicapées à accéder à des services de logement dans leurs communautés?

Avez-vous intentionnellement payé un loyer plus cher pour pouvoir accéder à des services importants, comme des soins de santé, du soutien en santé mentale, des services d'éducation et du soutien à l'emploi, etc.?

- a) Choisissez-vous intentionnellement un lieu de vie pour pouvoir accéder à des services importants, comme des soins de santé, du soutien en santé mentale, des services d'éducation et du soutien à l'emploi, etc.?
- b) Avez-vous fait l'expérience de quitter votre foyer et votre communauté pour avoir un meilleur accès à des services dans une autre communauté ou dans une ville ou une grande ville, ou y a-t-il quelqu'un d'autre dans votre communauté qui a été dans cette situation?

6. Autres sujets :

Espace ouvert pour permettre aux participantes de discuter d'autres questions.

7. Prières de clôture



ANNEXE D : COMMUNICATIONS ET APPLICATION DES CONNAISSANCES

L'équipe des communications de l'AFAC a fait la promotion du sondage en ligne, des séances de mobilisation et des conclusions du projet et elle a créé des graphiques pour le projet durant toute sa mise en œuvre.

Afin d'en améliorer l'accessibilité, le rayonnement et les répercussions, l'AFAC a utilisé les médias sociaux et des outils de communication pour partager le sondage sur le logement et de l'information pertinente au bénéfice des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones que l'AFAC représente. Il ne s'agissait pas seulement de promouvoir le sondage, mais aussi de partager avec les communautés, les prestataires de services et les intervenants clés de l'information d'importance vitale afin de les sensibiliser aux obstacles qui restreignent le droit fondamental des Autochtones à un logement sécuritaire. De l'information additionnelle a été produite en collaboration et au moyen de séances partagées, notamment des positions de principe clés, internes et externes, des faits et des ressources.

Voici des exemples d'affichage dans les médias sociaux :



Afin d'aborder la crise du **logement** pour les femmes autochtones, nous avons besoin de financement pour des **logements** culturellement appropriés, sécuritaires et abordables ainsi que des **logements** pour celles qui fuient la violence [TRADUCTION].



Il faut trouver des solutions au manque d'**habitations** adéquates dans les réserves et dans l'ensemble de l'Inuit Nunangat. Le **logement** est lié à la santé et au bien-être, ainsi qu'au développement de la petite enfance, à l'éducation et à l'emploi. Il faut que le **logement** soit reconnu comme un droit fondamental de la personne [TRADUCTION]. (<https://buff.ly/2TMC1pi>)



Pour les femmes autochtones et leurs familles, le **logement** peut atténuer et exacerber l'expérience de la pauvreté. L'instabilité du **logement** et le surpeuplement aggravent les impacts de la pauvreté. Les stratégies de réduction de la pauvreté doivent adopter une approche holistique pour régler ces problèmes [TRADUCTION] ».

More than 37% of Indigenous women compared to 17% of non-Indigenous women live in poverty

Native Women's Association of Canada
L'Association des femmes autochtones du Canada

Native Women's Association of Canada
March 23, 2019 · 🌐

NWAC is seeking to gain insight on the needs, perspectives & experiences of Indigenous women, girls & gender diverse people in relation to housing. Your input will directly inform NWAC's policy development on this issue. To fill out our survey, click here: <https://buff.ly/2StY6ad>

INDIGENOUS HOUSING SURVEY

The Native Women's Association of Canada (NWAC) is seeking to elevate the perspectives and lived experiences of Indigenous women, Two-Spirit and gender-diverse individuals, to mobilize more effective policy on housing insecurity for Indigenous women.

Native Women's Association of Canada
L'Association des femmes autochtones du Canada

👍 2 1 Share

Native Women's Association of Canada
February 7, 2019 · 🌐

Housing issues disproportionately impact Indigenous women. Through the #NWACAccord we will work to enhance best practices and strategies to address housing needs such as sub-standard housing, overcrowding and access to housing across the spectrum for Indigenous women. #OurVoicesMatter

Housing is a human right

Native Women's Association of Canada
L'Association des femmes autochtones du Canada

👍❤️👍 20 13 Shares

👍 Like 💬 Comment ➦ Share

ANNEXE E : LISTE DES ABRÉVIATIONS

2ELGBTQ+	personnes Deux-Esprits, lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans, allosexuelles ou en questionnement et autres (également LGBTQ2E+)	CGFPN	Conseil de gestion financière des Premières Nations (FNFM – First Nations Financial Management Board)
AABO	Aboriginal Apprenticeship Board of Ontario [Conseil d'apprentissage autochtone de l'Ontario]	CSSPA	Comité sénatorial permanent des peuples autochtones (SSCAP – Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples)
AANC	Affaires autochtones et du Nord Canada (INAC – Indigenous and Northern Affairs Canada)	CVR	Commission de vérité et réconciliation (TRC – Truth and Reconciliation Commission)
ACS+	Analyse comparative entre les sexes plus (GBA+ – Gender-Based Analysis Plus)	DFAA	directeur financier autochtone agréé (CAMF – Certified Aboriginal Financial Manager)
AFAAC	Association des femmes autochtones du Canada (NWAC – Native Women's Association of Canada)	DNUPDA	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP – United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples)
AFOA Canada	AFOA Canada [Aboriginal Financial Officers Association, ex-Association des agents financiers autochtones du Canada]	EDSC	Emploi et Développement social Canada (ESDC – Employment and Social Development Canada)
AHCS	At Home/Chez Soi	ENFFADA	Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (NIMMIWG – National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls)
ANABPN	Association nationale des agents du bâtiment des Premières Nations (FNNBOA – First Nations National Building Officers Association)	FFADA	Femmes et filles autochtones disparues et assassinées (MMIWG – Missing and Murdered Indigenous Women and Girls)
APTM	Associations provinciales et territoriales membres (PTMAs – Provincial or territorial members associations)	HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR – Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights)
CCNSA	Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (NCCA – National Collaborating Centre for Aboriginal Health)	ONWA	Ontario Native Women's Association [Association des femmes autochtones de l'Ontario]
CDE	Convention relative aux droits de l'enfant; Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (UNCRC – United Nations Convention on Rights of the Child)	PN	Premières Nations (FN – First Nations)

POSPH	Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (ODSP – Ontario Disability Support Program)
SAE	Société de l'aide à l'enfance (CAS – Children's Aid Society)
SAWCC	Saskatchewan Aboriginal Women's Circle Corporation [Société du Cercle des femmes autochtones de la Saskatchewan]
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement (CMHC – Canada Mortgage and Housing Corporation)
SNLC	Stratégie nationale sur le logement du Canada (CNHS – Canada's National Housing Strategy)
YAWC	Yukon Aboriginal Women's Council [Conseil des femmes autochtones du Yukon]





Native Women's
Association of Canada

~~~~~  
L'Association des  
femmes autochtones  
du Canada